

UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR Lettres Arts et Sciences Humaines

Département d'Histoire

Mémoire de Master

Spécialité : Sciences Historiques

Parcours : Histoire des Relations Internationales et Géopolitiques (HIRIG)

**Les politiques de développement au Sénégal : du
FIDES à la dévaluation du franc CFA (1946-1994)**

PRÉSENTÉ ET SOUTENU LE 29/04/2023 PAR :

Fallou Mbaye

SOUS LA DIRECTION DE :

Dr. Mohamed Lamine Manga

MEMBRES DU JURY

Président du jury :

M. Cheikh Mouhamadou Soumoune Diop Professeur assimilé UASZ

Examineurs :

M. Philippe Méguelle Maitre de conférences UASZ

M. Cheikhna Wagué Maitre de conférences UASZ

Directeur de mémoire :

M. Mohamed Lamine Manga Maitre de conférences UASZ

Année universitaire : 2021-2022

**Les politiques de développement au Sénégal : du FIDES à
la dévaluation du franc CFA (1946-1994)**

Dédicaces

Je tiens à dédier ce mémoire à mes parents, Ousmane et Bana Diané, qui ont été mes plus grands soutiens tout au long de ce parcours académique. Leur amour inconditionnel, leurs encouragements constants et leurs sacrifices ont été la clé de ma réussite. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir toujours poussé à donner le meilleur de moi-même.

À ma famille, je souhaite exprimer ma gratitude pour leur soutien indéfectible. Votre amour, votre compréhension et votre patience ont été essentiels pour me permettre de me concentrer sur mes études. Je suis reconnaissant d'avoir une famille aussi aimante et solidaire.

À mes amis, je vous dédie ce mémoire en reconnaissance de votre amitié précieuse. Vos encouragements, votre soutien moral et nos moments de détente ont été des bouffées d'oxygène indispensables pendant cette période exigeante. Votre présence a rendu cette aventure universitaire encore plus mémorable.

Enfin, à mes camarades étudiants, particulièrement la première promotion, celle de 2018. Je tiens à vous remercier pour les moments partagés, les discussions enrichissantes et les défis relevés ensemble. Votre collaboration et votre esprit d'équipe ont rendu cette expérience académique plus stimulante et plus agréable. Nous avons traversé des hauts et des bas, mais nous avons toujours été là les uns pour les autres.

Je vous adresse à tous ma reconnaissance éternelle. Votre amour, votre soutien et votre amitié ont été la clé de ma réussite. Ce mémoire est dédié à vous tous, car vous avez été mes piliers tout au long de cette aventure.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon directeur de recherche, le professeur Mohamed Lamine Manga. Son soutien constant, son expertise et ses conseils éclairés ont été inestimables tout au long de mes recherches. Sa passion pour l'apprentissage et son dévouement envers ses étudiants ont été une source d'inspiration pour moi. Je suis reconnaissant de l'opportunité qui m'a été donnée de travailler à ses côtés.

Je tiens également à remercier chaleureusement tous les professeurs de mon département, Histoire et Civilisations, pour leur enseignement et leur encadrement tout au long de mon cursus. Leurs connaissances approfondies, leur engagement envers l'excellence académique et leur soutien constant m'ont permis de repousser mes limites et d'atteindre mes objectifs. Je suis honoré d'avoir été formé par des experts dans leur domaine respectif.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers ma famille d'accueil dans cette ville de Ziguinchor, les *Ngom Counda*, particulièrement à Khady Nging (*Yay bööy*). Leur générosité, leur accueil chaleureux et leur soutien inconditionnel ont fait de cette expérience une véritable aventure enrichissante. Leur foyer est devenu mon deuxième chez-moi et leur bienveillance a rendu cette période loin de ma famille plus facile à vivre. Je suis reconnaissant de l'amitié durable que nous avons développée et des souvenirs précieux que nous avons partagés.

Sigles et abréviations

AEF	Afrique Équatoriale Française
AOF	Afrique Occidentale Française
BDS	Bloc Démocratique Sénégalais
BSD	Banque Sénégalaise de développement
CCCE	Caisse Centrale pour la Coopération Économique
CCFOM	Caisse Centrale de la France d’Outre-Mer
CER	Centre d’Expansion Rurale
CFA	Communauté Financière Africaine
CGOT	Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux
CGTA	Confédération générale des travailleurs africains
CINAM	Compagnie d’Etude Industrielle et Aménagement du Territoire
CRAD	Centres régionaux d’aide au développement
FEANF	Fédération des Etudiants d’Afrique noire en France
FEANF	Fédération des Etudiants d’Afrique noire en France
FIDES	Fond d’Investissement pour le Développement Économique et Social
FMI	Fonds monétaire international
GATT	l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IED	Indice d’Effectivité de la Dévaluation
IRAT	l’Institut de Recherche agronomique tropicale
IRHO	Institut de recherche sur les huiles et les oléagineux tropicaux
	l’Agriculture
MAS	Mission d’Aménagement du fleuve Sénégal

MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MISOES	Mission socioéconomique du fleuve Sénégal
NPA	Nouvelle politique agricole
NPI	Nouvelle politique industrielle
OCA	Office de Commercialisation Arachidière
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONCAD	Office nationale de coopération et d'assistance au développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ORANA	Office pour la Recherche Alimentaire et Nutrition en Afrique
ORSTOM	Office de la recherche Scientifique pour les Territoires d'Outre-Mer
PAS	Politiques d'ajustement structurel
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SERESA	Société d'Etude et de Réalisations économiques et sociales dans
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles
TOM	Territoire d'Outre-mer
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UFOM	Union Française d'Outre-Mer
UGTAN	Union des Union Générale des travailleurs d'Afrique noire
URSS	Union des Républiques Soviétiques Socialistes

Introduction générale

Le Sénégal fut l'un des premiers territoires africains à entrer en contact avec les nations européennes en raison de sa position géostratégique. En effet, il se situe à l'extrême Ouest du continent africain. Pays d'un relief plat aux sols sablonneux, le Sénégal ne dépasse pas 130 m d'altitude, excepté dans sa région du sud-est à la frontière avec la Guinée Conakry. Il est doté de trois fleuves qui le traversent d'Est en Ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud. Le Sénégal a un climat tropical sec caractérisé par deux saisons : une saison sèche, de novembre à juin, et une saison pluvieuse, de juillet à octobre. Trois types de flore caractérisent sa nature : les forêts au sud, la savane et la steppe au centre et au nord.



Source : <https://www.ats-belgique.org/le-senegal/>

Durant la colonisation directe, de 1870-1960¹, ce fut la France qui réussit à imposer finalement sa domination sur ce territoire. Dans le cadre de la mise en valeur coloniale, puisque la France visait l'exploitation rentable des territoires occupés, elle procéda au lendemain de la « pacification » à la mise en valeur de ses colonies par la loi de l'autofinancement qui a prévalu jusqu'à la crise de 1929 et qui stipulait que les colonies devaient se charger de leur investissement².

Mais en réalité, c'est au lendemain de la première Grande guerre (1914-1918) que la France mit en place « une conception d'ensemble de la mise en exploitation rentable des

¹ Hugon P., *L'Économie de l'Afrique (4e éd.)*, Paris, La Découverte, 2003, p. 129.

² Huillery E., *Histoire coloniale, développement et inégalités dans l'ancienne Afrique Occidentale Française*, Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Science Sociale, 2008, p. 241.

territoires dominés »³. En effet, les années 1920 voient l'élaboration d'un programme de mise en valeur colonial par Albert Sarraut, alors ministre des colonies de la France d'outre-mer. Même si ce plan n'a pas été voté et financé par le Parlement français, « il servira de modèle à tous les projets coloniaux ultérieurs »⁴.

La situation géopolitique mondiale qui prévalut après la seconde Grande guerre (1939-1945), participation des territoires colonisés à l'effort de guerre, la formation des deux blocs qui concourent à étouffer l'influence du vieux continent, la création de l'ONU et la charte des droits de l'homme favorable au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, obligea la métropole à desserrer l'étau autour de ses possessions. À cet effet, elle initia le projet d'une réforme constitutionnelle devant aboutir à la création de l'Union française ; un cadre politique qui devait supprimer le statut de l'indigénat. Cette réforme fut accompagnée sur le plan économique et social par le lancement du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) des territoires d'outre-mer. De son contenu, ce programme devint le premier programme d'investissement colonial institutionnalisé et cohérent⁵. Le but avoué du FIDES était d'aller au-delà d'une simple mise en valeur au seul profit de la métropole pour rompre avec le pacte colonial et l'économie de traite. Dans ses objectifs figurent, entre autres, l'investissement, le développement socio-économique et harmonieux des colonies françaises⁶, dont le Sénégal qui était le principal centre d'influence et de diffusion des politiques coloniales en Afrique Occidentale française (AOF).

Une décennie plus tard, à travers la promulgation de la Loi-cadre⁷, favorable à la création d'un gouvernement autonome, la métropole voulut « associer plus étroitement les populations d'Outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres »⁸. Ladite loi accorda aux colonies le pouvoir de gérer les affaires politiques et économiques à l'échelle locale ; la politique extérieure demeurant la prérogative de la Métropole. À cet effet, elle octroya dès 1957 à l'Assemblée territoriale une responsabilité budgétaire⁹. En effet, après les élections

³ Coquery-Vidrovitc C., « Colonisation ou impérialisme : la politique africaine de la France entre les deux guerres », *Le Mouvement Social*, Avril-Juin, 1979, N° 107, pp. 51-76.

⁴ *Ibid.*

⁵ Fall S., *Le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) : 1946-1958*, Mémoire de master II, U.C.A.D., Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), Département d'Histoire, 2013, p. 77.

⁶ « Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *Présence Africaine*, Déc. 1956 – Jan. 1957, Nouvelle série, N° 11, pp. 47-56.

⁷ Kathrin H., « Décolonisation et condition humaine » *Relations internationales*, 2008, N° 133, pp. 41 – 52.

⁸ Ki-Zerbo J., « La loi-cadre se meut », *Présence Africaine*, dans Nouvelle Série, Février – Mai, 1958, N° 18/19, pp. 113 – 120.

⁹ Kathrin H., « Décolonisation et condition humaine » *Relations internationales*, 2008, N° 133, pp. 41-52.

territoriales de 1956, le parti de Senghor et de Mamadou Dia, le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS), qui sortit vainqueur du scrutin, eut la charge de constituer le gouvernement autonome et de présider les affaires internes du territoire, notamment celles économiques.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et d'assouplissement de ses rapports avec ses Territoires d'Outre-mer, la France leur proposa en septembre 1958 un référendum d'autodétermination en faveur ou contre le projet de Communauté française. À l'issue du référendum, seule la Guinée de Sékou Touré opta pour l'indépendance immédiate, sinon l'ensemble des territoires d'Afrique Équatoriale française (AEF) et d'Afrique Occidentale française (AOF), dont le Sénégal, restèrent dans la Communauté.

Cependant, les élites locales ont pris conscience que les politiques mises en œuvre durant la domination coloniale ne sont pas au seul profit du Territoire. Dès l'indépendance en 1960, ils ont essayé de redresser et de réorienter l'économie locale pour rompre avec le mode de mise en valeur coloniale. Toutefois, les relations entre la Métropole et ses anciennes possessions ne sont pas arrêtées avec l'indépendance. D'ailleurs, des Accords de coopérations entre les deux entités étaient une condition sine qua non de la souveraineté des anciennes colonies.

Les réformes entreprises par l'État post-colonial peuvent être analysées à travers trois séquences temporelles. D'abord, la période comprise entre 1960 à 1971 est marquée par le triomphe du socialisme africain. Une période caractérisée, d'une part, par un duel entre une approche du développement communautaire de Mamadou Dia et celle institutionnelle ou administratives de Senghor, et de l'autre « la domination du couple État/marabouts¹⁰ » expression du contrat social sénégalais. Ensuite, de 1971 à 1979, le pays fut marqué par une série d'épreuves traduite par des soubresauts politiques, une crise économique et climatique, des répercussions des chocs pétroliers en 1973 puis en 1979, une baisse des cours mondiaux des matières premières. Enfin, la décennie 1980-1990 marque le début d'une économie libérale marquée par le désengagement de l'État. En outre, la charnière année 1994 symbolise la dévaluation du Franc de la Communauté Financière Africaine.

Nous nous proposons à travers cette étude d'apporter un nouvel éclairage sur les politiques de développement lancées au Sénégal de 1946 à 1994. Le choix de ces deux bornes

¹⁰ Mbodji M., « La crise trentenaire de l'arachide », in *Sénégal, trajectoire d'un État*, Diop M-C (Dir), Paris, Karthala, 2002, pp. 95-120.

chronologiques n'est pas fortuit. En effet, après la Grande guerre de 1939-1945, la France mit sur pied une nouvelle politique coloniale pour les territoires d'outre-mer. Elle se matérialise d'une part, par le lancement du FIDES en 1946 et d'autre part, par l'adoption de la Loi Lamine Guèye la même année. Le FIDES, institué par loi du numéro 46-860 du 30 avril 1946, tendait à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires d'outre-mer, tandis-que la Loi Lamine Guèye abolissait le statut de d'indigénat. Tous les anciens sujets devinrent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale des citoyens français. Cette réforme constituait une première de son genre à l'égard des colonies.

Quant à l'année 1994, elle correspond à une période de post réajustement annonçant un pant éminent dans l'histoire économique des anciennes colonies d'Afrique noire. En effet, après douze ans d'ajustement structurel sans réel succès, le pays « subis » le 11 Janvier 1994 la dévaluation du franc de la Communauté Financière Africaine, monnaie adossée au franc français. Sa valeur fut divisée par deux ; 100 francs CFA qui équivalait à 50 francs français valent désormais 1 franc français. Cette communauté financière et monétaire dont le Sénégal est membre, est un héritage de la colonisation garantissant aux anciennes colonies de la France une monnaie stable par rapport au franc français. Cette politique économique était supposée être, pour le FMI, la Banque mondiale et le Trésor français, la potion « magique » pour relancer l'économie de la Communauté longtemps sous les griffes de la crise.

Entre ces deux bornes (1946 à 1994), le Sénégal a connu l'expérience du développement sous un double statut : celui de territoire dominé et celui d'État d'indépendant. En choisissant cette fourchette chronologique, nous envisageons d'étudier sur presque cinq décennies les politiques de développement mises en œuvre par l'Administration coloniale et par l'État socialiste, en 1960, à travers le territoire sénégalais et de mettre en lumière les différents choix opérés ainsi que les ruptures et les continuités relevées dans les structures macroéconomiques.

Problématique

Pour discuter de politique de développement formelle au Sénégal à l'époque moderne et contemporaine on peut remonter à 1946. En effet, les politiques de développement élaborées dans le cadre du FIDES sont les premières du genre depuis l'implantation française. Cette volonté politique se renforce après les indépendances des territoires africains quand les questions du développement finirent par devenir une thématique centrale des différentes disciplines en sciences sociales. Le développement économique est « ...au cœur des préoccupations de la plupart des gouvernants, notamment ceux des pays de l'hémisphère sud dont la principale mission, depuis leur accession à l'indépendance, n'est ni plus ni moins que le développement. »¹¹. Néanmoins, l'étude des politiques de développement au Sénégal de 1946 à 1994 est un projet ambitieux d'autant qu'elle couvre deux périodes politiques différentes, à savoir la période coloniale et celle post-coloniale.

Après la Grande guerre de 1939-1945, les rapports entre la France et ses Territoires d'Outre-Mer connaissent des évolutions. Sur le plan économique, le Parlement français, en votant la loi du 30 Avril 1946, a décidé d'entreprendre un effort sans précédent en faveur du développement rationnel et de la modernisation des Territoires d'Outre-Mer¹². Le financement des programmes de modernisation ainsi définis est assuré par le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) créé à cet effet et alimenté, d'une part, par une dotation du budget de l'État, et d'autre part par une contribution des Territoires d'Outre-Mer eux-mêmes¹³. Au Sénégal, comme dans les autres territoires, la modernisation planifiée a dans un premier temps, 1948-1952, « visé à la mise en état et à la modernisation de l'infrastructure portuaire, ferroviaire et routière du Territoire¹⁴», et essayé dans un second temps, 1953-1957, d'améliorer « l'accroissement de la production et de la productivité agricole et industrielle »¹⁵.

En dépit de toutes ces réformes susmentionnées, le ministère de l'économie rural du Sénégal autonome, dans son bilan d'un an de gestion, qualifiait, en 1958, les mesures prises dans son secteur, par l'administration coloniale, de « politique antérieure non inspirée par le

¹¹ Diop A. M., « Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications », *Afrique et développement*, 2016, Vol. 41, N° 1, pp. 159-189.

¹² Bouchart P., « FIDES au Cameroun », *Civilisations*, 1956, Vol. 6, No. 3, pp. 393-409.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers Plans d'Investissement et de Développement Économique et Social.

¹⁵ *Ibid.*

seul intérêt du territoire »¹⁶. Cette idée s'est renforcée après l'accession à l'indépendance du pays. En effet, l'État socialiste et africain avait mis sur pied une nouvelle division administrative et nationalisé les circuits de commercialisation de l'arachide : principale culture de rente et donne le ton de l'économie du pays. Cet ajustement économique était, comme le soulignait jadis le ministère de l'Économie rurale en 1958, mis en œuvre dans le but de mieux situer les politiques de développement dans le seul intérêt du territoire.

Cependant, à la fin des années 1960, l'économie arachidière connut son essoufflement. Le fait s'explique par une conjoncture à la fois interne et externe. D'une part, la crise internationale (choc pétrolier en 1973, puis en 1979) fit chuter les cours des matières premières dont l'arachide et le phosphate qui étaient les principaux produits d'exportation du Sénégal. En outre, cette instabilité économique extérieure entraîne le renchérissement des importations dont le riz très consommé au Sénégal. D'autre part, la sécheresse fit baisser la production agricole. Sur le plan interne, une culture politique qui va de la patrimonialisation des institutions, au clientélisme, en passant par la défaillance d'une administration pléthorique a été convoqué pour expliquer cet échec des politiques de développement. S'ajoute à cela une croissance démographique plus rapide que la croissance du PIB et un climat politique hostile.

Face à ce déséquilibre, l'État sénégalais fut contraint de signer en 1980 puis résigner en 1984 des accords d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque mondiale. Cet événement entra le pays dans une phase de libéralisation économique : réduction du train de vie de l'État par le désengagement, la remise du marché et des coupes budgétaires sur le secteur social (éducation, santé, etc. Le but était de mettre fin aux déséquilibres structurels et de renouer avec la croissance. Après plus de douze ans d'ajustement déflationniste, malgré une amélioration fragile des finances publiques et extérieures, la croissance escomptée n'était pas acquise¹⁷.

De l'adoption du FIDES à la mise en place des Programmes d'ajustement structurel en passant par l'État socialiste et africain l'objectif visé était d'aboutir à un développement économique et social durable. Pourtant, au regard des indicateurs et des résultats obtenus à la fin des projets, il semble que les objectifs de développement ont été ratés. Cette situation nous amène à nous pencher sur l'évolution des politiques de développement dans le temps. L'analyse portera sur les différentes phases des politiques macroéconomiques et sociales. Il s'agit de

¹⁶ ANS, 1R/61, Bilan d'un an de gestion : mai 1957- juin 1958.

¹⁷ Duruflé J., *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p. 224.

comprendre, pour paraphraser Claude Levi Strauss, leur propre structure, la raison qui justifie le rassemblement de leurs éléments, y compris les plus particuliers, les plus bizarres¹⁸. Ce faisant, nous pensons gagner en intelligence de la pensée sous-jacente des faits qui les expriment. Cette analyse se fera à travers un regard critique porté sur les programmes lancés au nom du développement et de la modernisation dans le territoire sénégalais depuis la fin de la Guerre de 1939-1945 à travers le FIDES, les projets de développement de l'État socialiste et africain et enfin à travers la politique de libéralisation dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel (PAS) en vogue dans le Tiers-Monde depuis le début de la décennie 1980.

Hypothèses

Notre étude se fonde sur un postulat qui se décline en trois hypothèses :

- D'abord, nous pensons que le FIDES est une étape supérieure de l'économie de traite qui a accentué l'extraversion économique du territoire et que celle-ci a été tributaire des cours mondiaux et a entraîné au niveau local un déséquilibre régional en faveur de la presqu'île du Cap Vert et aux dépens des régions de l'intérieur ou périphériques.
- Ensuite, nous estimons que les politiques de développement élaborées sous le régime socialiste ont été hors-sol¹⁹. Autrement dit, elles ont tourné le dos aux véritables enjeux de la société sénégalaise.
- Enfin, nous considérons que les programmes d'ajustement structurel appliqués au début des années 1980 avaient créé, malgré tout, des structures de bases pour un développement durable.

Objectifs de recherche

En choisissant de mener ce travail de recherche, nous nous sommes fixés comme objectifs d'étudier l'évolution des politiques de développement au Sénégal sur près de cinq décennies et d'essayer de saisir le fil des événements ainsi que les continuités et les ruptures ; de mettre à l'épreuve la cohérence entre les objectifs macroéconomiques et les politiques sectorielles. En

¹⁸ Claude L-S., « Georges Dumézil: Les Dieux des Germains collections Mythes et Religions », *Annales*, 1962, pp 98-99; Georges Dumézil: Les Dieux des Germains, collection « Mythes et Religions », P.U.F., 1959, 128 pages, 5,40 NF.

¹⁹ Une politique de développement se dit hors-sol quand elle est déconnectée des réalités sociales et des contraintes financières.

résumé, il s'agit de comprendre les forces attractives qui maintiennent le Sénégal dans la trappe du sous-développement depuis un demi-siècle. De façon spécifique, nous cherchons à comprendre la nature et les orientations des investissements du FIDES et le fossé entre les objectifs fixés et les réalisations. Il s'agit aussi de voir comment les élites de la post-colonie, à travers le socialisme à l'africain, ont procédé pour amorcer une rupture avec l'économie coloniale ainsi que les contraintes rencontrées. Il s'agit, en outre, d'analyser les nouvelles orientations économiques sous la houlette de la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) après la crise de la décennie 1970.

Les données déjà collectées sur la question nous permettent d'envisager un plan réparti en deux grandes parties constituées chacune de deux chapitres. Dans un premier temps, après la discussion conceptuelle, la définition du cadre méthodologique et la revue critique de la littérature, nous analyserons les politiques de développement entreprises au Sénégal après 1946, notamment les plans du FIDES. Pour mieux apprécier les réalisations de ce programme, nous consacrerons d'abord une section au bilan de la situation du territoire du Sénégal avant cette période. Ensuite, nous séparerons dans l'analyse la presqu'île du Cap Vert au reste du territoire pour mettre en évidence le déséquilibre régional entraîné ou amplifié dans les plans du FIDES. Dans la deuxième partie de notre étude, nous analyserons d'une part, les défis de la nationalisation de l'économie et l'évolution structurelle et macroéconomique dans l'État post-colonial ainsi que les contraintes à la réalisation du socialisme africain, et d'autre part, nous étudierons les fondements politiques et économiques de l'ajustement structurel et de la dévaluation du franc CFA ainsi que leurs effets économiques et sociaux à travers le territoire sénégalais.

Première partie

Cadre théorique et contexte de mise en œuvre des Plans du FIDES

La première partie de ce travail comporte deux chapitres. Le premier regroupe le cadre conceptuel, la méthodologique et la revue critique de la littérature. Respectivement, ces parties permettront de poser la discussion des concepts en relation avec notre sujet, de présenter la méthodologie de travail pour la collecte et l'analyse des données et de présenter, enfin, une critique de la littérature existante sur le sujet à notre disposition. Quant au second chapitre, il y sera question d'étudier la politique de modernisation coloniale d'après-guerre. L'analyse portera particulièrement sur les deux Plans du FIDES, leurs raisons d'être et leurs réalisations.

Chapitre I : Cadre conceptuel et méthodologique

A ce stade, il est question de poser la discussion conceptuelle, de ressortir la méthodologie de travail et enfin de présenter et de discuter les travaux saillants que nous avons explorés pour l'élaboration de ce travail. La discussion conceptuelle n'est pas seulement une définition de concepts, c'est plutôt une discussion ou un réinvestissement sémantique de concepts en relation avec la problématique de recherche. Le concept, par opposition à la notion, est une création intellectuelle abstrait et pour la plupart du temps polysémique. D'où l'intérêt d'éclaircir le sens qu'on en retient dans ce travail. La méthodologie n'est que le moyen de collecte et d'analyse des données pour aboutir de la meilleure des manières aux objectifs de cette étude.

I. Cadre conceptuel

Plusieurs concepts sont en relation avec notre objet de recherche. Nous avons choisi cependant ceux qui nous paraissent plus pertinents. Il s'agit de : développement, politique de développement, structure, ajustement structurel et dévaluation.

Développement

Le concept de développement est un phénomène dynamique, évolutif et multidimensionnel, ce qui rend parfois sa définition complexe. Toutefois, on peut s'accorder qu'il est la finalité recherchée des politiques de développement. Jean Roland Légouté insiste sur la binarité du concept, dont la forme quantitative a regrettamment occulté celle qualitative. Le développement, dit-il,

« au-delà du concept de croissance qui est d'ordre quantitatif et mesurable, postule aussi des idées de qualités qui, d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique. Il implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures (la qualification de la main d'œuvre s'accroît, l'organisation de la production se complexifie) et finalement une mutation de la société toute entière. Il passe, comme le souligne Frédéric Teulon, par l'urbanisation, l'industrialisation,

l'alphabétisation et la formation et produit au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesse) où les besoins humains se révèlent mieux satisfaits²⁰ ».

On s'accordera qu'au-delà des données quantitatives le développement renferme une dimension sociale qui n'entre pas forcément dans les modalités de calcul de la science économique. Il demeure un idéal dont la finalité est l'homme. C'est un champ qui englobe la croissance économique, le développement social et de la préservation de l'environnement sans compromettre l'avenir des générations futures. Ce dernier aspect est le moteur du développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs²¹ »

Politique de développement

Une politique de développement est souvent subjective. Elle se définit selon ses théoriciens. C'est dans ce sens que Jean-François Baré souligne qu'« une politique de développement se définit par ce qu'en disent les gens qui la font : c'est donc un ensemble d'interactions complexes entre des lieux de réflexion ou de décisions macroéconomiques, des bureaucraties et des administrations, des groupes ou des acteurs sociaux »²². Même si l'acceptation de Jean-François Baré a le mérite de ressortir la subjectivité corrélée à une politique de développement, elle reste cependant limitée car elle n'évoque pas la finalité de celle-ci. Il demeure problématique si une politique ne se fixe pas d'objectifs. Il sera impossible de mesurer son impact et son efficacité.

Nous pensons que la définition qu'en donne le dictionnaire de la solidarité et du développement de *Coopération Concept* est plus complète. Elle conçoit que « la politique de développement d'un État englobe toutes les mesures politiques, économiques et sociales destinées à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en développement et les pays en transition ²³». Ce domaine est toutefois loin d'être fermé, car il dépend aussi des politiques sectorielles d'ordre agricole, commercial, par exemple. Compte tenu de tout ce qui précède, elle doit s'élaborer dans un cadre cohérent. La cohérence désigne l'absence de contradiction aussi grande que possible entre les diverses politiques sectorielles d'un État et les

²⁰ Legouté J-R., *Définir le développement : historique et dimension d'un concept plurivoque*, Cahier de recherche Vol. 1, n° 1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p. 15-16 ; TEULON F., *Croissance, crise et développement*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

²¹ Citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

²² Baré J-F., « L'anthropologie et les politiques de développement », *Terrain*, 28, 1997, pp. 139-152.

²³ <https://www.cooperation-concept.net> (Le dictionnaire de la solidarité et du développement).

objectifs macroéconomiques. Cela signifie que les politiques sectorielles doivent s'harmoniser avec les objectifs généraux.

Une politique de développement est donc un ensemble de décisions politiques, économiques et sociales qui a pour finalité le bien-être humain. Elle veille à la cohérence des diverses politiques sectorielles pour en faire un tout cohérent.

Structure

Le concept de structure peut être employé dans différents champs d'étude : on parle de structure économique, de structure démographique, etc. Par définition, une structure économique, explique Maka Diallo, représente « les relations stables entre les grandeurs d'un système économique, et aux contingences de faits et de droits, caractéristiques d'une époque ou d'un lieu qui les déterminent²⁴ ». Cette acception extensive montre deux ordres antagonistes de la structure : le stable et la variable. La première relève de la structure tandis-que le second dépend de la conjoncture. Toutefois, les concepts de structure et de conjoncture ne sont pas toujours incompatibles. Car la structure détermine la conjoncture. En effet, la fréquence des conjonctures d'un champ est relative à la stabilité ou à la solidité de ses structures.

Toutefois, levons toute ambiguïté, dans cette étude nous adoptons la définition de structure sous l'angle de la stabilité, c'est-à-dire des relations stables entre les différents secteurs dans lequel interviennent les politiques de développement. Dans ce sens une politique peut être muable mais ne se modifie qu'à longue échéance. Le Sénégal, en dépit des conjonctures économiques, semble disposer d'une structure qui a longtemps déterminé ses politiques de développement. Celles-ci sont mise en œuvre depuis l'économie de traite et se sont poursuivies après l'indépendance. Une structure peut être dépendante, autonome, ouverte ou fermée. Quoi qu'elle soit, elle dit beaucoup sur la fréquence de ses conjonctures.

Ajustement structurel

Par définition, l'ajustement renvoie au processus d'adaptation à une nouvelle situation à la suite d'une quelconque perturbation. Dans le paysage économique des années 1980, l'ajustement structurel désigne un programme de réformes économiques que le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale mettent en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique. Ces institutions financières

²⁴ Diallo M., « Structure économique des pays de l'Afrique tropicale », *L'Actualité économique*, Vol. 3, N°. 44, p. 468.

(la Banque mondiale et le FMI) accordent des prêts sous réserve de conditionnalités pour apporter leurs concours financiers et techniques aux pays affectés par la crise.

Pour être plus précis, nous faisons référence à la définition qu'en donne le journal *Le Monde diplomatique* puisqu'elle nous paraît explicite. L'ajustement structurel y est défini comme une « politique de réformes économiques mise en place par les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) pour permettre aux pays pauvres de sortir de la crise économique engendrée par le fardeau de la dette, les deux premiers chocs pétroliers (1973 et 1979) et la baisse du prix des matières premières. Elle est matérialisée par des programmes assortis de conditionnalités : politique d'austérité, privatisation du secteur public, lutte contre la corruption et le clientélisme et surtout la libéralisation de l'économie »²⁵. Cette acception expose clairement les PAS, leurs contextes d'intervention et leurs moyens d'action pour sortir de la crise les pays dans lesquels ils interviennent. A cet effet, il ressort le caractère néoclassique des PAS qui véhicule à la fois une doctrine, c'est-à-dire une vision subjective du monde²⁶.

L'ajustement structurel au Sénégal est donc une réforme économique mise en place par des organisations financières internationale (FMI et Banque mondiale) pour permettre le pays de relancer son économie, à travers une substitution de l'économie socialiste africain de l'État par une économie libérale. Rappelons que jusqu'alors l'économie du pays était affectée par une brutale détérioration de son environnement extérieur, des déficits budgétaires, une explosion démographique, un plafonnement de l'agriculture, un faible dynamisme industriel, et des pressions politiques internes. Les mesures prises par le FMI et la Banque mondiale pour la relance de l'économie sénégalaise ont entraîné des coûts humains du fait notamment de l'adoption par les pouvoirs publics d'une politique d'austérité qui a été largement contestée par la population.

Dévaluation

Une dévaluation est une politique de prix et un ajustement de la valeur d'une monnaie sur le marché de change. C'est la diminution du prix d'une monnaie par rapport à une autre monnaie de référence ou de l'or pour permettre à une économie quelconque de devenir compétitive. D'après le dictionnaire *Larousse* une dévaluation est une « diminution volontaire de la valeur officielle de la monnaie nationale par rapport à un étalon de référence et aux monnaies

²⁵ <https://www.monde-diplomatique.fr/index/ajustementstructurel>

²⁶ Dévoluy M., *L'économie : une science « impossible » Déconstruire pour avancer*, Paris, Véroné éditions, 2019, p. 9.

étrangères »²⁷. C'est cette marge de liberté exprimée par le vocable « volontaire » qui est discutable. Parce que dans le cas de la Communauté Financière Africaine les pays membres ont subi la coercition et la pression des bailleurs de fonds. En effet, la dévaluation du Franc CFA est une décision forcée martelée entre des décideurs extérieurs, le FMI, la Banque mondiale et le Trésor français, sous la menace d'être privé d'aide extérieure. C'est à cet effet que le franc CFA a concédé une perte de valeur de 100% par rapport à sa monnaie de référence le franc français.

Le magazine *Alternatives économiques*²⁸ nous donne plus de détails à propos de la dévaluation. Il souligne en effet, que

La dévaluation d'une monnaie ne peut se produire que dans un régime de changes fixes, puisque, dans un régime de changes flottants, il n'existe pas de parité, et que le taux de change monte ou baisse au gré des fluctuations du marché. La dévaluation est généralement une mesure imposée par la perte de compétitivité des produits nationaux sur les marchés étrangers, perte due au premier chef à l'inflation intérieure, qui tire les prix nationaux vers le haut. La dévaluation permet d'effacer cette hausse sur les marchés étrangers. Lorsqu'un pays dévalue, il peut être tenté de forcer la dose : de dévaluer par exemple de 15 % là où 10 % auraient suffi pour effacer le différentiel de coût. On qualifie parfois de compétitive ce type de dévaluation, dont la finalité est de gonfler les exportations en abaissant artificiellement leur prix à l'étranger, ce qui revient, au fond, à stimuler la croissance de l'activité intérieure sur le dos des partenaires commerciaux étrangers. On est donc là dans un cadre non coopératif, puisqu'il s'agit d'exporter son chômage²⁹.

Ce commentaire d'*Alternatives économiques* révèle beaucoup de points. D'abord, la dévaluation touche seulement les taux de parité fixe, alors que le franc CFA est une monnaie fixe c'est-à-dire stable garantie par le trésor français. Ensuite, nous comprenons le but recherché dans une dévaluation. En effet, les résultats médiocres des Politiques d'ajustement structurel ont poussé les bailleurs de fonds à penser une autre stratégie de sortie de la crise. La solution à leurs yeux était dans la dévaluation pour masquer l'inflation.

²⁷ <https://www.larousse.fr>

²⁸ *Alternatives économique*, dit aussi « *Alter éco* », est un magazine mensuel traitant de questions économiques et sociales. Ses auteurs, outre les journalistes de la rédaction, sont des universitaires proches des théories économiques néo-keynésienne, régulationniste ou post-keynésienne. *Alternatives économiques* défend une ligne éditoriale politiquement classée à gauche.

²⁹ <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/97061>

Enfin, la dévaluation dans le cas de la Communauté Financière Africaine est une politique d'amputation de la valeur monétaire des états membres par rapport au franc français, la monnaie de référence, dont le but est d'améliorer la compétitivité. Cette politique monétaire est une décision prise aux dépens des Etats membres par des moyens de coercition et de pression du FMI, de la Banque mondiale et du Trésor français.

II. Cadre méthodologique

Notre méthodologie est plurielle et elle se veut qualitative quantitative, c'est-à-dire mixte. Si l'approche qualitative « l'analyse qui détermine la nature des éléments composant un corps sans tenir compte de leurs proportions³⁰ » tandis-que celle quantitative concoure à des méthodes de recherche utilisant des outils d'analyse statistiques et mathématiques pour décrire et expliquer des phénomènes par le biais de données mesurables, les deux approches ne sont pas pour autant incompatibles. En effet, l'analyse qui détermine la nature des différents éléments d'un corps est le préalable qui conditionne l'utilisation des outils de mesure. En ce sens les deux méthodes sont complémentaires. Vu que nous travaillons dans l'histoire économique, nous serons appelés à user des outils d'appréciation qualitative et quantitative pour atteindre le plus proche possible de l'interdisciplinarité méthodologique. Le choix de cette approche repose sur l'assiette de techniques offerte issue d'une osmose. En effet, nous nous intéressons aux différents points de vue d'un fait social, aux représentations, aux imaginaires, et perceptions des personnes que nous enquêtons, tout en voulant être le plus précis possible.

En outre, la recherche mixte met le chercheur aux défis du terrain et de la précision par le biais des moyens de mesure. En ce sens, nous avons procédé d'abord par la création d'un corpus documentaire à travers les Archives Nationales du Sénégal (ANS). Cette étape est différente de la revue critique de la littérature. Il s'agit de la création d'un support d'étude ou encore de la matière, le matériau, l'objet sur lequel portera notre investigation et notre analyse. Comme l'a si bien formulé Paul N'da, « il peut s'agir de textes écrits, de textes oraux, de documents sonores, de documents audiovisuels, de documents iconographiques, de documents numérisés dont le chercheur extirpe ce qui doit en être retiré ou soutiré pour être dévoilé et porté à la connaissance de tous, après l'avoir bien sûr analysé, organisé, structuré »³¹. Cette démarche

³⁰ Dumez H., « Qu'est-ce que la recherche qualitative ? », *Le Libellio*, Vol. 7, N° 4, 2011, p. 47.

³¹ N'da P., *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, l'Harmattan, 2015, p. 98.

permet de mener une analyse qualitative de documents pour mieux saisir les phénomènes. Ce corpus n'échappe pas aux outils de mesure. Il regorge des données statistiques et quantifiables.

A cette étape de la recherche, notre documentation est constituée de documents d'archives tirés de la sous-série 1R qui porte sur l'agriculture et le monde paysan. Ce choix n'est pas fortuit. Il se fonde sur le caractère rural de l'économie sénégalaise. En outre, le monde rural était le principal moteur pour la mise en valeur et le développement du territoire. La culture de l'arachide était le principal levier de l'économie durant la période coloniale et sa productivité était, à quelques exceptions près (pendant la Seconde Guerre mondiale, durant les sécheresses à partir des années 1970), courante d'année en année. Cette place de l'agriculture et de surcroît celle de l'arachide semble se consolider dans la post colonie.

Dans la sous-série 1R/61 nous avons recueilli les notes des différents agents de l'Administration pour la préparation du deuxième Plan du FIDES (1953-1958) dans le secteur agricole. Dans la sous-série 1R/62, nous avons recueilli un document faisant l'objet du bilan de la décennie du FIDES. Ce bilan nous est très précieux. Ce document qui date de 1957, donc à la veille de la préparation du troisième Plan quadriennal, présente les objectifs de chacun des deux premiers plans et les résultats obtenus et il dresse les lignes directrices que devrait suivre le troisième Plan qui n'a pas vu le jour.

En dehors de ces documents, nous avons aussi consulté le bilan d'un an de gestion du ministère de l'économie rurale du gouvernement du Sénégal en 1958 dans la sous-série 1R/61. Dans ce rapport, le ministre de l'économie rurale du Sénégal expose les différents remaniements qu'il a entrepris pour mieux situer l'économie du pays dans le secteur agricole au seul profit du territoire.

En outre, nous avons fait recours à des ouvrages généraux dans divers domaines de la politique et de l'économie. Notre bibliographie montre d'ailleurs le caractère hétérogène des spécialités de leurs auteurs : historiens, politologues, anthropologues, sociologues, etc. Ils nous ont permis de mieux appréhender les trajectoires empruntées de 1946 à 1994. Ces ouvrages ont été d'un apport déterminant à l'élaboration de nos questionnaires. Nous avons aussi fait recours à des publications en ligne de revues scientifiques. C'est le cas de www.jstor.org, www.journals.openedition.org et de www.cairn.info.

III. Revue critique de la littérature

Dans le cadre de cette recherche, la littérature que nous avons parcourue est abondante. Nous allons procéder à une revue de cette littérature de façon diachronique. Nous prenons en compte deux séquences chronologiques à savoir la période d'après-guerre, de 1946 à 1960, puis celle l'état post-colonial, de l'avènement du régime socialiste jusqu'à la période post réajustement en 1994.

Les travaux sur le FIDES sont rares et insuffisants. Les travaux que nous avons eus à ce sujet sont deux articles parus à la revue *Présence africaine* et un mémoire de master. S'ajoute à cela la thèse de doctorat d'Elise Huillery.

Les séries d'articles, numéro 11 puis 12, parues respectivement dans la revue *Présence Africaine* en 1956 puis en 1957³² portant sur le FIDES nous donnent un regard différent sur le FIDES contrairement à ce que l'on peut lire dans les documents officiels issus de l'administration coloniale. Mieux encore, elle affirme avec ténacité que l'objectif du FIDES n'était pas d'assurer l'industrialisation ni d'assurer le développement social parallèle au développement économique et non plus d'assurer le développement harmonieux des territoires d'Outre-mer grâce à des capitaux désintéressés comme l'affirmait l'article de la loi du 30 avril 1946 : « ces plans comporteront la transformation de ces territoires en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public et par la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature desdits territoires »³³. En réalité, les seuls buts du FIDES étaient la restauration de la force économique de la métropole secouée par la guerre et la reconstitution de l'ensemble de l'économie du bloc baptisé Afrique Occidentale Française (AOF). Ces deux articles décrivent le FIDES comme une remise en état ce qui avait déjà existé, mais non une rupture, et cela s'explique davantage par le caractère unilatéral dudit programme. En dehors de ces observations, l'auteur souligne l'insuffisance des subventions du FIDES par rapport aux besoins des territoires. De même, il ressort la nature de l'extraversion des investissements dans le secteur agricole et industriel.

Bien vrai que nous partageons certaines idées soulevées dans ces deux articles cependant, il y a certaines affirmations qui méritent d'être éclairées. Il convient à cet effet de

³² « Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-mer », *op cit.*, pp. et le « Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-Mer », *Présence africaine*, Féb. – Mar. 1957, N°. 12, pp 142-163.

³³ Loi n° 46 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-Mer.

souligner que même si les plans du FIDES n'ont pas entraîné le développement des territoires d'outre-mer comme la loi du 30 avril 1946 le stipulait, ledit fonds semble marquer une évolution dans la politique coloniale. En effet, la dernière décennie de la colonisation est celle qui a vu le plus de transferts de fonds de la France vers ses colonies d'Afrique Occidentale Française. Même si l'inverse semble aussi s'affirmer. En plus, il semble que c'est la seule période où l'Afrique Occidentale Française n'a pas su totalement rembourser tous les transferts de la France à son compte. Sinon, durant toute la colonisation, d'un point de vue financier, l'AOF a donné à la France plus qu'elle n'a reçu d'elle. En dehors de ces critiques formulées, ces articles sont d'ordre général et prennent en considération en même temps toute l'Afrique Occidentale Française, tandis-que notre étude s'intéresse plus particulièrement au territoire sénégalais.

Sawrou Fall³⁴, dans son mémoire de master, étudie l'impact de l'application des programmes du FIDES à travers le territoire du Sénégal. D'une part, l'auteur défend que « dans le contexte de la mise en place du FIDES l'entité politique et territoriale qui était réellement en crise n'était nullement l'Afrique mais la France »³⁵. C'est la raison pour laquelle, explique l'auteur, le programme fut conçu part et pour la métropole. La rentabilité des investissements était la condition *sine qua none* des transferts de capitaux. Toutefois, nous pensons que le concept de crise qui transparait à travers cette étude doit être relativisé. En effet, les colonies étaient dans un état de crise chronique et latente. La crise était sociale et économique. Il suffisait de dresser le bilan économique de la métropole et des colonies pour s'en apercevoir. Dans un état post guerre, en 1946, la France avait plus d'infrastructures routières, d'industries lourdes, de système de santé et d'enseignements que l'ensemble de ses territoires d'Outre-mer. En outre, les troupes africaines ont participé à l'effort de guerre. A cet effet, les pertes humaines étaient à la fois du côté métropolitain et africain.

En dépit de la multitude de critiques que l'on peut adresser au FIDES, l'auteur soutient que le fonds a impacté l'évolution du territoire par la construction ou la modernisation de plusieurs infrastructures. A cet effet, ont été agrandis les ports de Dakar, Kaolack et Ziguinchor, et des axes de communication interrégionaux et des infrastructures d'enseignement ont été construits.

Pour finir, nous ne partageons pas totalement l'idée de Sawrou Fall selon laquelle les investissements ont été largement en faveur du territoire du Sénégal. Toutefois, il est revenu sur

³⁴ Fall S., *op cit.*, p.71

³⁵ *Ibid.*

ses propos en nuancant ces idées à la fin de son étude. En effet, une répartition des investissements montrera que la presqu'île du Cap Vert a bénéficié de plus d'investissements que le reste du territoire. En outre, à propos du FIDES le Sénégal n'a pas été avantagé. C'est en prenant en compte les avances de la Caisse Centrale de la France D'outre-Mer (CCFOM) et des investissements des sociétés privées, qui sont par ailleurs tous à rembourser, que le territoire du Sénégal semble être avantagé par les investissements de cette période. Les avances de la CCFOM et l'activité des sociétés privées sont principalement localisées dans la presqu'île du Cap Vert. Il y a intérêt à distinguer les sources de financement de la presqu'île et l'intérieur du territoire. L'auteur, en avançant cette idée, n'a pas pris en compte la particularité des investissements dans la presqu'île du Cap Vert. En comprenant la portée de l'action coloniale dans la presqu'île du Cap Vert, il sera évident que les investissements dans cette région soient plus dans le cadre général de l'AOF que pour le seul compte du territoire du Sénégal. C'est sur cette base que le Port de Dakar, le chemin de fer Dakar-Niger, les bâtiments de service de services à Dakar et à Saint-Louis, l'aéroport de Yoff, l'Université de Dakar ont été construits.

Outre les travaux de Fall Sawrou, ceux de Elise Huilery³⁶ viennent en appoint renforcer notre connaissance sur les investissements du FIDES en AOF. Ils ont fait l'objet d'une distinction des natures et des sources de capitaux investis durant la période de la colonisation. Il ressort explicitement de cette distinction que les investissements coloniaux en AOF sont de trois natures : prêts, subventions et avances. Les prêts et les avances seront remboursés sur un délai déterminé, tandis que les avances ne seront pas remboursées ; puisqu'ils sont à fonds perdus. Cette thèse soutient, en ce qui concerne les investissements en AOF, que les réalisations sont entièrement l'œuvre des territoires concourus par le biais des budgets locaux et de la force de travail des indigènes et que tous les prêts et avances ont été remboursés.

Dans un article intitulé « Sous-développement et histoire le cas de l'Afrique »³⁷, Samir Amin expose l'impact de la traite négrière et de la colonisation sur les économies d'Afrique. L'auteur argue que le sous-développement du continent tient à son contact avec l'Occident et à la position qu'il occupe dans la division internationale du travail. La thèse centrale ici est que le sous-développement n'est pas un retard, mais une position.

³⁶ Huilery E., Histoire coloniale : développement et inégalité dans l'ancienne Afrique Occidentale Française, thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociale (EHESS), 2008.

³⁷ Amin S., « Sous-développement et histoire le cas de l'Afrique », *Itinerario*, Vol. 4, N°. 01 / March, 1980, pp. 137-145.

Après avoir passé en revue l'histoire de « l'intégration de l'Afrique dans le système mondial » dont les racines remontent à la période mercantile XVIe à XVIIIe siècle, Samir Amin montre comment la colonisation directe, 1880-1960, a donné au capitalisme des moyens d'accroître le capital central grâce à l'organisation directe de « la production sur place et y exploiter à la fois les ressources naturelles ». Cette organisation s'est déroulée différemment selon les régions naturelles d'Afrique. En ce qui concerne l'Afrique de l'ouest, c'est l'agriculture qui a attiré le capital colonial. La traite négrière y avait façonné des structures sociales complexes, « il était donc possible pour le colonisateur de façonner une structure permettant la production à grande échelle de produits agricoles tropicaux d'exportation aux conditions nécessaires pour intéresser le capital central à ces produits, c'est-à-dire à condition que la rémunération du travail qu'elles permettent soit si basse que ces produits reviennent à meilleur compte que des substituts possibles produits au centre même » ; il s'agit là de l'économie de traite. Les moyens mis en place pour entretenir ce mode de production sont à la fois politiques et économiques, explique l'auteur. La conséquence la plus évidente de cette organisation de production est la transformation de la société traditionnelle « au point de n'être plus reconnaissable ; elle a perdu son autonomie, elle a pour fonction principale la production pour le marché international dans des conditions qui, parce qu'elles l'appauvrissent, lui ôtent toute perspective de modernisation radicale. Cette société "traditionnelle" n'est donc pas en transition (vers la "modernité") ; elle est achevée comme société dépendante, périphérique, en ce sens bloquée ». Les sociétés africaines occupent une position périphérique dans la division du travail, à cet effet elles sont la réserve du système de la production mondiale car elles sont les pièces inhérentes à son fonctionnement par la fourniture de matières premières. A ce titre, elles sont totalement immergées dans l'asservissement.

Pour Samir Amin ce qui a permis la réussite de cette forme d'organisation de la production est la récupération de l'islam comme idéologie de résistance à la domination. Il devient ainsi « l'idéologie d'encadrement des paysans pour l'organisation de la production d'exportation souhaitée par le colonisateur » et entraîne par conséquent l'extraversion économique par la reconversion des flux commerciaux en direction des côtes. À ce titre, la confrérie mouride était le vecteur le plus important de l'expansion de l'économie arachidière au Sénégal.

Pour Samir Amin l'absence de remise en cause de sa position dans la division internationale du travail serait le facteur premier de la persistance du sous-développement de l'Afrique après les indépendances. Or, le développement inégal n'est pas aux yeux de l'auteur un retard, il « était

la conséquence de l'intégration dans le système capitaliste mondial comme périphérie exploitée et dominée, remplissant des fonctions spécifiques dans l'accumulation au centre du système ». Deux décennies après l'indépendance, le temps a permis une remise en cause de la conviction des élites post-coloniales dans leur choix économique et politique : l'Afrique continuer de subsister sous la trappe de la colonisation.

Les réformes économiques sous la post-colonie au Sénégal ont suscité beaucoup de réflexion chez les chercheurs. La thèse de doctorat d'Abdou Karim Tandjigora en est une. En effet, l'auteur fait la comparaison économique et sociale de deux régions naturelles du Sénégal orientale³⁸ à savoir le Boundou et le Gadiaga dans le régime colonial et post colonial pour tenter d'esquisser une explication à leur retard économique et social par rapport aux autres régions du Sénégal. Il défend que le retard socioéconomique de ces régions dans la post-colonie résulte d'une absence de rupture radicale avec la politique. L'État post-colonial a hérité de l'Administration coloniale une politique de déséquilibre régional. C'est la région Arachide-Mil (Thiès, Kaolack, Diourbel, Louga) et la presqu'île du Cap Vert qui intéressait l'économie coloniale. La première offre les meilleurs rendements en productivité arachidière tandis que la seconde est le point d'acheminement vers la Métropole où convergent toutes les voies de communication du bloc Sénégal-Soudan-Mauritanie. A cet effet, les autres régions, en l'occurrence la Vallée du fleuve, le bas Sénégal et la Casamance, servaient souvent de main d'œuvre au « Sénégal utile » ou de cercles de réquisition en période de guerre. Cela revient à dire que les politiques de développement entreprises par l'État indépendant du Sénégal ont tourné le dos aux enjeux de la société sénégalaise.

L'étude d'Abdou Karim Tandjigora est intéressante dans la mesure où elle permet de savoir le fort clivage social et économique entre les différentes régions du Sénégal. En outre, elle montre la perpétuation ou l'impuissance de l'État du Sénégal à renverser la tendance à ce sujet. Toutefois, comme l'indique le sujet lui-même, l'étude s'arrête en 1980, la fin de l'ère séghorienne. Les remaniements politiques et économiques au Sénégal à partir des années 1980 ont suscité des oppositions et résistances chez les populations. Il serait intéressant de comprendre les comportements de cette région par rapport aux autres régions périphériques du Sénégal.

³⁸ Tandjigora A. K., L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980, thèse de doctorat, Université Montesquieu, 2012, p. 693.

Dans un article intitulé « les problèmes économiques du Sénégal »³⁹, Yves Péhaut fait une analyse sur la situation économique du pays après la fin du premier Plan de développement et le début du lancement du deuxième Plan dans la post-colonie. Après avoir présenté les nouvelles structures d'accueil et le Plan ainsi que la problématique du financement de celui-ci, il met en lumière les limites du premier Plan quinquennal de développement (1961-1964). En effet, l'auteur montre que les progrès acquis avec le premier plan sont seulement visibles dans la région du Cap Vert. La domination de la culture arachidière motrice exclusive de l'économie du pays, contrairement à la diversification programmée lors du lancement du Plan, persiste. À cela s'ajoute l'immobilisme des régions périphériques. Après cette analyse des résultats du premier Plan, Yves Péhaut revient sur les problèmes que le jeune État devrait surmonter après l'expérience de cinq ans de développement. Aux problèmes cités plus haut, s'ajoutent ceux du secteur financier dans lequel l'inflation bat son plein. En perspective, le réajustement de l'agriculture et le renforcement des relations bilatérales pour le financement du deuxième Plan, la priorité donnée à la production dans le deuxième Plan contrairement au premier, sont prévus. L'article d'Yves Péhaut ne met en lumière qu'une brève période de l'histoire économique du Sénégal indépendant, ce qui ne facilite pas une compréhension globale du phénomène.

En dehors du déséquilibre régional, Mohamed Mbodji tente d'offrir une analyse de la crise arachidière⁴⁰. Il retrace l'histoire de la culture de l'arachide au Sénégal et les crises auxquelles celle-ci fait face. Après avoir montré l'état de crise latente (les facteurs climatiques) dans lequel se trouvait la culture arachidière au Sénégal, il montre toute la fragilité de l'économie nationale reposant essentiellement sur une seule culture qui signe son essoufflement. L'article décrit puis analyse les trois phases de la politique agricole que le pays a expérimenté depuis l'indépendance. D'après Mohamed Mbodji, la politique agricole du Sénégal est le miroir de la conjoncture et des structures sociales mais pas une réelle politique agricole à long terme reposant sur une maîtrise du secteur.

Toutefois, cette étude intéressante ne va pas au-delà du Bassin arachidier. Elle n'a pas pris en compte la situation social et économique des autres régions ni le secteur agricole dans son ensemble. Il est néanmoins une étude intéressante pour la compréhension de la crise de l'arachide au Sénégal.

³⁹ Péhaut Y., « Les problèmes économiques du Sénégal », *Les Cahier d'Outre-Mer*, N° 19-75, 1996, pp 234-272.

⁴⁰ Mbodji M., *op cit.*, pp. 95-120.

Mamadou Diouf, quant à lui, pousse la réflexion sur les mécanismes des rapports entre État, confréries et paysannerie. Il offre une contribution enrichissante dans l'ouvrage intitulé *La construction de l'État au Sénégal* à travers son article portant sur « Culture politique et administrative et réformes économiques »⁴¹. Ce chapitre met en exergue les mécanismes politiques et économiques qui ont conduit, en partie, le Sénégal à la crise économique et politique sans précédent à la fin des années 1970. Ces pratiques que l'auteur appelle « culture politique » émanent des centres de pouvoir dont les plus éminents sont l'État et les confréries.

Mamadou Diouf explique brièvement le projet économique et social de l'État post indépendant, le socialisme africain. Il argue que la culture politique sénégalaise qui émane des rapports État et confréries ne sous-tend point le développement. Il distingue deux registres d'obstacle au bon fonctionnement de la politique de développement de l'État du Sénégal souverain. Le registre politique et le registre socioculturel.

La centralisation du pouvoir, qui se traduit par l'instauration d'un parti unique de fait, des luttes de pouvoir au sein du parti, la patrimonialisation des institutions finissent par entrainer la déroute du projet de développement. En outre, le besoin de gouverner une population peu intégrée chez qui l'État n'a pas de légitimité pousse ce dernier à se servir du relais des confréries pour atteindre la paysannerie. En outre, les sociétés d'État à savoir les coopératifs, la Banque Agricole, entre autres, pénètrent le monde rural pour un contrôle plus étroit du paysannat. Le rapport État-confréries se transforme en réseau « mettant en lien l'État, le parti et les différents opérateurs économiques dont les marabouts ». Pour Mamadou Diouf, ces rapports formés autour de la loyauté et d'intérêts personnels constituent une culture qui vient mettre des goulets d'étranglement au projet économique et social de l'État et les conséquences seront très néfastes d'autant plus que la conjoncture climatique (séries de sécheresse) et internationale (crise financier et économique) accentuèrent les contraintes.

La persistance de la crise, en dépit des indépendances, a poussé le Sénégal, après l'échec des politiques de développement postindépendance, à solliciter les programmes d'ajustement structurel sous la houlette de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. À ce propos, Jules Duruflé offre une analyse de douze ans d'ajustement structurel au Sénégal. À travers son ouvrage, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise. Douze ans d'ajustement structurel*, il produit une analyse économique des programmes d'ajustement structurel au Sénégal.

⁴¹ Diouf M., « Culture politique et administrative et réformes économiques », in *La construction de l'État au Sénégal*, Momar-Coumba Diop (dir.), Paris, Karthala, 2002, pp. 49-61.

Rappelons qu'un programme d'ajustement structurel est une réforme économique qui vise à corriger les déséquilibres macro-économiques par une ouverture sur le marché mondial matérialisée par le retrait de l'État au profit du secteur privé.

L'auteur, dans toute la première partie de l'ouvrage, esquisse le chemin qui a mené le pays au déséquilibre structurel qui se traduit par une brutale détérioration de son environnement économique extérieur, des déficits budgétaires dus à des problèmes démographiques, au plafonnement de l'agriculture, à un faible dynamisme industriel et des pressions politiques internes. Dans la deuxième partie, il s'attèle à l'analyse des résultats et des perspectives des politiques d'ajustement structurel. Les mesures prises, à savoir la politique d'austérité ou ajustement déflationniste, la nouvelle politique agricole, la nouvelle politique industrielle, entre autres, n'ont pas pu mener aux résultats escomptés. Pire, ils ont engendré des défis dans le secteur informel. À cela, se greffe une résistance et une contestation de la population qui désapprouve des réformes entreprises. Jules Duruflé souligne qu'en dépit d'une amélioration fragile et insuffisante des finances publiques et extérieures, la poursuite de l'ajustement déflationniste n'a pas permis de renouer avec la croissance. Se pose alors la question épineuse de la reprise de la croissance.

Chapitre II : La politique économique coloniale d'après-guerre (1946-1957)

Sortie victorieuse de la Seconde Guerre mondiale avec les alliés, la France décide d'entreprendre une nouvelle politique dans ses colonies. Jusqu'à cette période, elle menait une politique de non-intervention : pas d'investissement dans la production dans les colonies. Il s'agissait pour la Métropole d'obtenir le produit au moindre coût. Désormais, à partir de 1946, elle décide de mettre sur pied un fonds et des plans pour l'équipement et la modernisation des colonies.

Toutefois, l'entreprise coloniale d'après-guerre ne peut pas être appréhendée en dehors de son contexte ; sinon elle perd toute sa pertinence. Parce qu'il s'agit d'un changement qui s'inscrit dans une situation particulière. C'est d'ailleurs, le but de la recherche qualitative de mettre en relation les actions des acteurs et le contexte. A ce propos, Hervé Dumez précise que l'approche qualitative « cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation⁴² ».

En effet, à la sortie de la guerre, la situation géopolitique changea et un nouvel ordre mondial s'imposa. La création de l'ONU en 1945, pour garantir la paix et la sécurité, le développement et le progrès social et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentaux dont la France est signataire, la gestation d'un monde bipolaire dont les locomotives, les Etats-Unis et l'URSS, favorable à une nouvelle redéfinition de la géographie internationale d'une part, et de l'autre, la participation des colonies à l'effort de guerre, la naissance et la montée de partis politiques favorables à l'indépendance et les exigences de plus en plus ardentes des syndicats pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers⁴³ étaient à l'ordre du jour. En cela s'ajoute enfin les dommages de la guerre en métropole : effondrement économique, régression sociale, etc. Voilà autant de bouleversements post-conflit qui coïncident avec la période où la France s'apprête à changer sa politique à l'égard de ses colonies.

Cette situation nous amène à nous interroger sur les raisons d'être de l'Union française et des programmes de modernisation dans les colonies après la Seconde Guerre mondiale. En résumé, on se pose la question à savoir pourquoi et comment, dans une situation non évidente, la Métropole décide de changer de rapports avec ses colonies et quelles ont été les conséquences induites. Pour mieux appréhender ces interrogations, nous faisons un bref survol de la politique coloniale, particulièrement de la situation socioéconomique du Sénégal au début de la

⁴² Dumez H., *op. cit.*, p. 48.

⁴³ Fall S., *op. cit.*, p. 21.

colonisation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

I. La politique économique coloniale de 1885 à 1945

Le Sénégal fait partie d'un ensemble géographique et historique appelé la Sénégambie, Finisterre ouest-africain, exutoire et cul de sac tournée vers l'océan Atlantique. Ses limites géographiques, d'après Boubacar Barry⁴⁴, vont du fleuve Sénégal dans sa partie septentrionale au cours de la Kolonté dans sa partie méridionale ; de la boucle du Niger à l'Est à l'Océan atlantique à l'Ouest. Quoique ces limites géographiques soient discutables, la Sénégambie est restée pendant longtemps, d'un point de vue historique, en dépendance du Soudan occidental et du Sahel avant de subir l'influence de l'Océan au XV^e siècle. C'est un « pays de rencontres et de dispersions »⁴⁵ qui a vu l'influence des grands empires médiévaux notamment le Mali, l'influence du Sahara, de l'islam et du commerce transsaharien. Et le Sénégal n'est pas excepté de cette réalité.

La prospérité économique et commerciale des royaumes sénégambiens reposait avant tout sur leurs ressources agricoles. En effet, l'économie de la Sénégambie était guidée par la spécialisation régionale. Deux grandes civilisations agraires coexistaient. D'une part, la civilisation du mil, sorgho et du lait dans la partie septentrionale, et de l'autre la civilisation du riz et de l'huile de palme des Rivières du sud. Cette régionalisation entraîne une interdépendance dont les réseaux de commerçants Dioula et Niominka, ignorant les frontières des empires et royaumes, étaient les relais.

Avant le XV^e siècle, cet espace de rencontres et de dispersions a presque acquis « sa physionomie dans tous les domaines du peuplement, de l'économie, de l'organisation politique et sociale qu'elle conservera dans l'ensemble jusqu'à la conquête coloniale à la fin du XIX^e siècle »⁴⁶. Le XV^e siècle est à cet effet la période clé de la Sénégambie pendant laquelle elle réduit sa dépendance du Soudan et du Sahel et se tourne vers l'Océan.

Cependant, la découverte des côtes sénégambiennes par les navires portugaises au XV^e siècle bouleversa son organisation socioéconomique et politique. Les flux commerciaux transatlantiques se substituèrent aux flux transsahariens. Le centre de gravité des affaires se déplace désormais vers les côtes aux dépens de l'intérieur et entités politiques de la côte commencèrent à renoncer leur alliance aux royaumes centraux sous l'effet de l'introduction des armes à feu. Ces bouleversements marquent le début d'une longue période d'instabilité politique

⁴⁴ Barry B., *La Sénégambie du XV au XIX siècle : traite négrière, islam, conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1994, 431 p.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 25.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 26.

et une nouvelle réorganisation économique.

Les premiers contacts des explorateurs européens avec les africains se résumait au troc. Dans le principe d'économie politique trois moments ont marqué l'exploitation des colonies : l'ère de la traite à l'état pur, l'ère de l'implantation agricole et l'ère de l'équipement⁴⁷. La traite reposait sur l'utilisation de marchandises européennes contre des produits naturels africains. Cette première phase constitue la première étape du contact transatlantique. En effet, l'économie de traite a entraîné la disparition des structures d'interdépendance régionale de l'économie des royaumes sénégalais avec l'impulsion d'une nouvelle structure économique extravertie. Le prolongement de cette structure économique jusqu'au début du XIXe siècle fait émerger une bourgeoisie sénégalaise basée sur le commerce à Saint-Louis et à Gorée avant d'être liquidée au début du XXe siècle⁴⁸, ou reconvertie en marge de l'économie formelle⁴⁹.

L'implantation agricole marque le début de la colonisation. Cette évolution de la pensée coloniale s'explique par une remise en question résumée dans cette formulation d'Albert Sarraut : « On coupe l'arbre pour avoir le fruit »⁵⁰. Il fallait que la culture ou la plantation accompagne le commerce. L'arachide fut introduite au Sénégal à la fin du XIXe siècle. L'économie de plantation et dans son ensemble la politique coloniale, de 1885 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, étaient caractérisées par une non-intervention qui se manifeste par l'absence de capital, une faible présence de l'État et du secteur privé. Cette démarche s'explique par le fait que la Métropole voulait obtenir le produit au moindre coût des facteurs⁵¹. C'est le temps de la Loi de l'autofinancement des colonies de 1900 et du pacte colonial. Celui-ci est un code officieux qui fait de la production l'apanage des colonies tandis que l'industrialisation demeure l'attribue de la métropole. Cette division du travail conditionne par conséquent les producteurs indigènes à adapter leurs productions aux besoins du marché métropolitain. L'organisation agricole monoculturelle du Sénégal autour de l'arachide est d'ailleurs dérivée de cette logique⁵².

Ce produit, exporté pour la première fois en 1841, a eu un regain d'intérêt en France vers la fin du XIXe siècle. Ce retour est lié à l'accroissement des besoins en huile alimentaire que les graisses animales et les

⁴⁷ Ki-Zerbo J., « L'économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XV au XIX siècle) », *Présence Africaine*, Nouvelle série, N° 11, Déc. 1956-Jan. 1957, p. 7.

⁴⁸ Amin S., *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, p : 18

⁴⁹ Laurence M., « Les hommes d'affaires sénégalais dans les contextes politico-économiques de 1930 à 1996 », *RePec*, 1997, pp. 195-216.

⁵⁰ Ki-Zerbo J., « L'économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XV au XIX siècle) », *op. cit.*, p. 8.

⁵¹ Gastellu J-M., « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », ORSTOM, 1981, p. 565.

⁵² Tandjigora A. K., *op. cit.*, p. 243.

plantes oléagineuses métropolitaines ne peuvent plus satisfaire en raison des changements sociaux ("prolétarisation", urbanisation, pression démographique...) nés de la révolution industrielle. La « stagnation agricole » caractérisant la fin des années 1870, n'est pas non plus pour arranger le problème, même si elle n'est pas synonyme d'immobilisme, mais juste une décélération de la production.⁵³ »

Il n'y avait pas d'intervention pour stimuler la production ou le rendement, l'action de la métropole se limitait à la mise en place d'une infrastructure d'évaluation pour relier l'intérieur du territoire à la côte. Cette politique coloniale peut être qualifiée de politique de l'ère agricole et d'équipement. Malgré la raréfaction de capital, la culture de l'arachide s'est développée exponentiellement au Sénégal et occupe une place prépondérante dans l'économie du territoire. Son développement s'explique par deux facteurs principaux. D'abord, la métropole s'est bornée à orchestrer un arsenal de communication. Il s'agit de la mise en place d'un réseau de communication portuaire, routier et fluvial. Le but recherché était de relier les zones productrices de l'intérieur à la côte en mettant en place des points de traite le long des chemins de fer⁵⁴. D'ailleurs, l'expansion de la culture arachidière allait de pair avec l'extension des chemins de fer. En effet, l'ouverture du chemin de fer Dakar-Saint Louis en 1885 a permis son expansion dans la partie Nord de la presqu'île du Cap-Vert, Saint Louis et Louga, puis sur toute la voie ferrée. De même, avec l'ouverture de Dakar-Bamako, la culture arachidière se propage à l'Est vers Fatick, Diourbel, Kaolack en 1900. En 1910, elle pénétrait en Casamance et s'étendrait jusqu'à Tambacounda, puis vers Touba et Linguère⁵⁵.

En dehors de ces efforts dans les moyens de communication, la progression de la culture s'est aussi effectuée par le biais de toutes les pressions mises au point par le colonisateur depuis presque un siècle. À cela, s'ajoute le monde des affaires sénégalais composé par des maisons de commerce françaises et des libano-syriens. Les maisons de commerce avaient pour mission d'acheter les récoltes directement chez le cultivateur moyennant une ressource numéraire d'une part, et la vente de denrées d'importation aux producteurs dont l'envie va de pair avec le développement de la culture de l'arachide⁵⁶.

Le dernier facteur explicatif du développement de la culture de l'arachide à travers le territoire sénégalais est le fait que la graine oléagineuse a trouvé au Sénégal des conditions naturelles, techniques et historiques autorisant son insertion dans les systèmes de production

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Lombard J., *Etude sénégalaise, connaissance du Sénégal, géographie humaine*, 1963, C.R.D.S, Saint-Louis du Sénégal, p. 96.

⁵⁶ Tandjigora A. K., *op. cit.*, p. 99.

traditionnels, soit par intégration aux rotations culturales préexistantes à sa croissance, soit par juxtaposition aux terroirs exploités en économie de subsistance⁵⁷.

L'introduction au Sénégal de la culture arachidière et le déploiement des maisons de commerce sur l'étendue du territoire a mené à la création d'un marché local où traitants et producteurs font face à face. Cependant, il s'agit d'un marché local non concurrentiel incomplet fondé sur des relations personnalisées⁵⁸. Le traitant avec son double service d'achat de la production arachidière, avec un prix qui ne tient pas compte des coûts de production⁵⁹, d'une part, et de vente de denrées importation d'autre part, exerçait une influence sur le paysan producteur caractérisé par la dépendance de ce dernier en période de soudure envers le traitant. Cette situation le contraint de vendre d'avance sa production arachidière au traitant à un prix dérisoire pour régler ses dettes. Ainsi, le paysan ne fait pas d'épargne pour investir dans sa production. Les traitants pendant un demi-siècle eurent un effet d'extorsion sur les paysans sous le regard complice de l'Administration.

Cette organisation économique a résulté en 1946 sur un bilan médiocre représenté par le tableau ci-dessous.

Bilan de l'équipement des territoires coloniaux avant 1946 (Indochine inclus)
comparé à l'équipement métropolitain

<i>Nomenclature</i>	<i>Outre-Mer</i>	<i>Métropole</i>
Superficie totale	9.150.000 km ²	550.000 km ²
Population totale	51.000.000 hab.	41.000.000 h.
Longueur totale des voies ferrées....	11.067 km. (1 m. de large)	84.000 km. (1,40 m.)
Longueur totale du réseau routier....	139.630 km.	631.000 km.
Enseignement {	21.438	81.340
	87	1.080
	0	17
	0	0
Industrie lourde	0	3.456.000 t. de fonte 4.428.000 t. d'acier fondu
Équipement hydroélectrique	0	1.450 000 kw.
Revenu national par tête et an.....	115 fr.	4.715 fr.

Source : « Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *op cit.*, pp 47-56.

⁵⁷ Péliissier P., Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Département d'Histoire, Dakar-UCAD, 2008, p. 21.

⁵⁸ Gastellu J-M., *op. cit.*, p. 575.

⁵⁹ Pessis C., « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 », *Monde(s)*, Vol. 2, N°. 4, 2013, p. 137.

Au regard de ce tableau, on constate, après plus de deux tiers de siècle d'occupation, la situation alarmante dans laquelle se trouvaient les Territoires d'Outre-Mer. L'infrastructure existante était partielle et défailante, l'industrialisation (lourde) et l'enseignement supérieur étaient inexistants, le système de santé à la limite de la survie et un revenu national par tête qui étouffe toute possibilité d'épargne et d'investissement.

En définitive, la mise en place de l'économie de traite au XV^{ème} siècle, puis de l'économie de plantation agricole au XIX^{ème} siècle jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, a résulté sur une ponction plutôt que sur une mise en valeur des colonies⁶⁰. Par conséquent, elle a entraîné la déstructuration des structures d'interdépendance régionales autocrates des royaumes sénégalais en substitue d'une organisation économique extravertie et dépendante. Au XIX^e siècle, l'éviction de la bourgeoisie sénégalaise qui s'est formée au contact avec les navires européens du XV^e siècle à la découverte de ses côtes entraîne leur reconversion dans des activités économiques hors contrôle de l'Administration coloniale. Il semble qu'ils formeront ce qu'on appellera plus tard, au début des années 1980, l'économie informelle.

Le développement de la monoculture arachidière par l'administration coloniale finit par entraîner un déficit vivrier et une dualité de l'espace national au profit de Dakar et de la presqu'île du Cap-Vert, et dans une certaine mesure la région Arachide-Mil, aux dépens des régions périphériques du Bas-Sénégal et de la Casamance qui sont des régions de réquisitions par excellence, notamment durant les deux grandes Guerres. Le marché auquel cette organisation économique a conduit mettait hors-jeu ou impliquait de façon subalterne le paysan producteur, une situation qui étouffait toute épargne ou investissement. À cela s'ajoute une infrastructure de communication insuffisante au seul dessein de la métropole, c'est-à-dire relier l'intérieur du territoire à la côte pour assurer le bon déroulement de la production arachidière. La situation sociale qui prévalait durant cette période se résumait à des soins médicaux pour assurer la force de travail et des instituts d'enseignement coloniaux pour former une minorité d'assistants utiles à l'administration coloniale. L'enseignement était partiel et partial, c'est-à-dire qu'il ne visait pas toute la population et était limité à un certain niveau d'études. Il ne faut pas passer sous silence le travail forcé et tous les types d'impôts mis en place par la métropole pour favoriser la production de l'arachide (certains impôts étaient acquittés en devise et c'était la culture de l'arachide qui permettait d'en acquérir) et pour soustraire de l'argent aux populations autochtones.

⁶⁰ Hugon P., *op cit.*, p. 14.

Des études s'intéressant aux investissements coloniaux en AOF⁶¹ concourent à montrer que cette dernière a remboursé tous les prêts que la France lui a accordés jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. On en conclut que toute l'infrastructure du bloc AOF, quoiqu'insuffisante, n'est pas un don de la métropole, elle a été financée par les populations autochtones en ressources et en force de travail.

II. Les motivations de la nouvelle politique économique coloniale de l'immédiat guerre (1939-1945)

Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'économie coloniale était une ponction. Elle est la conséquence de la situation alarmante des colonies après plus d'un demi-siècle de colonisation. Donc, qu'est-ce qui a poussé la métropole à mettre en place une nouvelle politique économique d'après-guerre à l'égard de ses colonies ? Quels sont les raisons d'être du FIDES et les programmes de planification ?

D'après le service du plan du territoire du Sénégal⁶², le lancement du plan a été une réponse à l'

Économie du Sénégal durement affectée par le dernier conflit mondial. Les équipements de base, pistes, routes, chemins de fer, ont été soumis à un service intensif sans entretien suffisant et sans renouvellement, et étaient parvenus en 1945 à la limite d'usure. D'ailleurs, ces équipements ne répondaient pas aux exigences d'une économie moderne. Ils étaient inadaptés au développement de la production et demandaient à être entièrement modernisés. [...] Pour définir et mettre en œuvre un programme de développement social de leurs populations, qu'est intervenue la Loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du plan d'équipement et de développement des territoires d'Outre-Mer.

Ainsi, le service du plan du Sénégal expose officiellement les raisons économiques et sociales de la politique de la planification d'Outre-mer qui passe par la modernisation des équipements de base et l'établissement des programmes de développement. Cette idée est très tenace dans les documents officiels qui ont vu naître la politique économique d'après-guerre. D'après le rapport de Monnerville, le FIDES aura comme but de lutter contre l'économie mercantile et contre le Pacte colonial par l'industrialisation des TOM, D'assurer un développement social parallèle au développement économique et enfin D'assurer un développement harmonieux des économies d'outre-mer grâce à des capitaux publics qui sont désintéressés.

⁶¹ Huillery E., *op. cit.*, p. 40.

⁶² ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans d'investissement et de développement économique et social.

[...] Il faut reconnaître sans ambages que la véritable cause du mal réside dans l'impossibilité où nous nous trouvons de changer le caractère mercantile de l'action colonisatrice... Le gisement de fer de Guinée, le troisième du monde, reconnu il y a plus de vingt-cinq ans, est encore inexploité parce que les seigneurs du fer de la métropole ne veulent pas de concurrents. La Nouvelle-Calédonie, une des régions les plus fortement minéralisées du monde, dont les Américains, qui l'ont étudiée, pensent qu'elle possède un potentiel industriel représentant deux fois et demie celui de la Ruhr, ne possède pas une industrie d'extraction digne de ce nom et pas une industrie de transformation.

Parce que devoir et intérêt coïncident pour agir avec vigueur dans le domaine social... Notre intérêt est, au surplus, de montrer qu'en cette matière l'activité que nous pourrions déployer est à la hauteur de la réputation que le passé nous a acquise.

[...] Il doit être bien établi que l'initiative privée, seule, n'est pas en mesure d'assurer le développement économique et social des T.O.M. Les leçons du passé, aussi bien que la simple logique, démontrent à l'évidence que les intérêts privés, qu'ils soient métropolitains ou autochtones, s'opposent aux larges conceptions qui permettent le progrès des peuples parce que les œuvres à réaliser ne sont pas toujours immédiatement rentables⁶³.

L'idée de capitaux désintéressés au seul profit du développement économique et social des TOM revient souvent dans les documents officiels du FIDES. Cependant, en dehors de ses buts officiels qui ont conduit à l'élaboration des plans d'équipement et de progrès sociaux pour les colonies, les réformes d'après-guerre n'ont-elles pas eu d'autres objectifs officieux ? Que peut-on lire dans les coulisses de la politique d'après-guerre ? Certains travaux sur le FIDES et la politique économique de la métropole d'après-guerre nous permettent de répondre au moins, en partie, à ces questions.

Nombreux sont les travaux qui prennent à contre-pied les documents officiels du FIDES. Ils s'appuient en général sur une analyse fine du contexte de l'après-guerre. Tout part des réflexions suscitées à la sortie de la guerre pour la Reconstruction de la métropole suite aux dégâts de l'occupation et de la guerre. Elles ont permis de révéler que l'économie des territoires faiblement équipés ne pouvait pas apporter une grande assistance au projet de la

⁶³ « Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer », *op. cit.*, pp. 49-50.

Reconstruction⁶⁴. Néanmoins, il fallait à la métropole obtenir à l'étranger, sans s'endetter, les ressources nécessaires à sa Reconstruction. Cette idée figure de manière brute dans le rapport de Monnerville :

« Il est hors de doute que la France, que l'occupation ennemie a laissée exsangue, ne pourra pas sortir des difficultés économiques et financières inextricables dans lesquelles elle se débat depuis dix-huit mois, si elle ne peut pas obtenir, sans s'endetter à l'étranger, des bois pour rebâtir les maisons détruites, les matières grasses qui manquent si gravement à ses enfants, le charbon et les minerais sans lesquels ses usines ne tourneront pas, le pétrole aussi qui lui coûte cher, l'or nécessaire au soutien de sa monnaie.⁶⁵»

Voilà un aveu d'une volonté de faire des colonies des auxiliaires de la Reconstruction métropolitaine, un aveu d'exploitation. Il sous-entend que la volonté d'équiper les colonies, tardive et insuffisante, n'était nullement pour les colonies, mais par et pour la métropole. Le contexte d'après-guerre est aussi une période de raréfaction des oléagineux qui suscitent un intérêt pour l'économie française, notamment les industriels dans l'après-guerre jusqu'à la Reconstruction, comme en témoigne l'article de Céline Pessis consacré à l'usure des sols sénégalais et la culture de l'arachide. Elle affirme, en effet :

« Les nouvelles instances planificatrices de l'Union française (dont FIDES) chargent l'Institut de recherche sur les huiles et les oléagineux tropicaux (IRHO), institut privé fondé en 1942 à l'initiative d'industriels, de développer la culture de palmiers à huile sur les zones côtières de l'Afrique occidentale française (AOF). Pour faire face à l'urgence, l'accent est cependant mis sur l'arachide, culture annuelle plus rapidement productive : on escompte au Sénégal un doublement de la production en dix ans, via un recours intensif à la mécanisation »⁶⁶.

Il ressort de ce qui précède la volonté des instances de planification en métropole de poursuivre la culture oléagineuse, en l'occurrence l'arachide, au Sénégal malgré les alertes des agronomes sur la probable usure de son capital sol. La colonie du Sénégal se voit naturellement reprendre sa vocation de pourvoyeuse d'arachide au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

C'est ce que révèlent aussi les travaux de Joseph Ki-Zerbo consacré à l'économie de traite⁶⁷. D'après l'historien burkinabé, l'économie de traite a connu une pensée évolutive au fil des ans.

⁶⁴ Gastellu, J., « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », *op. cit.*, p. 566.

⁶⁵ Pessis C., *op. cit.* p. 51.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 128.

⁶⁷ Ki-Zerbo J., *op. cit.*, p. 10.

Cette évolution peut être divisée en trois parties sans tenir compte de la chronologie parce qu'elles s'entremêlent et se chevauchent. L'économie de traite a débuté d'abord avec l'ère de la traite à l'état pur suivit de l'ère de la plantation agricole et se termine avec l'ère de l'équipement. Il semble que la nouvelle politique d'après-guerre correspond à cette dernière, l'équipement. Cette évolution s'explique par la décroissance des profits.

Il ressort de tout ce qui précède que les réformes économiques d'après-guerre dans les colonies ont suscité des débats passionnants de part et d'autre de la Méditerranée. D'une part, les tenants d'une métropole altruiste et d'autre part, les détracteurs d'un système nébuleux aux desseins d'exploitation teinté d'une politique de bénévolat.

Nous pouvons donc dire que les motivations des réformes politiques et économiques coloniales d'après-guerre sont multiples. Il nous semble aussi que ces dernières ont plus servi la métropole que colonies et que leur mise en œuvre relève d'une stratégie d'adaptation suite aux bouleversements induits par le conflit mondial. Ces bouleversements sont nombreux et multiformes. Il s'agit de la reconstruction de la métropole dont l'économie a été mise en genou par le conflit, d'une part et d'autre part, une réponse au nouvel ordre mondial et à l'émergence d'une élite politique nationaliste et très exigeante dans les territoires d'Outre-Mer et qui était de surcroît favorable à l'indépendance.

La proclamation de l'Union française par la Constitution de 1946⁶⁸ devait bien être significative et matérialisée pour les citoyens des territoires d'outre-mer. Les réformes entreprises (Loi Houphouet Boigny, Loi Lamine Gueye, les plans) ont officiellement déclenché ce changement. En outre, la politique « d'aide » d'après-guerre demeure douteuse. Parce que pendant le lancement du FIDES, la France était bénéficiaire du Plan Marshall d'un montant de 2,2 milliards de dollar, un projet pour la reconstruction de l'Europe de l'Ouest après la deuxième Grande guerre 1939-1945). A cet effet, le plan Marshall balaie d'un revers l'idée d'une métropole altruiste à l'égard de ses colonies. Même si l'équipement des colonies, au-delà de son insuffisance était à la limite de l'usure, on voit mal la France, recevant de l'aide, en donner à son tour. En outre, le caractère unilatéral de la gestion du fonds et des programmes appliqués exclus au demeurant toute approche africaine du développement.

III. Le FIDES, une planification de développement colonial (1946-1957)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France entreprend un effort sans précédent à

⁶⁸ Pellier J., « L'Union française d'Outre-Mer », *Revue d'économie politique*, Vol. 61, No. 2/3, 1951, pp. 206-230.

l'égard de ses TOM avec la création d'un fond d'équipement et de modernisation pour ces derniers. Il fut matérialisé par le FIDES, fonds qui a présidé au financement des deux premiers plans de développement et de modernisation de l'UFOM. La Métropole, en bénéficiant pour sa libération du concours total des Territoires d'Outre-Mer, n'est-elle pas une raison suffisante de changer sa politique à leurs égards. Dans ce chapitre il sera question de présenter le FIDES ainsi que ses voies de financement tout en séparant la région du Cap-Vert au reste du territoire. Nous bouclerons ce chapitre par une analyse du bilan des deux plans et une critique globale.

1. Présentation du FIDES

Le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) des Territoires d'Outre-Mer est un fonds et une instance de planification métropolitaine dédié à l'équipement et à la modernisation des Territoires d'Outre-Mer. Son statut juridique est régi par la Loi du 30 avril 1946 votée par le Parlement français. Il a été ratifié en 1948.

Le FIDES appartient à la famille des nouvelles instances planificatrices de l'Union française⁶⁹. Outre le FIDES, on retrouve, entre autres, la Compagnie Générale des Oléagineux tropicaux (CGOT) créée en 1946, le Commissariat général au Plan (CGP) qui intègre en son sein la commission des Corps gras créée en 1947, la Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du ministère de la France d'Outre-mer créée en 1944 sans compter la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) créée en 1946. Quant à la CCFOM joue le rôle de banque de développement et participe à la création de sociétés d'État et d'économie mixte dans les TOM⁷⁰.

2. Investissements par sources de financement

Dans la Note du ministère de la France d'Outre-Mer adressée aux Hauts commissaires, commissaires de la république et chefs de territoires en Juillet 1952, il est retenu que les plans quadriennaux devraient ainsi être financés⁷¹ :

- Sur les ressources des collectivités et organismes publics locaux.
- Par contribution des finances publiques métropolitaines, soit par l'intermédiaire du FIDES ou de la Caisse Centrale, soit par tout autre canal (...).

⁶⁹ Pessis C., *op. cit.*, p. 128.

⁷⁰ Le Fonds d'investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'Outre-Mer : FIDES (1946-1958), *op cit.*, p. 36.

⁷¹ ANS, 1R/61, Plan quadriennal de développement économique et social 1953-1957.

- Par des investissements privés français.
- Par des investissements privés étrangers.

Il était à la charge des chefs de Territoire « ... d'envisager particulièrement la mobilisation et l'utilisation des capitaux disponibles localement par le développement et l'organisation de l'épargne de la population autochtone »⁷².

Cette même note est accompagnée de deux questionnaires. Dans le premier, il était question de déterminer les moyens financiers, publics ou privés « exigés par chacune des opérations à inscrire au prochain plan et à l'évaluation globale des fonds publics nécessaires pour sa réalisation »⁷³. Quant au second, il s'agissait « de recueillir les données essentielles sur les ressources publiques locales et les charges auxquelles elles doivent faire face, les modalités d'un ajustement des ressources aux charges et des possibilités de création de nouvelles ressources. Si grossières et pleines d'incertitudes que puissent être les évaluations en la matière, elles constituent un guide indispensable dans la sélection des opérations du prochain plan quadriennal »⁷⁴.

À titre officiel, le FIDES est la principale source de financement dans les colonies après 1945, mais elle n'en est pas la seule. En dehors du budget local, il y a aussi la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) et les investissements privés. Le FIDES finance en grande partie les dépenses d'équipement sous forme de subvention à fonds perdus. Quant au budget local, il devait contribuer à financer les dépenses d'intérêt local. Pour ce qui est de la CCFOM, elle est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle participe au développement des territoires d'Outre-Mer moyennant un faible taux d'intérêt⁷⁵. Il en ressort que la mise en œuvre du FIDES n'a pas mis à terme la logique de l'autofinancement. Ainsi :

« Pour permettre, cependant, à ces Territoires de poursuivre, sur leurs disponibilités budgétaires propres, un effort complémentaire, la contribution des Territoires d'Outre-Mer au FIDES n'est pratiquement pas versée par eux, mais par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer qui leur consent une avance remboursable à long terme (25 ans en général) et à des conditions très avantageuses (intérêt 2%) »⁷⁶.

En effet, malgré la suspension à partir de 1946 des prêts qui conduisaient le financement

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Fall S., *op. cit.*, p. 25.

⁷⁶ Bouchart P., *op. cit.*, p. 396.

colonial depuis 1900, les avances les ont substitué et perpétuer avec eux la loi de l'autofinancement de 1900. Donc, après 1946 deux types de financement ont prévalu dans les TOM : les subventions et les avances.

Les investissements sur FIDES par secteurs dans la presqu'île du Cap-Vert et à l'intérieur du Territoire (en millions de francs CFA).

SECTEURS	DAKAR				RESTE DU TERRITOIRE				TOTAL	
	1er PLAN		2e PLAN		1er PLAN		2e PLAN		MONTANT	%
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Production	380	6%	129	4%	3659	44%	4880	63,70%	9048	36,60%
Infrastructure	3921	63%	638	24,30%	3974 ⁷⁷	48,30%	1726 ⁷⁸	22,50%	10259	41,40%
Social	1931	31%	1856	70,80%	594	7,20%	1054 ⁷⁹	13,80%	5435	22%
Totaux	6232	100%	2623	100%	8227	100%	7660	100%	24742	100%

Source : ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans d'investissement de développement économique et social

À la lumière de ce tableau, on voit nettement la différence des investissements entre la presqu'île du Cap-Vert et le reste du territoire. Il en ressort à la fois les subventions du FIDES allouées dans chaque secteur ainsi qu'une confrontation de la ventilation des crédits entre la région de Dakar et le reste du Territoire. En outre, sur la base de ce tableau nous pouvons affirmer que les investissements pendant cette période ont amorcé un déséquilibre financier en faveur de la presqu'île qui contribue davantage à la dualité du territoire sénégalais en termes d'infrastructures et de progrès social. Les subventions du FIDES à Dakar, sur les deux Plans, s'élèvent à 8 855 millions de francs CFA, soit plus de 35% de l'ensemble du budget. Alors que la population sénégalaise en 1951 s'élevait à 2 158 140 habitants⁸⁰, le cercle de Kaolack regroupait à lui seul 441 726 habitants tandis que la délégation de Dakar regroupait 308 500

⁷⁷ Y compris le chemin de fer.

⁷⁸ Y compris le chemin de fer.

⁷⁹ Y compris les subventions aux institutions et œuvres privées.

⁸⁰ Lombard J., *op. cit.*, p.21.

habitants⁸¹. Retenons bien que c'est la région qui concentre à peu près 14% de la population et représente 0,3% du territoire qui a amassé plus de 35% des subventions. Le facteur humain n'est nullement l'élément justificatif des investissements de l'ensemble de cette période. Ce renforcement des équipements et des infrastructures dans la Presqu'île du Cap-Vert pose déjà les germes des problèmes que connaît aujourd'hui Dakar en termes d'urbanisation, d'aménagement, de surpeuplement et de transport. Cette aberration de Dakar constitue un véritable handicap pour un développement économique et social harmonieux du Sénégal.

Le surplus des investissements du FIDES en faveur de la presqu'île est justifié, aux yeux des autorités coloniales, par l'envergure des travaux d'infrastructure réalisés à Dakar qui, à lui seul, a amassé 3 921 millions de francs CFA soit 63% de l'ensemble des investissements du FIDES dans la presqu'île lors du premier Plan, contre 638 millions de francs CFA soit 24% des investissements du FIDES pendant le deuxième Plan. Le rétrécissement budgétaire dans les infrastructures pendant le deuxième Plan tient à la finalisation des travaux du premier Plan. Le secteur social a concentré à cet effet la part la plus importante des investissements du FIDES dans la délégation de Dakar. Les différents secteurs d'investissement n'ont pas bénéficié des mêmes budgets. Dans le domaine social, par exemple, les investissements s'élèvent à 1 856 millions de francs CFA soit 70,8% des 2 623 millions de francs CFA investis entre 1953-1957, contre 1 931 millions de francs CFA soit 31% des 6 232 millions de francs CFA entre 1948-1952. Il y a à noter ici un rétrécissement budgétaire de 3 609 millions de francs CFA sur le fonds FIDES entre le premier et le deuxième Plan dans la presqu'île du Cap-Vert.

Cependant, ce tableau ne reflète pas toute la réalité des efforts d'investissements réalisés à cette période. En dehors du FIDES, il convient d'y ajouter les efforts concourus par les sociétés d'économies mixtes et des sociétés privées dont l'activité est essentiellement limitée à la presqu'île. Cette situation accentue le déséquilibre régional entre la presqu'île et le reste du territoire. Par ailleurs, la CCFOM a fait des prêts considérables lors du premier Plan de l'ordre de 371 millions de francs CFA aux Sociétés d'Économie Mixte (SICAP, SAIH), 683 millions de francs CFA aux sociétés pétrolières, 145 millions de francs CFA aux sociétés de transport, 535 millions de francs CFA aux sociétés de travaux publics. À cela s'ajoute les investissements des sociétés privées qui ont atteint 7023 millions de francs CFA entre 1948 et 1952.

Dans la même période, 1948-1952, le budget local a de son côté financé près de 2 200 millions de francs CFA de constructions et de bâtiments administratifs, de logements,

⁸¹ *Ibid.*

d'aménagement et de lotissement des quartiers de la Médina.

Par ailleurs, ces investissements ne reflètent pas l'ensemble des crédits alloués à la presqu'île du Cap-Vert. C'est pour dire, en reprenant les mots de Fall Sawrou, qu'

« Il était très difficile d'établir un bilan comptable des opérations budgétaire en cause de la hausse des besoins en crédit. Ces derniers ne sont pas seulement fournis par le budget de l'État mais chaque budget de territoire participe aux dépenses d'équipement par d'autres fonds à l'image du Fonds pour la recherche scientifique ou le Fonds routier. La complexité des opérations financières est soit masquée par la multiplication des sociétés mixtes, soit par l'émission d'obligation amortissables par les grandes caisses relevant de l'État. Ces obligations n'apparaissent pas par ailleurs dans les budgets annuels »⁸².

En définitive, il semble que le territoire du Sénégal n'a pas absorbé la part la plus importante des investissements du FIDES. C'est en prenant en compte les autres sources de financement, principalement les investissements de la CCFOM et des sociétés privées, que le territoire du Sénégal semble surplomber à la tête du classement des crédits, toutes sources de financement confondues, tout en sachant qu'il est difficile de faire un bilan comptable des investissements de cette période. De 1948 à 1957, les investissements sur fonds FIDES au Sénégal ont atteint 24 742 millions de francs CFA, tandis que les dotations ouvertes au territoire du Cameroun, au titre de la section locale dans le cadre seulement du premier Plan, ont atteint 36 500 millions de francs CFA, les dotations de la section générale et les efforts de la CCFOM n'étant pas partis⁸³.

En outre, au niveau interne, comme nous l'avons souligné plus haut, la répartition des investissements était largement en faveur de la presqu'île du Cap-Vert aux dépens du reste du territoire. Toutefois, l'intérêt accordé à Dakar et à sa presqu'île dépasse le seul intérêt du territoire et tient à l'ensemble de l'économie du bloc Sénégal-Soudan-Mauritanie d'une part, et de l'autre, son port d'escale maritime et aérien dépassait le cadre sénégalais. A cela s'ajoute le statut de capitale administrative de la Fédération dont bénéficie le territoire. A ce titre, Dakar accueillait les services du gouvernement général qui ont été amené à y réaliser des immeubles à usage de bureaux ou de logements et des installations techniques de recherches ou d'exploitation très importantes. L'excédent budgétaire dans le territoire du Sénégal, et particulièrement dans la presqu'île du Cap-Vert, n'exprime nullement un intérêt spécifique pour le territoire. Il suffit de prendre en compte la concentration de cet excédent dans la presqu'île pour réfuter totalement cette idée reçue.

⁸² Fall S., *op. cit.*, p. 40.

⁸³ Bouchart P., *op. cit.*, p. 398.

Dakar était le réceptacle où affluaient toutes les infrastructures et services pour connecter les territoires à la métropole. Sur le papier il semble que le territoire du Sénégal a capté la majorité des financements de la dernière décennie de la colonisation. Cependant, c'est au titre de statut fédérateur et non au seul compte de son territoire.

3. Les réalisations du FIDES

De 1948 à 1957, le FIDES a réalisé au Sénégal, comme dans toute l'Union Française d'Outre-Mer (UFOM), deux plans d'investissement et de développement économique et social : le premier quinquennal et le second quadriennal. Dans le premier plan, il était, en première urgence, de mettre en état et de moderniser l'infrastructure portuaire, ferroviaire et routière du territoire, puis dans le second, de concourir à l'accroissement de la production et de la productivité agricole et industrielle⁸⁴. Le service social, bien que pris en compte dans les deux plans, n'occupe qu'une place subalterne en dessous de l'infrastructure et de la production. Dans les pages qui suivent, nous montrerons les réalisations du premier puis du deuxième plan dans les différents secteurs d'activité que sont la production, l'infrastructure et le social tout en distinguant qu'il en fut à l'intérieur du territoire de ce qu'il en a été dans la presqu'île du Cap Vert.

a. Le premier Plan : 1948-1952

Le premier plan quinquennal couvre les années 1948 à 1952. Durant cette période, la section FIDES du Sénégal a accordé une somme de crédit à l'intérieur du territoire, exception faite de la délégation de Dakar, qui s'élève à 8 227 millions de francs CFA. Dans la répartition, l'infrastructure en a bénéficié à hauteur de 48,3%, la production de 44,5% et le domaine social de 7,2%. Il est intéressant de souligner que l'activité des sociétés privées et des sociétés mixtes d'État est moindre dans les régions de l'intérieur. Donc, il s'agit globalement d'investissements publics.

L'objectif poursuivi dans la production était, d'une part, de répondre aux besoins pressants de la métropole en produit agricole particulièrement en oléagineux, et d'autre part, de relever par la même occasion les économies délabrées des TOM matérialisées par le ralentissement des exportations qui conditionne la hausse du pouvoir d'achat.

Le second objectif est, en effet, subordonné au premier. La production d'arachide et son exportation conditionnaient les rentrées de devises qui, en retour, permettaient de réaliser des

⁸⁴ ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans de développement économique et social.

importations en produits vivriers pour compenser le déficit dans ce domaine. En effet, la course aux surfaces pour l'accroissement de la production arachidière, depuis 1885, avait entraîné un déficit entre arachide et denrées vivrières et une politique d'importation de ces dernières⁸⁵. Voilà l'idée d'une structure économique extravertie. La fragilité de cette structure demeure sur sa volatilité car très dépendante des cours mondiaux.

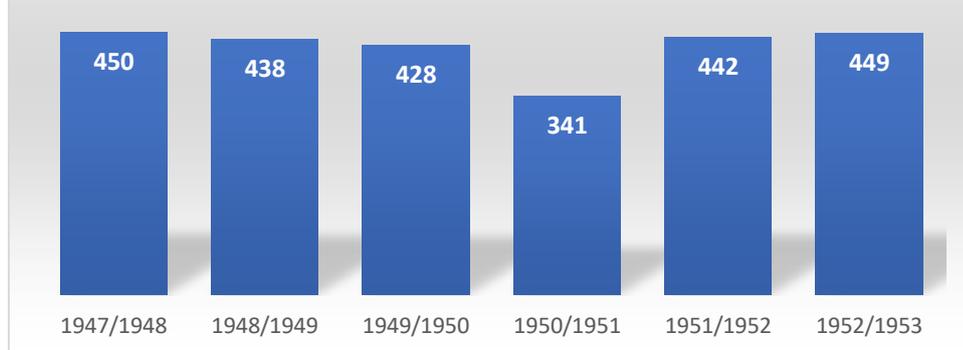
Le dernier conflit a vu une baisse considérable des exportations de l'économie arachidière. Celles-ci étaient passées de 600 000 tonnes en 1938 à 200 000 tonnes de coques en 1945. D'autre part, les importations de riz pour compenser le déficit alimentaire étaient cruellement ralenties durant le conflit. Les importations en riz du bloc Sénégal-Soudan-Mauritanie qui étaient à 62 183 tonnes se sont effondrées entre 3 et 4 tonnes en 1945 puis elles connaissent un pic de 145 tonnes après les hostilités en 1946.

L'ensemble des efforts portés sur la production lors du premier Plan se résume à développer la culture et l'exportation de l'arachide qui entraînent des rentrées de devises, qui en retour permettent d'effectuer des importations. Donc les 3 659 millions de francs CFA investis dans la production n'ont guère contribué au développement des cultures vivrières ; il s'agissait de favoriser la culture d'arachide et son exportation vers la métropole. La période qui va de 1945 et 1955 est marquée par une stagnation de la production arachidière. En effet, la commercialisation des arachides était en moyenne de 425 000 tonnes durant la période de 1948 à 1953⁸⁶.

⁸⁵ Lombard J., *op. cit.*, p. 121.

⁸⁶ *Ibid.*

Production arachidière : le tonnage commercialisé entre 1947 et 1953



Sources : ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans de développement et d'investissement économique et social.

Quant à l'équipement et la modernisation des infrastructures des territoires, ils constituent la ligne de première urgence du plan. Les infrastructures ont, en effet, englouti la plus grande partie des dotations du FIDES à l'intérieur du territoire, soit un pourcentage de 48,3%. Les réalisations ont principalement porté sur les axes interrégionaux. C'est ainsi que fut réalisée la liaison du bloc Thiès-Kaolack (les régions les plus riches économiquement dans l'économie coloniale selon l'administration) à Dakar. De même, la Casamance et la Haute Gambie ont été connectées au reste du Sénégal. L'Est de la Casamance et de la Guinée furent aussi liés à Tambacounda.

En dehors des axes routiers interrégionaux, des travaux portuaires ont été effectués. À cet égard, le port de Kaolack a vu son extension et le quai du port fluvial de Saint-Louis a été réfectionné. À cela, il faut ajouter les études dans la Vallée du fleuve Sénégal pour des besoins en énergie, eau, navigation et l'amélioration agricole qui s'élève à 244 millions de francs CFA. Il convient aussi d'y ajouter la réalisation de la Centrale Thermique Dakar-Thiès sur un budget du FIDES de 60 millions de francs CFA et de 300 millions de francs CFA d'avance de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) à la société chargée des réalisations.

Au total, près de 4 000 millions de francs CFA (3 974 millions, y compris le chemin de fer) ont été investis dans les régions de l'intérieur sur budget du FIDES. Les axes routiers ont englouti à leur compte 2 909 million de Francs.

Le domaine social qui n'était pas prioritaire lors du premier plan n'a bénéficié que 7% de l'ensemble des investissements consentis dans l'intérieur du Territoire. Ce domaine est composé du secteur de la santé et de l'enseignement. Les investissements dans la santé concernent seulement la médecine de soin, celle de masse étant exclue. Dans le domaine de l'éducation, l'enseignement primaire a été exclu, seuls l'enseignement secondaire et supérieur ont englouti l'ensemble infime part des crédits dédiés à l'éducation. Sur ces crédits, ont été réalisés à l'intérieur du territoire :

- Le groupe opératoire de Kaolack
- La pharmacie d'approvisionnement de Saint-Louis (1ère tranche)
- Le collège technique de Saint-Louis
- Le cours normal de Mbour (1ère tranche)
- L'adduction d'eau de Saint-Louis
- L'adduction d'eau et l'assainissement de Thiès.

Dans la presqu'île du Cap-Vert les investissements sur fonds FIDES ont concouru à des réalisations d'objectif général. Les 6 232 millions de francs CFA alloués ont ainsi été répartis :

- Port : 3 276 millions de francs CFA
- Abattoirs : 200 millions de francs CFA
- Laboratoire Central d'Élevage : 180 millions de FCFA
- Routes suburbaines : 62 millions de FCFA
- Télécommunications : 583 millions de FCFA
- Établissements d'enseignement : 524 millions de FCFA
- Établissements hospitaliers : 513 millions de FCFA
- Adduction d'eau : 587 millions de FCFA
- Assainissement de voirie : 507 millions de FCFA

Il convient ici de prendre en compte les réalisations du budget local, des sociétés d'économie mixte et des sociétés privé (voir page 46).

Les investissements au cours du premier Plan, toutes sources de financement confondues, ont été largement en faveur de la presqu'île du Cap-Vert aux dépens de l'intérieur du territoire. Ce déséquilibre budgétaire ne reflète guère la répartition de la population. Sans doute l'envergure des travaux d'équipement du port de Dakar et de la ligne de fer Dakar-Niger a contribué à ce

déséquilibre budgétaire. Ceci revient à dire que la région du Cap Vert est d'une importance fédérale. Nous retenons aussi que le premier plan n'est pas social, car plus de 85% de la population ne bénéficiait que de 7% des subventions à vocation sociale du FIDES. Le plan a, en réalité, oublié l'élément humain dans sa politique sociale.

b. Le second plan : 1953-1957

Lors de la préparation du deuxième Plan quadriennal qui couvre la période de 1953 à 1957, le décret du 11 décembre 1951 avançait, comme objectif, l'accroissement de la production et de la productivité agricole et industrielle dans toute l'UFOM. Les investissements du premier plan n'ont pas apporté des résultats satisfaisants sur la production. En outre, les réalisations d'infrastructures entraînaient des dépenses de fonctionnement que le budget local ne pouvait pas supporter à long terme⁸⁷. Il était donc prévu qu'au Sénégal cet effort de production devait être porté par le secteur agricole⁸⁸, surtout par la culture arachidière comme le sous-entendait le Gouverneur du Sénégal, Lucien Geay, lors de la préparation du second plan. Il affirmait en effet : « Et je pense que pour le territoire, ce choix ne présente aucun problème »⁸⁹.

L'après-guerre coïncide avec de graves pénuries d'huile végétale⁹⁰. Pour faire face à la situation, les instances planificatrices de l'Union française chargent l'Institut de recherche sur les huiles et les oléagineux tropicaux (IRHO), alors institut privé fondé en 1942, à développer les palmiers à huile sur les côtes africaines. Cependant, « pour faire face l'urgence l'accent est mis sur l'arachide, culture annuelle plus rapidement productive : on escompte au Sénégal un doublement de la production en dix ans via le recours intensif à la mécanisation »⁹¹. Ce travail est enclenché depuis le premier Plan mais sera accru durant le second Plan dont l'objectif était la production et la productivité.

La culture arachidière, organisée autour de la mécanisation et de l'encadrement du paysannat a été pilier de la production agricole dans le milieu rural. Les programmes mis en œuvre durant le second Plan pour la productivité agricole ont été élaborés suite au voyage de Roland Portères en 1952 pour rendre compte de la situation des sols sénégalais et de trancher sur le débat qui était en cours à ce sujet. Il convient de rappeler que les conclusions de cette

⁸⁷ ANS, 1R/61, Plan quadriennal de développement économique et social 1953-1957.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ ANS, 1R/61, Plan quadriennal de développement économique et social (1953-1957), propositions des secteurs agricoles, encadrement du paysannat : notes, mémoires, correspondances.

⁹⁰ Pessis, C., *op. cit.*, p.1.

⁹¹ *Ibid.*

mission sont nébuleuses pour ne pas dire une fraude scientifique. Elles ont minimisé le phénomène de l'érosion des sols en affirmant qu'il n'y avait pas de dégradation mais une évolution de sol. En outre, elles expliquent la ruée vers les terres neuves du sud, non par la saturation et la dégradation des terroirs du nord, mais par l'attrait de meilleures conditions naturelles⁹². Il convient aussi de souligner que la mission Portères est précédée par celle de l'agronome René Dumont chargé d'une étude, au même titre que Portères, par la CGOT. Ce dernier, dans son rapport, suggère de diminuer radicalement la culture de l'arachide, destructrice du capital-sol. Il se place en défenseur de l'État impérial et des autochtones prolétarisés par l'érosion de leur sol. Ce qui l'entraîne d'ailleurs dans un conflit avec les industriels métropolitains. C'est suite à cette controverse que la CGOT finança le voyage de Portères, sur demande du directeur général de l'AOF de trancher sur ce sujet au plus vite. C'est à l'issue du rapport Portères que les industriels parvinrent à assoir leur domination sur les services techniques de l'agriculture qui affinaient leur connaissance des terroirs pour la conservation des sols.

Les efforts de l'administration coloniale pour relever la production arachidière dans le monde rural ressortent du rapport Portères. Il s'agissait, d'une part, des procédés techniques allant de la distribution de graines sélectionnées, au traitement des semences par fongicides, en passant par la mise en place de magasins à semences, une large utilisation des engrais minéraux, la multiplication des points d'eau et la diffusion de petits matériels agricoles. D'autre part, ces actions visaient l'élément humain par l'encadrement du paysannat dans les Centres d'Expansion Rurale (CER).

Ces efforts, à court terme, même s'ils ont été au détriment de la conservation des sols, ont permis d'atteindre l'objectif du Plan du point de vue de la productivité arachidière. Il fallait, en effet, accroître de 50 000 tonnes la production commercialisée (par rapport au premier Plan qui était à 425 000 tonnes). Celle-ci était en moyenne de 538 000 tonnes durant le deuxième Plan, soit un accroissement de 113 000 tonnes.

Rappelons aussi qu'en dehors de la production rurale, principalement centrée sur la culture de l'arachide, l'Élevage et les Eaux et forêts ont connu quelques investissements modestes dans le second Plan.

Les efforts d'industrialisation quasiment localisés dans la presqu'île du Cap-Vert, Thiès

⁹² *Idem*, p. 142.

et partiellement au Sénégal Oriental ont surtout été l'apanage des sociétés mixtes et privées. Donc c'est le capital privé et les prêts de la CCFOM qui sont intervenus dans ce domaine. La politique mise en place par l'administration coloniale tournait autour de trois points : l'élaboration d'une politique fiscale de soutien à l'industrie, les facilités de crédits accordés à l'industrie par la CCFOM et enfin une amélioration de la production de l'énergie et un abaissement de son coût.

L'industrie en question était essentiellement minière : industrie d'extraction. Elle était surtout localisée dans les secteurs du zircon, des phosphates ou des bureaux de recherches sur le pétrole et les phosphates. Du reste, elle était constituée des métiers du textile, de minoterie, d'hôtellerie, d'alimentation, de métaux de construction et de bois ou de mécanique, de l'emballage et de métaux. Donc, le tissu industriel en question n'était point de l'industrie lourde mais plutôt des industries minières et des industries de substitution aux importations. A cet effet, les transferts publics du fonds étaient compensés par des sorties de flux privés par le biais de ces industries⁹³. La logique de l'autofinancement des colonies continuait de suivre son cours.

L'infrastructure, à l'intérieur du territoire, est principalement orientée vers les itinéraires secondaires dans le second Plan après qu'il ait eu pour objectif les axes interrégionales dans le premier Plan. Le dessein attendu dans cette entreprise était de réaliser des routes secondaires pour drainer la production vers les routes principales, les voies ferrées, les voies fluviales et les ports. Ces itinéraires n'étaient pas en effet des aménagements nouveaux, mais des pistes déjà existantes.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine social durant le second plan. Les investissements dans le social ont, en effet, connu une nette augmentation par rapport au premier Plan. Le secteur social bénéficia de près de 1054 millions de francs CFA, soit 13% des investissements du FIDES alloués à l'intérieur du territoire. Les efforts concourus étaient principalement axés dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et de l'urbanisme.

Dans le domaine de la santé, l'action était surtout portée sur la décentralisation de la médecine de soins dans les centres de l'intérieur. Ainsi, la Maternité de Thiès et l'hôpital de Ziguinchor ont été en première urgence et la finalisation des travaux était prévue dans le troisième Plan. En ce qui concerne l'éducation, des progrès ont été relevés dans le cycle secondaire notamment avec la création d'un nouveau lycée à Saint-Louis et d'un collège à

⁹³ Hugon P., *op. cit.*, p. 18.

Kaolack d'une part, et d'autre part, la création de centre d'enseignement primaire dans certains centres urbains du territoire. A cet effet, les cours normaux de Mbour et de Ziguinchor ainsi que les classes primaires ont bénéficié de 250 millions de francs CFA au cours des cinq dernières années.

L'urbanisme, l'édilité, l'habitat et l'hydraulique humaine, domaine jusqu'ici au privilège de Dakar, et dans une certaine mesure Saint-Louis et Thiès, s'est timidement décentralisé dans les centres secondaires de l'intérieur. Les adductions d'eau de Saint-Louis, Thiès sont réalisés par la Compagnie Générale des Eaux et sur prêts de la CCFOM, quant à ceux de la commune de Kaolack, Mbour, Tivaone, Diourbel, ils ont été effectués sur prêts de la CCFOM et enfin les adductions d'eau de Tambacounda, Gossas, Fatick et Mbacké ont obtenu une subvention du FIDES pour leur réalisation. En outre, des travaux d'édilité (voiries, protection, lotissement) et d'assainissement ont été effectués de 1953 à 1958 à Saint-Louis, Thiès, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor, Louga et Tambacounda. Enfin, un programme d'habitat économique a pu être réalisé à Kaolack, Saint-Louis, Thiès, Louga et Diourbel durant la même période.

Quant à la presqu'île du Cap-Vert, pour le volet infrastructurel, le port de Dakar recevait de moins en moins de subventions par rapport au premier Plan. Cependant, il a vu son potentiel augmenter. Toutefois, le service social a capté plus de crédit sur financement du FIDES que les autres secteurs. Rappelons aussi que 70,8% de la subvention FIDES sont dédiés au secteur social. Cette grande part dans le social s'explique par la finalisation des travaux d'infrastructures entrepris lors du premier Plan d'une part, et d'autre part, par la poursuite des travaux d'édilité, d'urbanisation et surtout la construction de l'université fédérale (l'université de Dakar). Il faut aussi noter que le second Plan, pour la délégation de Dakar, était principalement d'ordre social puisqu'il tendait à l'amélioration de l'urbanisme, de l'édilité et de l'habitat. Il y a eu un effort de 2 444 millions de francs CFA de crédit investis dans ces secteurs ; des financements concourus grâce aux prêts de la CCFOM. Quant aux subventions du FIDES, elles ont plus porté sur la santé et l'enseignement. Les subventions du FIDES débloquées à ce titre dont un bon nombre de réalisations ont été effectuées parmi lesquels, l'hôpital d'isolement et de longue durée de Fann, l'hôpital psychiatrique Sénégal-Mauritanie, d'important aménagements à l'hôpital Le Dentec, des centres antituberculeux, médico-scolaires, de protection maternelle et infantile, des bâtiments de l'université, le Lycée technique Delafosse, le Collège d'orientation, et l'agrandissement du Lycée de Van Vollenhoven (devenu lycée Lamine Gueye). À cela, il faut ajouter les efforts de construction de bâtiments de service concouru par le budget local qui

s'élève à 1 200 millions de francs CFA.

Progressivement, nous avons étudié les objectifs et les réalisations des politiques de planification en termes d'investissement et de développement économique et social dans les Territoires d'Outre-Mer dans le cadre du FIDES. Il convient maintenant de procéder au bilan de ce que signifie objectivement modernisation et développement dans l'argot colonial. Au demeurant, la politique économique coloniale des dix dernières années n'a pas mis fin à l'autofinancement des colonies de 1900, comme le prétendait la Loi du 46 avril 1946, mais est-ce qu'elle a pour autant entraîné le développement de l'Outre-Mer français, du reste ?

Au Sénégal, les plans d'investissement des dix dernières décennies de la colonisation n'ont pas changé l'ossature économique. Autrement dit, une révolution structurelle n'a pas pu être amorcée. En effet, la culture arachidière continue de façonner l'économie du pays à sa façon sans aucun autre secteur de relais. Tandis qu'une observation du secteur sur la longue durée indique qu'il y a de quoi s'inquiéter. En effet, de 1885 à 1930 le secteur arachidier enregistrait une croissance de l'ordre de 7% puis, entre 1930 et 1965, il fléchit à un taux de 2%. La courbe fut donc décroissante laissant planer de grandes inquiétudes sur le secteur, et pourtant l'administration coloniale s'en était réjouie, brandissant le tonnage moyen pour l'exportation qui se chiffrait à 538 000 tonnes⁹⁴. Cependant, ce ralentissement de la productivité est obstrué par l'indice de croissance de la population qui ne dépassait pas 2%. Celui-ci est évalué à 1,56% entre 1948 et 1956⁹⁵. La structure économique façonnée autour de la monoculture de l'arachide et d'une politique d'importation pour les denrées vivrières ne cesse de montrer ses limites. La politique d'importation pour compenser les déficits vivriers, expose le pays aux effets des fluctuations du marché. Cette situation aggrave sans doute l'extraversion structurelle de l'économie sénégalaise. Pourtant, les autorités coloniales restent muettes à ce sujet.

En outre, le maintien de cette structure économique est accompagné d'un lot de problèmes. En effet, la politique coloniale d'antan a toujours privilégié la presqu'île du Cap-Vert (la délégation de Dakar) et la région Arachide-Mil (Thiès, Kaolack, Diourbel et Louga), car plus enclines à l'économie coloniale, argue-t-on, aux dépens des régions périphériques. La poursuite de ce même système après la Seconde Guerre mondiale a davantage creusé le déséquilibre régional en faveur de la presqu'île comme en témoigne l'excédent budgétaire en faveur de cette région. De même, la prépondérance de la culture de l'arachide dans le monde

⁹⁴ ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans d'investissement et de développement économique et social.

⁹⁵ *Ibid.*

rural a vicié l'environnement agricole par l'érosion de son capital sol quoi qu'en disent les agronomes de mèches, parfois, avec les industriels. Il est de coutume, dans le milieu industriel, que ces derniers cèdent à d'autres intérêts aux dépens de la science. Le temps a passé, et la panacée n'a pas pris forme ; en témoigne une courbe descendante des rendements malgré les politiques élaborées.

Une observation fine du monde rural permet de conclure qu'une amélioration radicale n'a pas pu s'opérer. En 1953, le service de l'Agriculture dans son mémoire numéro 2 dénonçait déjà le mal-être et le paradoxe qui sévit dans le monde paysan. Il y était mentionné que

« la situation sociale existant au Sénégal peut paraître paradoxale. Dans un territoire, dont l'économie actuelle est essentiellement agricole, la misère latente qui est le sort du paysan ne peut se justifier alors que l'on assiste dans les villes à un essor et une évolution sociale des éléments non producteurs de la collectivité »⁹⁶.

Le rapport entre productivité et revenus montrait une fracture profonde. Au moment où l'arachide reste le levier économique du territoire, les paysans producteurs se retrouvent au bas de l'échelle sociale. La revalorisation des paysans demeurait toujours un défi pour l'Administration.

Le Sénégal a hérité de cette période, depuis 1945, une insertion sur les échanges internationales défavorables à l'avenir. En effet, cette période a lancé les prémices d'un pacte commercial, exclusif et protégé entre la France et ses colonies. Ce pacte « voulait que la métropole achète les produits des principales cultures de rente à un prix garanti supérieur, stabilisé et supérieur aux cours mondiaux tandis qu'en échange la France se réservait le marché des importations de ses colonies à l'abri des fortes protections douanières.⁹⁷ »

Toutefois, on ne peut pas nier à cette période l'accomplissement de certaines initiatives appréciables. Ces dernières se localisent davantage dans le secteur social, bien qu'elles soient insuffisantes. Il s'agit, entre autres, des établissements scolaires et universitaires, des centres médicaux, etc.

En définitive, la politique économique coloniale d'après-guerre était plus une mise en état de ce qui existait plutôt qu'une rupture. En réalité, elle n'a pas opéré un changement radical. Ce fut un modèle économique de soustraction et de ponction que de développement. Par

⁹⁶ ANS, 1R/61, Mémoire sur le problème de l'encadrement du paysannat.

⁹⁷ Duruflé J., *op. cit.*, p49.

conséquent, elle n'a pas posé les antécédents d'une productivité dynamique. L'entreprise de développement dans les colonies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale aboutit à

« une généralisation des opérations de développement rural et un début d'industrie de substitutions aux importations et de valorisation des produits primaires ; un taux de croissance économique en moyenne élevé (5% à 6%) ; un déverrouillage de l'expansion démographique, des migrations vers les villes, et une explosion scolaire ; une reconversion du capital commercial en un capital industriel grâce à des mesures incitatives et productrices, et un développement d'un capitalisme d'État appuyé sur l'aide extérieure ; enfin intensification de la prospection et de l'exploitation minières »⁹⁸.

Il convient, tout de même, de souligner qu'un bilan objectif de l'économie coloniale de l'après-guerre ne peut pas être établi ici⁹⁹. Toutefois, il faut préciser qu'elle a marqué la société sénégalaise puisque des progrès ont été réalisés dans la culture d'exportation arachidière, dans les infrastructures et moins dans les investissements sociaux. Mais finalement, aucune dynamique durable conduisant à des progrès de productivité n'a pu être enclenchée¹⁰⁰. Après une prise de conscience des anomalies de l'économie coloniale, les autorités de la post-colonie furent amenées à y faire face.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Hugon P., *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁰ *Idem.*, pp. 17-18.

Deuxième partie

Planification et ajustement dans une économie sous-développée : 1960-1994

L'indépendance a suscité beaucoup d'espoir au sein de l'élite politique nationale. Celle-ci croyait, au demeurant, que cet événement allait constituer une rupture dans la gestion économique du territoire. Mais en réalité, il y avait l'idéal et la réalité de ce que l'indépendance pouvait apporter en termes d'opportunités et de changements. La réalité est qu'elle n'a pas basculé le territoire dans une ère nouvelle pour opérer une rupture à même de nouer avec le développement. Il s'agit d'un événement qui a marqué l'évolution du pays, mais qui n'a pas constitué une rupture dans sa gestion économique. En effet, l'indépendance n'a pas changé l'agenda et la trajectoire économique du Sénégal. Après deux décennies post-coloniales, l'arachide continuait d'occuper une place prépondérante dans l'économie du territoire, entraînant un déficit des cultures vivrières, le développement exponentiel du secteur tertiaire tandis-que le secteur primaire et le secteur secondaire étaient au ralenti, et une dualité de l'espace national qui se traduit par un développement déséquilibré : seule la région de Dakar garde son prestige d'antan malgré qu'elle perd le contrôle de quelques secteurs stratégiques qui garantissait son rang de pôle colonial à l'instar de son port maritime qui se voit concurrencé ; autant de facteurs qui mettent en évidence la continuité du paradigme colonial. En toute vraisemblance, il n'y a pas eu de rupture économique qui atteste de l'évolution des structures économiques depuis l'intégration du territoire dans l'économie mondiale à partir du XV^e siècle qui a coïncidé avec la liquidation des monarchies sénégalaises et la restructuration de son ensemble socioéconomique. L'implantation agricole, la mise en valeur d'entre-deux-Guerres, le FIDES ainsi que les projets de planification survenus après l'indépendance sont autant d'événements marquants, mais ils n'ont pas constitué une rupture dans la structure de l'économie du territoire. Ils ont été une suite logique de la vision coloniale.

Pourtant, au lendemain de l'indépendance les autorités étatiques avaient pris conscience de tous ces déséquilibres et tout portait à croire à l'avènement d'un changement radical dans un futur proche. En outre, elles avaient mis sur pied une politique qui semble tenir compte des réalités et contraintes de la société. Dès lors, quels ont été les obstacles rencontrés par l'État socialiste et africain dans la mise en œuvre de son projet économique ? Dans quel contexte sont survenus les programmes d'ajustement structurel ? quels ont été les impacts économiques et sociaux de ces dits programmes ?

Chapitre 1 : Les politiques économiques sous l'État socialiste et africain (1960-1980)

Après l'indépendance politique, les élites de la post-colonie se sont attelées à trouver une voie de développement originale s'inspirant des réalités de base de la société africaine. Cette vision aboutit à la conceptualisation du socialisme africain, une osmose du socialisme et de la négritude selon Senghor. Autrement dit, c'est une synthèse du socialisme universel et des valeurs culturelles et sociales africaines. Cette approche normative¹⁰¹ a pour but de « proposer et de défendre une certaine idée de la société idéale, de la bonne manière d'organiser la vie et les règles au sein de la cité »¹⁰².

Le socialisme africain est une doctrine politique qui a imprégné le bien passant des États-nations africain du XXe siècle. La vision sénégalaise du socialisme se base sur des idées de Marx et sur les valeurs sociales et culturelles de l'Afrique. Cependant, Senghor comme Mamadou Dia rejettent la lutte des classes qu'ils considèrent inappropriée dans le contexte africain. Également, ils rejettent l'athéisme de Marx. En outre, il était question d'associer les pratiques de la démocratie et de la bonne gouvernance au socialisme africain.

Il est clair que le Sénégal après sa souveraineté, acquise en 1960, a opté pour un régime social de type socialiste et africain caractérisé par une politique de nationalisation des secteurs clés de l'économie visant stratégiquement à modérer celle-ci et de libérer les masses paysannes de l'emprise du marché capitaliste. Les principes sont la pourvoyance et l'assistanat et de ce point de vue l'État est le premier investisseur et l'ultime acteur économique.

Toutefois, le socialisme sera salué par les critiques. Certains auteurs, à l'instar de Bernard Charles, estiment qu'il ne s'agit pas de marier le socialisme à la négritude, mais plutôt d'associer le socialisme aux valeurs et cultures africaines¹⁰³. Autrement dit, ce n'est pas aux valeurs africaines de s'aligner aux principes du socialisme, mais le contraire. D'autres estiment que le socialisme à l'africaine est un mythe recouvrant des élans néocoloniaux. C'est le cas de la Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France (FEANF). Il en est de même des partis

¹⁰¹ L'approche normative en économie a pour but de défendre une certaine vision de la société par le biais de l'application de nouvelles réformes, contrairement à l'approche positive qui s'agit d'expliquer ce qu'impliquerait ces nouvelles règles. La première approche est plus politique qu'économique. Il s'agit de privilégier certains critères sur d'autres autres.

¹⁰² Mitteau, G., *Tout sur l'économie ou presque*, Paris, Payot et Rivages, 2020, p. 12.

¹⁰³ Bernard, C., « Le socialisme africain : mythes et réalités », *Revue française de science politique*, 15^e année, n°5, 1965. pp. 856-884.

d'obédience marxiste qui voient le socialisme africain comme une trahison du vrai socialisme¹⁰⁴. Outre cette remarque, plus tard, il se révélera que le socialisme africain est moins convainquant dans les sociétés africaines, notamment sénégalaise. De l'idéologie, il bascule dans l'autoritarisme politique et dans le culte de la personnalité. C'est ce qui explique la disparition du socialisme africain de la sphère politique après la présidence de ses théoriciens : Senghor au Sénégal, Kwame Nkrumah au Ghana, Ahmed Sékou Touré en Guinée ou de Modibo Keita au Mali. En outre, il accordait une faible marge de liberté à la nation. Voilà d'ailleurs pourquoi au Sénégal, l'avènement du parti unique de fait a prévalu jusqu'en 1974.

Dans la pratique, c'est sous l'impulsion de Mamadou Dia et de Léopold Sédar Senghor que des réformes ont été lancées après les élections territoriales de 1957. Le but « affirmé est alors, d'une part, de mettre fin à l'économie de traite et à la monoculture arachidière, d'autre part, de réorganiser l'économie rurale dans le sens d'une autonomisation et enfin de promouvoir de nouvelles relations avec l'ancienne puissance coloniale »¹⁰⁵. Le projet du socialisme africain fut adossé à la force populaire paysanne. Le circulaire 32 de Mamadou Dia permet d'en apprécier la quintessence.

Le mouvement coopératif devint alors le projet pilote du socialisme africain. Cependant, l'approche du développement local induit une divergence entre Mamadou Dia et Senghor. Le premier opta pour une approche de développement communautaire tandis-que le second choisit un modèle administratif ou institutionnel. Cette divergence coûtera la liberté de Dia après la crise politique de 1962 qui aboutit à son emprisonnement ne laissant pas indemne le projet du socialisme africain.

I. Les obstacles à la mise en œuvre du socialisme africain

Pour réorganiser et corriger les déséquilibres de l'économie coloniale, le socialisme africain a servi de référence au nouvel État. Toutefois, pour les figures de proue de l'appareil d'État que sont Mamadou Dia et Senghor, l'approche est différente.

Le modèle communautaire que prônait Dia est une approche d'en bas. Mais elle doit être guidé par l'État. Toutefois, l'intervention de celui-ci ne doit pas., selon Dia, étouffer la créativité populaire pour un interventionnisme à tout propos¹⁰⁶. Les vecteurs du mouvement

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Dramé P., Niang B., « Si vous faites l'âne, je recours au bâton ! Mamadou Dia et le projet de décolonisation du Sénégal : lignes de force, limites et perceptions (1952-2012) », *Outre-Mer*, N° 204-403, 2019, pp. 127-150.

¹⁰⁶ Monjib M., « Mamadou Dia et les relations franco-sénégalaises (1957-1962) », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, N°53, L'Afrique à voix multiples, 2005, p. 41.

coopératif tournent autour de l'animation rurale assurée par les Centres régionaux d'assistance au développement (CRAD), de l'Office de commercialisation arachidière (OCA) et de la Banque Sénégalaise de Développement (BSD) et, au sommet, la structure mère, l'Office nationale de commercialisation arachidière (ONCAD). La circulaire n° 032 du 21 mai 1962, signée par le Président du Conseil, permet d'apprécier la visée de ces réformes. En effet, Dia prône une vision du mouvement coopératif à la fois progressiste et totalisante ou du moins multidimensionnelle. Progressivement, les personnels administratifs des différentes institutions publiques à l'instar de l'OCA et des CRAD doivent disparaître ou se fondre dans la gestion des coopératives au profit de l'autonomie du mouvement coopératif. En outre, les coopératives doivent galoper pour atteindre toutes les dimensions de la vie paysanne et ouvrière. Dia excluait toute instrumentalisation de la classe paysanne et ouvrière à des fins politiques. À terme, la politique du développement local que voulait Dia redistribuerait les chances et bousculerait les hiérarchies héritées de la colonisation. A cet effet, « cette perspective populiste du rôle de la coopérative sera, d'une part, pervertie par les services d'encadrement paysan et, d'autre part, combattue par une certaine élite paysanne, féodale et maraboutique ainsi que par les firmes internationales liées à l'économie de traite (notamment françaises et libano-syriennes) ». ¹⁰⁷ Les réformes de Mamadou Dia ont suscité une véritable lutte de pouvoir entre différentes entités politiques et sociales à savoir les syndicats, l'élite maraboutique, les milieux économiques et l'ancienne Métropole, une lutte dans laquelle chaque acteur fit preuve de volonté de puissance pour des intérêts à défendre. Toutefois, ces entités peuvent se classer en deux catégories très déséquilibrées en termes de puissance. D'une part, il y a le gouvernement de Dia esseulé mais convaincu de ses principes, et de l'autre, l'opposition politique (les partis de gauche et Senghor y compris), les syndicats, l'élite maraboutique, les milieux économiques et l'ancienne Métropole, plus influents, qui se liguent contre les premiers (le gouvernement de Dia). Les opposants aux réformes de Dia ont un confluent d'intérêt en dépit de leurs aspirations différentes. Leur dénominateur commun demeure que l'ancienne Métropole leur avait transférés des avantages que le nouvel État voudrait confisquer par une politique sociale jugée plus juste par celui-ci pour réduire le train de vie de l'État et améliorer la condition des masses surtout paysannes et ouvrières. Maâti Monjib, dans son analyse du rapport de Mamadou Dia aux relations franco-sénégalaises estime que

¹⁰⁷ Ndiaye S., op, cit., p. 120.

« Dia est entre deux feux et pas seulement sur cette question de la fédération : entre la base instruite et profondément anticolonialiste qui trouve son gouvernement assez timoré et les secteurs francophiles de la société qui ne se recrutent pas seulement dans le sillage des grands marabouts et leurs clientèles mais aussi dans les secteurs les plus francisés notamment ceux originaires des anciennes communes de plein exercice. Cet afro-patriciat, si on peut utiliser ce néologisme faute d'un concept plus adapté, ne comprend pas que des Sénégalais de souche africaine mais également des métis, des Syro-libanais, des Marocains, des Africains originaires d'autres territoires qui ont fait souche à Saint-Louis, Dakar ou Rufisque. Ce patriciat, dont une bonne partie est attachée à la France et très fière de sa citoyenneté française, craint de perdre ses « privilèges », si maigres soient-ils, si la présence de la France qui se trouve à l'origine de leur existence dans ces contrées, est mise en cause. D'ailleurs, la composante saint-louisienne dudit patriciat, la plus influente au sein tant de la classe politique que la société civile sénégalaises, finit par perdre toute sympathie pour Dia depuis que celui-ci a décidé de transférer la capitale à Dakar »¹⁰⁸.

En effet, tous les autres acteurs manifestaient d'intérêt pour la chute de Dia. Tout d'abord, la France qui est hostile au panafricanisme indépendant de Dia. Celui-ci initie en 1958 le projet de fédérer son pays au Soudan français, la Haute-Volta et le Dahomey. En outre, Dia entreprit de réduire l'influence des milieux français au Sénégal et celle de la France sur l'économie du pays. Il s'engagea aussi à renégocier les accords monétaires en 1961 puis ceux de l'assistance techniques en 1962¹⁰⁹. En plus, Dia réclama la restitution des bâtiments administratifs à la France pour recouvrir l'indépendance effective vis-à-vis de la nation tutrice. En outre, il diversifia ses relations internationales au-delà de la France. Il s'oriente désormais vers d'autres pays d'Europe, dont les états scandinaves, et des pays du Maghreb et Arabe¹¹⁰. Ces décisions ne manqueront pas d'exacerber les hostilités vis-à-vis de son gouvernement.

L'élite maraboutique (les principaux agents du contrat social sénégalais), le milieu économique, notamment certains grands commerçants locaux et libano-syriens, dont la richesse était fondée sur la spéculation économique, voyaient dans les réformes pour l'assainissement des circuits commerciaux la fin de leur florissement financier et de leur prestige social.

Les mouvements syndicaux quant à eux voulaient maintenir le même niveau de salaire que leurs homologues métropolitains sous le régime colonial, ce que à quoi le président du Conseil avait refusé de céder depuis la semi-autonomie. En effet, les syndicats aofiens, principalement la Confédération générale des travailleurs africains (CGTA) devenue plus tard en 1957 l'Union Générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), ont porté le combat pour l'indépendance au sein des partis politiques. Les divergences avec ceux-ci commencent avec la territorialisation des fonctionnaires survenue après 1957 à travers l'adoption de la loi-Cadre.

¹⁰⁸ Monjib M., *op cit.*, p. 44.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 46.

¹¹⁰ *Ibid.*

En effet, durant la période 1952-1956 les syndicats ont usé des lois de l'assimilation et de la pression pour avoir des conditions de travail comparables à celles des fonctionnaires métropolitains. Cependant, pour réguler les salaires des fonctionnaires au budget local, le gouvernement autonome de Dia refusait ou ne pouvait pas fixer des salaires à la hauteur de ce que proposait l'Administration coloniale. Sachant qu'au niveau local « les fonctionnaires ont pris l'habitude de comparer leur situation, non à celle des ouvriers ou des paysans africains, mais à la situation de ceux qu'ils appellent leurs homologues métropolitains »¹¹¹, ils jugeaient minimales tous les avantages que le gouvernement essayait de mettre à leur disposition. Après les années qui ont suivis l'indépendance les relations entre Dia et les syndicats n'ont cessé de se dégrader. Outre leur opposition au régime central, les syndicats entretenaient des relations conflictuelles avec le marché industriel local hérité de la trajectoire historique du pays, du reste fait de luttes et d'oppositions.

Les partis politiques de gauche manifestaient une opposition idéologique aux nouveaux maîtres du jeu. Cette apposition a nourri des germes de complot, avec l'ancienne Métropole contre le gouvernement de Dia. Cette dernière malgré l'emprise qu'elle avait sur le jeune État du Sénégal, par le biais des accords signés et des secteurs stratégiques qu'elle occupait encore, voit les réformes du président du Conseil aller à l'encontre de ses intérêts.

Pour maintenir le statu quo, les forces d'apposition au gouvernement de Dia tenteront d'orchestrer sa chute et un plan arrangé par le Service psychologique de l'armée française fut mis en œuvre. Il en ressort ceci :

« Il faut déplorer qu'au Sénégal nous intriguions contre le Gouvernement du Président M. Dia, réputé pas assez « docile ». [...] Grâce à notre actif intermédiaire et à quelques millions de francs-CFA distribués utilement par notre service psychologique de l'armée, aujourd'hui se dressent contre le Président Dia et ne faisant point mystère de vouloir sa chute, des chefs religieux comme Ibrahima Niasse et Cheikh Tidiane Sy, tous deux «grands marabouts», inspireurs d'une association dénommée Union pour la Nouvelle République Sénégalaise, qui se voudrait un prolongement africain de notre UNR et, à côté d'eux, des chefs [...] comme Ibrahima S. Ndaw, des personnages tels que Assane Seck et Abdou Laye [il s'agit d'Abdoulaye Ly] »¹¹².

¹¹¹ Fall B., « Une confrontation d'acteur de la décolonisation : Mamadou Dia et les syndicats au Sénégal », in *Les indépendances en Afrique. L'événement et les mémoires*, Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nativel (Dir.) Presse Universitaire de Rennes, 2013, p. 58.

¹¹² Monjib M., *op. cit.*, p. 45.

Ces luttes de pouvoirs mettent en évidence le caractère tumultueux des rapports qu'entretenait le gouvernement de Dia, les entités politico-religieuses et économiques du territoire et les relations sénégalaises-françaises.

L'indépendance économique, par le biais de la modernisation, la diversification et l'abolition de l'usure paysanne, par le contrôle des circuits commerciaux par l'État et, progressivement par les paysans, entraînerait le déclin de certains milieux sociaux et diminuerait l'emprise et l'influence de la Métropole sur l'économie du territoire. Il était impératif pour le jeune État de contrecarrer la volonté de cet ensemble d'oppositions, pourtant plus puissant, pour la survie du projet coopératif. Cependant, en 1962 la force d'opposition l'emporte sur le gouvernement de Dia. Celui-ci est isolé de la scène politique pour être emprisonné après qu'il ait été accusé de tentative de coup d'État, alors qu'il avait l'essentiel du pouvoir entre ses mains, contre Senghor qui reçut l'appui de la France¹¹³. Toutefois, plusieurs observateurs de l'époque demeurent unanimes sur le caractère impulsif, révolté et assoiffé de justice de Mamadou Dia qui n'était pas un homme d'État capable d'influencer ses interlocuteurs par la ruse. Cette carence a participé, en partie, à sa chute.

En outre, le modèle coopératif, comme prévu dans la circulaire numéro 32 de 1961, risquait de souffrir d'une surextension entraînant des problèmes techniques et de gestion. En effet, la globalisation de toute la vie paysanne dans la coopérative est certes ambitieuse, mais semble utopique et populiste. Elle peut avoir des effets pervers sur la responsabilisation des agents économiques particuliers en tombant dans l'assistanat permanent, d'autant plus qu'elle demande un capital financier colossal.

Courte dans la durée, l'approche communautaire de Mamadou Dia peut être appréciée dans son originalité en tant qu'approche endogène de développement. Elle résulte d'une prise de conscience de s'approprier sa propre culture comme modèle de base pour le développement. Plus important encore est la tentative de mettre en avant une idéologie basée sur des valeurs dites communautaires et culturelles pour encadrer l'action politique et les masses tout en repoussant en bloc tout culte de personnalité d'un leader politique, maraboutique affairiste ou économique. Ce qui est une force jamais vue sur la scène politique nationale. Néanmoins, l'approche de Dia du développement peut être qualifiée d'utopie politique, une révolution qui ne dit pas son nom, car considérant tous les milieux qui n'adhèrent pas à sa vision comme

¹¹³ *Ibid.*, p. 51.

timorés. L'histoire démontre bien que les révolutionnaires ne se contiennent et ne reculent devant rien avant d'exécuter leur vision de la société. Une fois cet objectif atteint, rien ne garantit pas une reconversion dans la dictature. Elle alerte sur la nécessité de dialogue, de compromis et du *soft power*¹¹⁴ pour aboutir à un développement durable. Mamadou Dia était convaincu, mais il n'a pas su être convainquant.

Cependant, Senghor ne partageait pas la vision de Mamadou Dia du développement. Animé par la crainte de toute dérive pouvant porter atteinte à l'unité nationale, Senghor était hostile à l'idée d'un modèle autonome ou communautaire. Il s'engagea dans un modèle institutionnel et dirigiste « garant de l'unité nationale et de l'intérêt supérieur de la Nation »¹¹⁵ après la crise politique de 1962, mettant hors-jeu Mamadou Dia et son approche communautaire des politiques publiques de développement. Ainsi, l'idée était d'étouffer « tous les centres de pouvoirs susceptibles de devenir autonomes et d'échapper ... à la tutelle de l'État »¹¹⁶.

Outre la fin du bicéphalisme qui ouvre l'ère d'un basculement vers un régime semi-présidentiel, l'immédiat après crise politique de 1962 verra plusieurs réformes en rapport avec la vision senghorienne (centralisation et dirigisme) du développement

« notamment, la loi n° 64-46, du 17 juin 1964, portant Loi sur le Domaine national, consacrant la toute-puissance de l'État dans le domaine du foncier ou encore, la loi n° 66- 64, du 30 juin 1966, portant Code de l'administration communale, destiné à corriger les disparités institutionnelles, héritées de l'histoire coloniale, avec les quatre communes. La tutelle administrative va être renforcée par la nomination de chefs d'arrondissement et de préfets/sous-préfets comme véritables dépositaires du pouvoir, au niveau local, en tant qu'administrateurs du budget. En 1969, la loi n° 69-54, du 16 juillet 1969, va consacrer le statut général de la fonction publique communale »¹¹⁷.

C'est plus tard, dans une période post Mai 1968, que l'État commence à desserrer l'étau autour de la nation notamment avec l'adoption de « la loi n° 72-02, du 1er février 1972, portant Réforme de l'administration territoriale et locale, sera la première à introduire les notions de

¹¹⁴ En relations internationales et en géopolitique, le *soft power* renvoie à l'habileté d'un acteur à convaincre et influencer d'autres acteurs sans recourir à la contrainte ou à la force militaire (*hard power*). Dans ce contexte, le terme renvoie au manque de ruse politique de Mamadou Dia à rallier à sa cause les acteurs politiques et économiques du pays ainsi que certains acteurs internationaux à l'instar de l'ancienne Métropole qui se traduit souvent sur des rapports conflictuels.

¹¹⁵ Ndiaye S., « Politiques publiques et dynamiques territoriales de développement local : 1960-2012 », in Pilotage des politiques publiques au Sénégal de 1960 à 2012, El Hadji Seydou Nourou Touré (Dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, p. 120.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*, pp. 120-121.

déconcentration, de décentralisation et de participation responsable, tandis que la loi n° 72-25, du 25 avril 1972, instituera les communautés rurales et les conseils ruraux »¹¹⁸.

Concomitamment aux réformes politiques de l'immédiat après crise politique de 1962, des moyens d'encadrement et de contrôle des masses ont été lancés. Il s'agit entre autres des Centres régionaux d'assistance au développement rural (CRAD), de l'Office nationale de coopération et d'assistance au développement (ONCAD) qui succéda à l'Office de commercialisation arachidière (OCA/S).

Cependant, les politiques publiques et économiques subirent une déroute à cause de la mauvaise gestion et parce que les

« enjeux financier et politique que représentait le système coopératif a conduit à sa récupération par les cadres des sociétés d'encadrement, par les gros producteurs détenteurs d'importantes exploitations, mais aussi par les forces politiques soucieuses de se ménager une réserve électorale et un outil de détournement de l'aide alimentaire pendant les années de sécheresse »¹¹⁹.

En effet, l'éviction de Mamadou Dia de la sphère politique marqua l'extinction de l'idéologie du socialisme africain. Elle se traduit par une culture politique de patrimonialisation des institutions¹²⁰ mettant en symbiose l'État et le parti, corruption/clientélisme et le culte de la personnalité, caractère typique du contrat social sénégalais. Celui-ci est un pacte sociétal que l'État (l'État colonial puis l'État-nation) a élaboré ou continué en lien avec les confréries pour se légitimer auprès des masses principalement paysannes et ouvrières. Ce pacte garantit au pouvoir en place une longévité politique, tandis qu'il confère à la confrérie des services de la part de l'État. Quant à la société, elle bénéficie plus ou moins des dons de la part des confréries. Cependant, cette redistribution est réduite et reste fermée dans le cercle fermé des plus proches de la confrérie

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 121.

¹¹⁹ Dieng S., « La problématique du travail décent dans l'agriculture au Sénégal », *OIT / EMAS – ACTRAV*, Mars 2003, p. 12.

¹²⁰ L'expression « patrimonialisation des institutions » renvoie à une pratique politique qui perçoit l'État et les institutions comme son propre bien. Elle s'est traduite sous le régime socialiste et africain de Senghor par une confusion entre État et parti, idéologie et homme politique, mais surtout par un prélèvement des ressources étatiques pour assurer sa longévité politique par clientélisme. Cette nécessité s'explique par l'héritage colonial. En effet, les États-nations ont hérité du projet colonial un enracinement faible et parfois le manque de légitimité de certaines institutions politiques par ce que celles-ci étaient considérées par la population locale comme étrangères car créées par dirigeants coloniaux. Le contrat social sénégalais est, en ce sens, la solution (tant bien que mal ou le contraire) pour palier à cet obstacle politique. Il s'agit d'acheter par des liens clientèles la reconnaissance de la population par le biais des confréries vers qui ces dernières ont une légitimité.

Cependant l'échec des politiques de développement n'est pas seulement lié à des options et des abus de gestion. Il est aussi structurel. En effet, le Sénégal ne parvient guère à se démêler de l'économie de rente héritée de la colonisation très sensible aux effets exogènes. Le secteur public, non productif rappelons-le, constitue en outre de la rente arachidière le vecteur de développement du pays. Les ruptures structurelles qui en ont découlées ont entraîné des déséquilibres macroéconomiques. Les politiques entreprises n'ont pas réussi la diversification agricole et économique et en même temps, le pays maintenait sa position dans la division internationale du travail et leurs effets concourent à entraîner le ralentissement économique du pays.

L'ossature économique articulée autour de la rente arachidière n'a pas évolué après l'indépendance en dépit de la prise de conscience des élites politiques des effets que pouvait induire cette organisation. La diversification agricole et, plus amplement, celle économique était confinée à la case des vœux pieux du régime socialiste africain. La monoculture de l'arachide continuait à exercer son monopole sur l'économie sénégalaise comme le seul secteur capable de déterminer la situation du pays, par ses récoltes fastes ou néfastes et aussi la situation du marché des oléagineux. En outre, cette organisation économique, en grande partie autour de la monoculture de l'arachide, est, par ailleurs, sous la coupe-réglée des aléas climatiques du Sahel. Ceux-ci, fréquents et périodiques, ont frappé de plein fouet la productivité agricole dans les années 1970 et 1980 entraînant la famine et des récoltes aléatoires. Durant les deux décennies qui ont suivi l'indépendance, le pays n'a pas réussi à substituer l'économie de rente autour de l'arachide et à moderniser l'économie du pays. C'est pourquoi quand la crise écologique frappait dans les années 1970, entraînant la chute des rendements de production conjuguée à la crise pétrolière de la même décennie, le pays connut une vulnérabilité économique entraînant des crises politiques et économiques jamais connues auparavant.

L'idée que le développement et le sous-développement sont des positions, mais non un retard à rattraper semble être affirmée dans le cas du Sénégal. Autrement dit, le développement et le sous-développement sont les faces d'une même pièce dans un système capitaliste. D'une part, celle-ci érige des zones en centre polarisant, le monde occidental et le Japon, et de l'autre, elle constitue autour de ces dernières des espaces satellites à leur service. En effet, l'économie du pays manifeste des signes d'une intégration périphérique dans la division internationale du travail : pourvoyeur de matière première, importation de biens de consommation et industrialisation retardée. Or, les discussions sur l'économie du pays après l'indépendance comptaient rattraper le retard concédé. Le changement de gouvernants conditionnait, pour le

jeune État, le décollage économique, minimisant ainsi sa place sur la division internationale du travail. A ce propos, certains économistes du Tiers-monde, à l'instar de Samir Amin, soutiennent l'idée que le sous-développement économique des pays du tiers n'est pas un retard à rattraper, mais une position défavorable sur la scène internationale du travail. Cette position condamne ces pays à rester dans la périphérie et être au service du centre. C'est-à-dire qu'ils demeurent des pourvoyeurs de matières premières au centre et constituent en même temps des marchés pour les produits manufacturés de ces derniers.

Dès lors que tous ces facteurs susmentionnés sont pris en compte, il n'est pas surprenant que le développement planifié n'aboutisse pas aux résultats escomptés en dépit de leur connexion à certaines réalités de base de la société.

II. L'ère du Plan : bilans et perspectives : 1960-1979

Entre 1960 et 1980 le bilan des projets de planification était très mitigé du fait, en grande partie, des contraintes susmentionnées, mais aussi d'autres raisons que nous allons découvrir dans le reste de cette partie.

Après l'indépendance, l'État du Sénégal a lancé de nouvelles structures de base au Plan qui sous-tendront les projets politiques et surtout économiques. L'abolition des cercles coloniaux au profit de sept nouvelles régions a été traduit sur le plan économique par la création de l'OCA, les CRAD et de la BSD. Cette entreprise initiée dans l'immédiat après indépendance constitue un grand changement d'ordre structurel. L'enjeu était de palier à l'économie de traite pour entrer, de plein pied, dans une économie moderne. Mamadou Dia résumait ainsi les problèmes économiques du pays lors d'un entretien accordé au journal *Le Monde* le 17 mai 1961 :

« Prééminence totale de l'arachide conduisant à un déficit vivrier et par la nécessité d'importation de produits alimentaires au déficit de la balance des comptes : commerce et industrie concentrés à Dakar et tournés vers l'extérieurs, car contrôlés par des sociétés étrangères ; déséquilibre régional total, les régions périphériques étant sacrifiées ; partout une faible productivité, un équipement rudimentaire, des connaissances techniques insuffisantes et le sous-emploi »¹²¹.

Ce constat du leader du nouveau gouvernement reflète les problèmes économiques laissés par l'occupation coloniale. L'extraversion en est l'épine dorsale. Pour mener à bien cette mission de modernisation économique, l'État engage des centres de recherche spécialisés dans le

¹²¹ Péhaut, Y., op, cit., p. 234.

développement des pays du Sud pour établir un bilan socioéconomique du territoire et esquisser un plan. Outre les centres de recherche qui quadrillaient depuis longtemps le pays, à savoir la Mission d'Aménagement du fleuve Sénégal (MAS), l'Institut de Recherche agronomique tropicale (IRAT), l'Institut de Recherche des Huiles et Oléagineux (IRHO), l'Office de la recherche Scientifique pour les Territoires d'Outre-Mer (ORSTOM), la Mission socioéconomique du fleuve Sénégal (MISOES) et l'Organisme de Recherche sur l'Alimentation et la Nutrition Africaines (ORANA), d'autres instituts comme la Compagnie d'Étude Industrielle et d'Aménagement du Territoire (CINAM) et la Société d'Étude et de Réalisations économiques et sociales dans l'Agriculture (SERESA) ont été sollicités pour élaborer et définir le Plan d'après les données géographiques et socioéconomiques du territoire.

Au lendemain du premier Plan (1961-1964), les résultats obtenus sont mitigés. Globalement, les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Une étude des résultats du premier Plan réalisé à l'époque, en 1966, par Yves Péhaut¹²², permet d'apprécier le bilan.

La ville de Dakar continue de maintenir son statut de pôle d'agglomération sans connaître de véritables changements. Cependant, elle se voit perdre peu à peu son prestige d'antan à cause de la balkanisation de l'AOF. A cet effet, Dakar voit sa puissance maritime fléchir et être concurrencé par d'autres ports. Toutefois, la périphérie dakaroise connaissait une urbanisation galopante tout en posant un problème d'urbanisation. Dakar souffrait en outre du sous-emploi, du chômage et de l'exode rural.

En ce qui concerne la campagne, le mouvement coopératif connaît un réel succès quantitatif. En effet, une amélioration dans les équipements de base (houes, souleveuses, semoirs, charrettes) s'est opérée. Cependant, l'esprit coopératif est moins bien assimilé par les adhérents. En même temps, des problèmes de rendement et des politiques de prix se posent. La surface cultivée en arachide demeure toujours supérieure à celle du mil en dépit des objectifs du Plan à pallier ce déséquilibre. Par ailleurs, le prix du kilogramme d'arachide demeure supérieur à celui du mil, 19 FCFA pour le mil contre 21 FCA pour la graine oléagineuse. Il en est de même pour le revenu à l'hectare de l'arachide contre celui du mil dans les régions de Thiès, Sine-Saloum et Diourbel.

¹²² *Idem.*, pp. 234-272.

	<u>Région de Thiès</u>	<u>Sine Saloum</u>	<u>Région de Diourbel</u>
Revenu à l'ha d'arachide.	18 165	18 550	14 332
Revenu à l'ha de mil. . .	6 640	9 500	5 930

Source : Péhaut Yves. Les problèmes économiques du Sénégal, *In Cahiers d'Outre-Mer*. N° 75 - 19e année, Juillet-septembre 1966, pp. 234-272 ;

Par conséquent, la consommation de l'engrais destiné à l'arachide dépasse de loin celle du mil : 32,2 milliers de tonnes pour l'arachide contre 4,7 pour le mil entre 1964 et 1965¹²³. Ces facteurs incitent d'avantage le producteur à investir dans la culture de l'arachide que celle vivrière. Outre ces difficultés, des contraintes techniques demeurent. Il semble que les rendements réalisés dans les secteurs de l'arachide-mil tiennent plus de la culture extensive que d'une amélioration des moyens et techniques de production¹²⁴.

Le pilotage des structures d'encadrement et de commercialisation à l'instar de l'OCA souffrait d'une gestion nébuleuse. L'OCA semblait souffrir d'un déficit financier à cause des malversations et des détournements de fonds de la part des présidents et membres des mouvements coopératifs et des peseurs. D'ailleurs, aucun bilan de gestion n'a été présenté durant la période du premier Plan. Du reste, la qualification des fonctionnaires était minime par rapport aux qualités requises pour la bonne transmission des savoirs faire surtout dans les régions éloignées de Dakar.

Sur le plan industriel, à part l'extraction du phosphate, la stagnation demeure la tendance. Beaucoup d'industries ont fait faillite soit, par l'étroitesse du marché à cause du démantèlement de l'AOF soit, par l'investissement de la nouvelle administration des affaires industrielles. Ces derniers n'arrivaient pas à substituer pleinement l'ancien ordre. Un sentiment d'abandon et de vide domine dans les régions arachide-mil parce que « les nouvelles créations industrielles apparaissent rares, beaucoup de projets du plan n'ayant pas encore été réalisés »¹²⁵. À cela, il faut ajouter la grande stagnation de la production arachidière sur une bonne période.

« En résumé, une visite dans la région arachidière procure des impressions assez divergentes. C'est ici que l'on découvre véritablement les nouvelles structures sénégalaises. Les transformations du pays sont

¹²³ *Ibid.*, p. 246.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 245.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 250.

évidentes et les problèmes posés à leur mesure. Mais, par-delà une certaine rupture avec le passé récent, l'arachide est plus que jamais la grande ressource et le grand sujet d'inquiétude »¹²⁶.

Les régions éloignées de Dakar quant à elles demeuraient dans un immobilisme stoïque. La Casamance manquait cruellement de voies modernes en dépit de la route transrégionale qui rencontre des difficultés de transit en Gambie voisine. Le désenclavement par les moyens de communication demeure obstrué. En outre, la modernité culturelle n'a pas été intériorisée par les masses, faute de personnels qualifiés et de politiques plus décentralisées. C'est toute la logique qui explique pourquoi la région n'arrive pas à assurer sa fonction de grenier qui lui est souvent rattaché. La situation est presque identique dans les régions de l'Est et du Nord du pays : raréfaction des moyens et voies de communication et difficulté à assimiler les techniques culturelles du fait, en partie de la qualification des agents techniques.

Au terme du premier Plan, des avancées notoires ont été observées dans le pays. Cependant, « il est évident que le progrès est avant tout l'apanage de l'Ouest du pays et plus particulièrement du Cap Vert »¹²⁷. La croissance du PIB du Sénégal en 1964, à la fin du Plan, était estimée à 3,27% contre 8% escompté. Bref, le résultat du premier plan ne pouvait pas prétendre à une amélioration globale des conditions de vie de la population.

Du reste, la situation socioéconomique du pays ne s'est pas améliorée tout au long de la fin des années 1960 jusqu'à la fin de la décennie de 1970, en dépit de la planification économique qui s'est poursuivie après le premier Plan. Pire, elle s'est dégradée. La première partie de l'ouvrage de Jule Duruflé, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel*, permet de constater la gravité de la situation qui prévalait durant la période 1960-1980 qui a conduit le pays vers une crise structurelle. La situation sociopolitique du pays était caractérisée par la détérioration de son environnement économique extérieure caractérisée par une baisse des prix de ses exportations, renchérissement de ses importations notamment pétrolières, hausse des taux d'intérêt.

Cette situation est due à la conjoncture internationale qui prévalait durant les années 1970 à cause des chocs pétroliers de 1973 et de 1979 amandés principalement par les pays du Moyen-Orient principaux exportateurs de pétrole, la principale source d'énergie de l'économie capitaliste. La raréfaction du pétrole entraînant la hausse du prix du baril a plombé toute l'économie des pays capitalistes. La gravité de la situation ralentit le système économique

¹²⁶ *Ibid.*, p. 251.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 253.

mondial qui débouche sur une crise. Mais celle-ci est plus sentie dans les pays périphériques trop exposés aux fluctuations du marché. Le ralentissement économique des pays industrialisés puis la paralysie de l'activité de ses industries a affecté sévèrement l'économie des pays pourvoyeurs de matières premières. Car le ralentissement économique concédé par ces derniers entraîne la baisse des cours des arachides et le fléchissement de l'aide au développement. Cette obstruction des voies de financement de l'État sénégalais sera lourde de conséquence entraînant des déficits sur le budget de l'État.

Ces déficits ont été exacerbés, au-delà de la dégradation de l'environnement économique extérieur du pays, par l'explosion démographique supérieure à la croissance du PIB, l'essoufflement de l'économie arachidière sans relais d'un secteur dynamique capable d'absorber les dépenses de l'État, une contrainte de l'industrie qui va à la structure du marché et son rétrécissement aux rapports conflictuels entre syndicats et patronats, des abus de gestion dans les affaires publiques. À tout cela, se greffe une crise écologique entraînée par la sécheresse des années 1970. Cette situation entraîne d'une part, une misère paysanne menant à une désaffection pour la culture de l'arachide, à l'exode rural, l'émigration, et d'autre part, elle a exacerbé les tensions dans les villes, en partie dues à la pression politique interne particulièrement forte à l'occasion de la relève présidentielle en 1980. Cette instabilité est due à la crise économique qui prévalait qui a d'ailleurs conduit au départ de Senghor du pouvoir laissant la place à son dauphin Abdou Diouf.

En résumé, on s'accordera que les contraintes économiques du Sénégal sont plus structurelles qu'organisationnelles durant la période 1960-1980 sont multiples. Au-delà des discordes d'approche, elles vont d'une culture politique clientéliste et de corruption à un environnement économique intérieur et extérieur fragile. Plus largement, ces contraintes mettent en évidence la carence de trois facteurs fondamentaux pour tout développement. Premièrement, il s'agit du manque d'hommes et d'institutions fortes dans l'appareil d'État ; les deux étant liés, car les institutions sont l'œuvre des hommes. Des institutions fortes sont le garant contre toute dérive politique. Le deuxième facteur réside dans une bonne politique pour déclencher ou enclencher la croissance. Cette politique modelée nécessite un examen perpétuel pour résoudre et anticiper les problèmes qu'elle est susceptible de rencontrer afin de la rendre flexible aux chocs induits par les instabilités inhérentes à l'économie mondiale. Le modèle du socialisme africain a été jeté aux oubliettes sous la pression des contraintes alors qu'il avait plus besoin d'être repensé qu'être remplacé. Enfin, le troisième aspect de cette triade est lié aux

difficultés à rassembler des capitaux. On peut apprécier cet aspect dans les bilans de fin Plan où des disparités entre prévisions et réalités frappent et, par conséquent, entraînent des lenteurs de certaines réalisations ou même leur non-exécution.

Également, il se révèle que le pays est resté défini par son histoire et son environnement. En effet, chacun de ces facteurs présentait des contraintes à atténuer progressivement. Sur le plan historique, le Sénégal a hérité à la fois un modèle politique et économique franco-colonialiste. La naissance de l'État-nation conduit par le jacobinisme, le maintien de l'économie de rente autour de la culture de l'arachide, qui présente des caractéristiques d'une économie du XVIIIe siècle, étaient autant de problèmes à corriger. L'environnement, le grand oublié du développement, est la plus grande source de richesse et la plus négligée. Prisonnier de son environnement, le Sénégal a subi de plein fouet les crises climatiques des années 1970 et 1980 sans grande résistance.

L'hypothèse d'une réforme économique hors-sol de la période qui a suivi l'indépendance semble être nuancée. Même si le socialisme à l'africain constitue un essai autocentré du développement, il s'inscrit dans un cadre politique (institutions de style wébérien) et économique (l'insertion dans la division du travail international) qui étouffe toute son originalité et son souci à l'égard de la réalité sociale interne. Ce qui explique toute la pertinence de la situation compromise des politiques entreprises, elles jonglaient entre autochtonie et allochtonie. Outre cette dichotomie, la société traditionnelle à laquelle le socialisme à l'africain faisait référence ne semblait plus exister, car transformée comme partie intégrante dans l'économie de marché. Courte dans la durée au regard de l'histoire, la colonisation a néanmoins impacté la société traditionnelle sénégalaise ; celle-ci a perdu son autonomie, elle a pour fonction principale la production pour le marché international dans des conditions qui lui ôtent toute perspective de modernisation radicale.

Pour faire du développement une réalité, il faut que les responsables des affaires politiques et économiques apprennent à résoudre ces problèmes pourtant fondamentaux ; des contraintes que les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en l'occurrence, doivent aider à résoudre.

Chapitre IV : L'ère de l'ajustement structurel (1980-1994)

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été introduits dans de nombreux pays en développement à partir des années 1980, y compris au Sénégal. Les PAS sont des politiques économiques recommandées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) dans le but de réduire les déficits budgétaires, de stabiliser les économies nationales et d'encourager la croissance économique.

L'application des PAS au Sénégal est liée à la crise économique de la fin des années 1970. En effet, le Sénégal connaît une forte inflation et un déficit budgétaire important, aggravés par la baisse du prix des matières premières d'exportation. Cette situation a été précédée par une crise climatique. Celle-ci introduit le caractère aléatoire de la pluviométrie et des rendements agricoles. Cette situation entraîna des déséquilibres dans les structures macroéconomiques. À l'international, l'atmosphère économique était, d'une part, touchée par les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 avec une panoplie de conséquences, et de l'autre, l'évolution importante dans les relations internationales instaurant un nouvel ordre économique mondial. Par ailleurs, ces soubresauts internes et externes sont interconnectés nourrissant des effets qui ont conduit à des crises sociopolitiques mal maîtrisées par les jeunes États africains. Le gouvernement sénégalais a donc sollicité l'assistance technique et financière du FMI et de la Banque mondiale pour redresser son économie ; c'est ce qui a conduit à l'application des PAS à partir de 1979.

La crise économique éprouvée au début des années 1980 au Sénégal a été aggravée par d'autres phénomènes tels que l'explosion démographique qui induit des dépenses supplémentaires pour l'État en matière de santé, d'éducation et d'urbanisation. La crise a en outre accéléré le processus de la libéralisation économique. Au demeurant, celle-ci est s'aligne mal avec la parenté politique et historique qui a substitué à la domination coloniale dans la zone ouest-africaine notamment en zone CFA. La contestation de la Banque mondiale de l'emprise des anciennes métropoles sur les nouveaux États africains semble témoigner une volonté de triomphe de la géoéconomie sur la géopolitique. Le phénomène met ainsi en avant la suprématie des institutions de Bretton Woods. Grosso-modo, les PAS, au-delà de l'extension de l'économie libérale (la loi du marché), c'est aussi l'expression d'une contestation de l'ancien ordre des relations internationales (la fin des chasses gardées). Cet objectif des institutions de Bretton Woods a été poursuivi grâce à des ajustements macroéconomiques dus à l'échec des modèles de développement des États-nations. Cependant, leur application a souvent été controversée en raison de leurs conséquences sociales négatives pour les populations les plus vulnérables. Leurs

résultats ont été en outre mitigés par rapport à leur prétendue ambition de relancer la croissance économique.

I. Le contexte des programmes d'ajustement structurel : la fin d'une époque

Les programmes d'ajustement Structurel ont prévalu par des contraintes à la fois internes et externes qui attestent de la fin d'une époque pour des pays comme le Sénégal qui ont perpétué le modèle de développement colonial sous le régime socialiste et africain. Ils constituaient des vecteurs de déploiement de la gouvernance économique et financière mondiale entreprise depuis 1944 (création de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC) pour accompagner le processus de la globalisation. Ils ont été, de surcroît, accélérés par les deux chocs pétroliers qui ont mis fin aux trente glorieuses¹²⁸.

1. Le contexte global

Le contexte national allait de soi avec ce qui se passait sur la sphère internationale. Les deux chocs pétroliers en 1973 (sanction des nations arabes contre l'Occident suite à la guerre de Kippour) puis en 1979 (conflit entre Iran et l'Irak) ont gravement compromis la dynamité des économies occidentales. En effet, le pétrole est la source d'énergie la plus utilisée pour le fonctionnement des industries et des services du monde contemporain. La répartition inéquitable de cette ressource avantage certains pays que d'autres. Elle devint ainsi une arme géopolitique du fait de son utilisation commune dans toutes les économies modernes. La récession économique entraînée par les deux chocs pétroliers a induit, par ailleurs, la stagnation et l'inflation, le chômage de masse et a, en outre, mis fin aux trente glorieuses.

Le déploiement de l'économie libérale s'est produit à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). A cet effet, les institutions de Bretton Woods ont pris en charge la régulation de l'économie et de la finance mondiale notamment avec la création, à la fin de la guerre, de la Banque mondiale, du FMI et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), future Organisation mondiale du commerce (OMC).

En 1980 la politique économique conduite par le président des Etats-Unis Ronald Reagan et la première ministre britannique Margaret Thatcher, le consensus de Washington¹²⁹,

¹²⁸ Les trente glorieuse désigne la période comprise entre 1945 et 1975 qui a vu une période de forte croissance économique avec l'élévation du niveau de vie dans la plupart des pays industrialisés. L'expression a été reprise dans titre de l'ouvrage de Jean Fourastié : *Les trente glorieuse : ou la Révolution invisible*.

¹²⁹ L'expression "consensus de Washington" vise à regrouper en une formule rapide et implicitement critique les principes qui ont servi aux organisations internationales (FMI, Banque Mondiale) ainsi qu'au Gouvernement

a renforcé cette volonté de régulation de l'économie mondiale tout en minimisant le rôle de l'État dans la nouvelle économie. Cette initiative a été facilitée notamment par la crise conjoncturelle induite par les chocs pétroliers de 1973 puis de 1979 et les ruptures de productivité, notamment en Afrique subsaharienne et en Amérique latine.

Les politiques d'ajustement structurel ont été particulièrement encouragées depuis 1974 par le FMI lors de la création du mécanisme élargi de crédit (MEDC)¹³⁰. En effet,

« le MEDC a été créé pour apporter un concours à des pays qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile. Il offre une aide à l'appui de vastes programmes qui prévoient des mesures de portée et de nature nécessaires pour corriger les déséquilibres structurels sur une période prolongée »¹³¹.

C'est par la suite que l'ajustement fut généralisé durant les années 1980 en Afrique par la Banque mondiale¹³².

L'autre contexte de l'ajustement structurel est lié à la contestation de la domination française dans la zone franc/UEMOA. Le trésor français et la Caisse Centrale pour la Coopération Économique (CCCE) se voient concurrencés par la Banque mondiale et le FMI sur un terrain qui était jadis leur chasse gardée pour la sauvegarde des intérêts français. La nouvelle reconfiguration entraînée par le concours financier de la banque mondiale et du FMI aboutit à une dichotomie dialectique entre institutions françaises cherchant à privilégier les intérêts de la France par le protectionnisme de certains secteurs et le monopole sur la monnaie, d'une part, et de l'autre, les institutions de Bretton Woods promouvant l'autonomie économique et la loi du marché¹³³. Par ailleurs, elle pose certaines questions cruciales à savoir les compromis politiques entre la France et les États de la zone CFA et la question de la dévaluation.

américain pour gérer la crise de la dette intérieure et extérieure des PVD durant les années 1980. La première définition extensive et académique du concept est due à John Williamson (1990) et le champ d'application principal de ces principes a été l'Amérique latine, longtemps ravagée par l'hyperinflation et les déficits budgétaires. La prudence politique, qui consiste à tenir compte des circonstances de temps et de lieu avant d'appliquer un principe, n'a pas toujours été au rendez-vous et les résultats en ont donc été contrastés (Melchior, *Le Consensus de Washington*, consulté le 24/02/2023 à l'adresse <https://www.melchior.fr/synthese/consensus-de-washington-le>).

¹³⁰ Dieng A. A., « *The political context of the structural adjustment in Africa* », *Between liberalisation and oppression*, Mkandawire T., Olukoshi A. (dir.), Dakar, Codesria, p. 104.

¹³¹ International Monetary Fund, *Factsheet*, 2014.

¹³² Dieng A. A., *op cit.*, p. 104.

¹³³ *Ibid.*

2. Le contexte local

Le Sénégal a connu une série d'épreuves en interrelation complexe au tournant des années 1960 et 1970. Ces dernières sont aggravées par le dérèglement climatique que connut le Sahel, une zone vulnérable aux conditions de vie drastiques en matière d'agriculture et d'élevage. En effet, la sécheresse des années en 1970 a frappé de plein fouet les économies locales. Cette crise climatique a eu des effets contraignants sur l'économie nationale à vocation plutôt agricole.

Le blocage des voies d'accumulation de l'État post-colonial qui reposaient principalement sur la rente arachidière a entraîné des déficits budgétaires. La situation était compromettante du fait de l'essoufflement de la rente arachidière qui donnait le ton de l'économie nationale, contribuait à une part importante dans le PIB et employait une frange importante de la population active (les paysans, les commerçants, les huileries et les services parapubliques). En effet, l'absence de relais à l'essoufflement de la rente arachidière conjuguée à la déconnexion entre distribution de revenus et sphère productive¹³⁴ est, selon Jules Duruflé, à l'origine de la crise macroéconomique amorcée au Sénégal depuis le début des années 1970. De manière spécifique, la dégradation de l'agriculture sénégalaise s'explique par la dégradation du climat, la saturation et la dégradation des territoires, la baisse des cours des matières premières, la dégradation des revenus paysans, le gonflement des coûts des filières.

Les dégradations des facteurs de productivité agricoles ont induit des récoltes aléatoires et des migrations forcées¹³⁵. Ces dernières ont été motivées par la recherche de sécurité et d'opportunité. L'État du Sénégal avait pourtant essayé d'anticiper les désagréments climatiques pour une meilleure utilisation des ressources disponibles. La mise en place de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) en 1965¹³⁶ est née de cette volonté. Cependant, la société a été dissoute en 1981¹³⁷ sous l'effet du désengagement de l'État amorcé par les PAS et du déficit enregistré. Par ailleurs, le plan de

¹³⁴ Cette déconnexion entre production et revenus témoigne de la dévalorisation du producteur. L'agriculture étant la manne de l'État rentier permet à celui-ci d'assurer le salaire de la bureaucratie administrative, tandis-que le prix au producteur était en baisse tendancielle. La dégradation des revenus ruraux n'est pas économiquement une bonne chose. Elle ne favorise pas l'investissement des paysans. Même cette a été réduite entre campagne et ville durant les années 1990, le prix aux producteurs ne s'est non plus stabilisé. Il oscillait tantôt à la hausse, tantôt à la baisse.

¹³⁵ Label T., Panthon G., Vischel T., « Au Sahel, pas de retour à la normale après la grande sécheresse », *The Conversation*, 2018, consulté le 22/02/2023 sur <https://theconversation.com/au-sahel-pas-de-retour-a-la-normale-apres-la-grande-secheresse-106548>.

¹³⁶ Loi n° 1965/01 du 20 janvier 1965.

¹³⁷ Loi n° 1981/57 du 10 novembre 1981

Lagos¹³⁸ fut aussi une tentative endogène de réponse à la stagnation générale des économies (principalement agricoles et/ou rentières) des pays africains dont le Rapport Berg en 1981 a été une opposition stratégique. Cependant, ces mesures n'ont pas apporté suffisamment de réponses matérielles.

Ainsi, les rendements jadis assurés par le secteur primaire devinrent de plus en plus erratiques. La situation s'est aggravée avec la croissance démographique tandis-que la croissance économique ne suivait pas. Le taux de croissance de la population entre 1965 et 1980 est en effet à l'ordre de 2,9% tandis-que les rendements agricoles, principalement arachidière, fléchissent depuis la fin des années 1960¹³⁹. Autrement dit, le taux de croissance de la démographie était nettement supérieur à la richesse de la nation. En résultante, un déséquilibre macro-économique s'installe. En effet, les fléchissements des exportations et en même temps des rendements agricoles ont fait que l'État ne pouvait plus assurer ses fonctions régaliennes et son rôle de développeur qui demandaient des ressources considérables.

En somme, il ressort de ce qui précède que le Sénégal souffrait d'une crise de l'offre qui prit des tournures d'une crise de la demande. En effet, la rupture des facteurs de productivité a atténué les capacités d'exportation du pays, et de l'autre, sans une part considérable de ses dernières, en tenant compte des cours du marché international, le pouvoir d'achat des producteurs et des fonctionnaires baissa considérablement.

Or, les deux chocs pétroliers qui se sont produits au cours de la décennie 1970 entraînèrent une dichotomie : la dégradation les prix d'exportation des matières premières, dont l'arachide, et concomitamment l'enchérissement des produits d'importation, dont le riz très consommé au Sénégal. Cette situation resserre l'étau autour des comptes de l'État créant des déséquilibres macroéconomiques : les charges de l'Etat évoluaient plus vite que la richesse nationale. Face à ce ralentissement économique, l'État, principal acteur du développement, ne pouvait plus à lui seul mener de front ces rôles d'antan. C'est dans ce contexte de crise qu'un

¹³⁸ Le Plan d'action de Lagos, martelé en 1981 par les nations africaines face à la stagnation économique et au galop du libéralisme occidentale sous la houlette de Washington et de Londres, entraînant avec eux les institutions financières. Il avait pour objectif l'autosuffisance économique et sociale collective par le développement endogène. Les PAS ont été un obstacle à la poursuite de cet objectif mais aussi par la perplexité des États africains.

¹³⁹ Duruflé J., *op cit.*, p. 22 et p. 29.

accord d'accompagnement a été signé avec la Banque mondiale et le FMI en 1980¹⁴⁰. Ces institutions accordent à l'État du Sénégal des capitaux sous réserve de conditionnalités.

II. Libéralisation et dévaluation pour le développement : de l'ajustement réel à l'ajustement monétaire (1980-1994)

La fin des années 1970 a été marquée par la remise en cause de la pensée structuraliste du développement selon laquelle le développement se réalise par la réforme agraire, l'industrialisation au sein d'un marché intérieur protégé avec un rôle croissant de l'État et enfin la redistribution des revenus aux classes populaires¹⁴¹. En effet, des pays d'Amérique latine et d'Afrique, comme le Sénégal, ont plus ou moins suivi ce modèle. Celui-ci a connu son apogée durant les années 1950 et 1960. La décadence de la pensée structuraliste du développement est due aux « avancées de la science économique »¹⁴² et à l'échec des politiques qu'il avait inspirées. Cette même période voit le triomphe théorique d'une nouvelle pensée économique en parallèle au Consensus de Washington qui repose sur dix commandements de John Williamson et qui serviront de base à la première génération des programmes d'ajustement structurel¹⁴³.

1. Un ajustement réel, mais sans issues

Face à la gravité de la situation macroéconomique, le Sénégal avait lancé dès 1979 un plan de stabilisation économique (PSE) suivi d'un programme de rétablissement économique et financier (PREF) couvrant la période 1980-1985. L'insuffisance des résultats du PREF a conduit à l'élaboration, pour s'engager dans des réformes plus profondes, du programme d'ajustement à long et moyen terme (PAMLT) pour la période 1985-1992 qui introduit des politiques sectorielles notamment la Nouvelle politique agricole (NPA) et la Nouvelle politique industrielle (NPI)¹⁴⁴. Une fois encore, le PAMLT n'a pas atténué les contraintes structurelles pour aboutir à l'équilibre macroéconomique afin de renouer avec la croissance¹⁴⁵.

En outre, les PAS illustrent l'idéologie du Consensus de Washington et reposent principalement sur quatre éléments. Au Sénégal, ils se sont caractérisés par l'ouverture du

¹⁴⁰ BAD, Sénégal programme d'ajustement structurel ii (sap ii) : rapport d'évaluation de performance de programme (repp), 2010.

¹⁴¹Melchior, Consensus de Washington, consulté le 24/02/2023 à l'adresse <https://www.melchior.fr/synthese/consensus-de-washington-le>.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ BAD, Sénégal programme d'ajustement structurel ii (sap ii) : rapport d'évaluation de performance de programme (repp), 2010

¹⁴⁵ *Ibid.*

marché, l'austérité budgétaire, la privatisation des entreprises publiques et une politique monétaire restrictive. L'économiste Kako Nubukpo¹⁴⁶ le formule ainsi :

- « Une politique monétaire ayant comme seul objectif la lutte contre l'inflation et ne tenant aucun compte des préoccupations de croissance économique ;
- Une politique budgétaire dite « budgétariste », avec comme objectif unique l'assainissement des finances publiques ;
- Une politique de réduction des coûts de production, en particulier le coût du travail, donc pour l'essentiel le salaire ;
- Un ensemble de réformes dites « structurelles », au premier rang desquelles il convient de mentionner la libéralisation du marché du travail ».

Le Sénégal a connu, a bien des égards, l'ajustement structurel. En effet, les programmes d'ajustement structurel ont fait de l'assainissement des finances publiques (l'austérité budgétaire) et du contrôle monétaire un combat de premier plan. La politique monétaire a été bâtie sur la lutte contre l'inflation à tout prix. Cependant, cette politique n'a été d'aucune efficacité économique si l'on tient aux deux grandes contraintes que présentait l'économie sénégalaise. En effet, dans le premier cas, l'économie sénégalaise était fondée sur deux : les services destinés à la population et la rente (arachidière et phosphate) destinée à l'exportation. Autrement dit, le niveau de vie de la population dépend de sa capacité de production, de l'arachide et du phosphate, et de leur prix sur le marché mondial. Alors, la baisse des prix des exportations, surtout de l'arachide dans les années 1970, concomitamment à la baisse de la capacité de production du Sénégal du fait des variations climatiques, entraînent la baisse de la productivité, de la capacité d'exportation et du pouvoir d'achat de la population. A cet effet, il était impossible de contenir l'inflation (sur les biens de consommation) sans une augmentation de la production et de la réhausse des cours de l'arachide et du phosphate. Dans cette situation, une politique monétaire qui cherche à lutter contre l'inflation, ne pouvait être efficace, c'est comme un coup d'épée dans l'eau.

Quant au second cas, il est lié à une stabilisation déflationniste de longue durée. Il s'est caractérisé par une compression des revenus urbain et ruraux par tête, un plafonnement du pouvoir d'achat de la masse salariale publique, une très faible croissance de l'agriculture et du secteur moderne avec leurs effets sur l'emploi et les recettes fiscales et une contraction

¹⁴⁶ Nubukpo K., La zone euro découvre l'ajustement structurel, *Jeune Afrique Economie*, 2012, disponible consulté le 28/02/2023 à l'adresse <https://www.jeuneafrique.com/26689/economie/la-zone-euro-d-couvre-l-ajustement-structurel/>

tendancielle de la demande locale de produits manufacturés¹⁴⁷. Face à cette situation, les économistes du FMI ont cherché, à tout prix, à lutter contre l'inflation par le biais d'une politique monétaire restriction¹⁴⁸, qui se définit par une augmentation des taux d'intérêt directeurs favorisant la contraction des crédits accordés par les banques de second rang. La stagnation de la masse monétaire a, selon Jules Duruflé, contribué à accentuer la déflation et la contraction des recettes fiscales. Or, tant que l'inflation n'a pas atteint l'hyperinflation, elle pouvait être un atout pour la croissance économique dans une crise de la demande, parce que les facteurs de croissance, dont la nature, sont disponibles. On parle d'hyperinflation quand il y a une inflation de 100% par an, c'est-à-dire la multiplication par deux du prix tous les ans¹⁴⁹, ce qui n'était pas le cas au Sénégal¹⁵⁰. Au niveau macroéconomique, les dépenses des uns sont les revenus des autres¹⁵¹, c'est-à-dire les déficits des uns sont les bénéfices des autres. Alors d'un point de vue macroéconomique injecter plus de monnaie dans l'économie (qui risque d'aboutir à l'inflation d'après les économistes de la Banque mondiale) gonflerait la demande, condition d'une reprise de la croissance. L'augmentation du pouvoir d'achat aurait boosté la demande et par conséquent la production des entreprises et de l'investissement, dans l'agriculture et dans l'industrie par exemple.

Face à la crise de la demande interne, les PAS ont mené à une politique monétaire déflationniste¹⁵² : blocage des salaires, la poursuite de la baisse par tête des revenus agricoles et urbains, la baisse de l'emploi moderne¹⁵³ dû à la fermeture des entreprises publiques d'une part, et de la faillite de certaines entreprises de l'autre. La déflation maintient la crise parce qu'elle n'incite pas à la dépense du fait qu'elle valorise l'épargne contrairement à l'inflation. Or sans dépenses il n'y a pas de revenus. En outre, la déflation alourdit la dette (publique et privée). Parce que pendant que le montant de la dette reste fixe au fil du temps, les prix sont obligés de baisser tous les ans. Par conséquent, le ratio de la dette augmente par rapport aux revenus alors que cette situation n'est pas saine pour les finances. Parce qu'elle obstrue les

¹⁴⁷ Duruflé J., *op cit.*, p.75.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 81.

¹⁴⁹ Mitteau G., *op cit.* pp. 278-279.

¹⁵⁰ Le plus grand pic d'inflation durant toute la décennie 1980-1990 n'a pas dépassé 20% (voir Jules Duruflé, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?* 1994)

¹⁵¹ Mitteau G., *op cit.*, p. 203.

¹⁵² La déflation est, par opposition, le contraire de l'inflation. C'est la baisse des prix, l'augmentation de l'épargne, une situation économique qui n'incite pas à la dépense. Une pratique générale cette attitude maintient une la crise.

¹⁵³ Duruflé J., *op cit.*, p. 123.

financements ultérieurs. C'est dans cette perspective que Jule Duruflé trouve que l'ajustement déflationniste est sans avenir¹⁵⁴.

Rappelons que l'inflation et la déflation ne génèrent pas les crises économiques. Toutefois, la déflation maintient une économie dans la crise tandis que l'inflation, malgré ses défauts, a des atouts pour la dynamique économique¹⁵⁵.

L'assainissement des finances publiques par l'austérité a été un autre coup de l'ajustement. La réduction du déficit budgétaire tout au long de la décennie 1980 est atteinte grâce à une réduction accrue des dépenses de l'État. La politique d'austérité n'a donné aucune perspective de croissance, parce qu'elle n'incite pas à augmenter la demande et par voie de conséquence les revenus, facteurs nécessaires à la croissance économique en cas de crise. Les tensions qu'alliaient entraîner la politique d'austérité se révélaient incohérentes avec le développement du secteur privé. Le risque serait très grand pour les investisseurs privés de faire affaire dans un environnement instable. C'est pour cela qu'Amady Aly Dieng pense que les PAS étaient faits pour disposer le pays à rembourser ses dettes et non à renouer avec la croissance¹⁵⁶. Cependant, on voit mal comment le pays pouvait arriver à payer ses dettes à long terme si aucune perspective de croissance ne se dessine dans l'horizon.

La lutte contre l'inflation à tout prix et l'austérité budgétaire qui caractérise la politique monétaire de l'époque n'étaient pas au service de l'économie. Il ne pouvait se produire sans une souveraineté monétaire. Cette situation pousse à réfléchir sur le franc CFA et son caractère néocolonial. En effet, le franc CFA, une monnaie forte avec un taux de parité fixe, se soucie plus de la stabilité des prix que de la croissance et de l'emploi. Or, le régime de change est un enjeu économique, mais aussi un milieu de pouvoir. Il est un facteur déterminant de la compétitivité-prix, c'est-à-dire la capacité des entreprises à maintenir ses parts de marché.

Au niveau agricole et industriel les PAS se sont traduits par le lancement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et de la Nouvelle Politique industrielle (NPI) dans le cadre du programme d'ajustement du moyen et long terme (PAMLT). Tout d'abord, les contraintes monétaires et financières susmentionnées ont été des goulots d'étranglement de la NPA et de la NPI.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 159.

¹⁵⁵ *Ibid.*, *op cit.*, p. 276-277.

¹⁵⁶ Dieng A. A., « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel : pour une stratégie de développement fondée sur les forces populaires », *Afrique et Développement*, Vol. 12, N° 2/3, 1996, p. 52.

La Nouvelle Politique Agricole a été lancée en mars 1984¹⁵⁷ pour desserrer les contraintes autour de l'agriculture sénégalaise : « stagnation de la production, baisse du revenu monétaire agricole par tête, menaces sur la fertilité des terroirs, déficits galopants des filières »¹⁵⁸. Les moyens pour y parvenir étaient articulés autour de la libéralisation du secteur avec le désengagement de l'État pour réduire les coûts de la filière. Désormais, ce dernier substitue son rôle de développeur à celui d'impulseur. Son intervention se limite à réduire le déficit vivrier à travers la stimulation de la production et de la commercialisation des produits céréaliers à travers le prix de la commercialisation du prix du riz d'une part, et de l'autre, la mise en place d'une politique de prix au producteur de l'arachide et la régénération des sols. La NPA visait en outre l'émergence des coopératives et le développement de l'aménagement de la vallée du Fleuve Sénégal pour les cultures irriguées.

Après six ans d'expérience, en 1990, le secteur d'arachidier n'était pas entièrement remis de ses contraintes de début de la décennie (1980). La privatisation rencontrait des oppositions et la fixation du prix de l'arachide au producteur connaissait des oscillations ; il passe de 90 F à 70 F par kilogramme en 1988/1989¹⁵⁹. Selon Jules Duruflé, l'incitation à la production par hausse du prix au producteur (60 F en 1960, 90 F en 1986 et 70 F en 1989) ne pouvait pas être maintenue du fait de la contrainte des finances publiques, de la baisse des prix de l'arachide sur le marché extérieur ainsi que les coûts de la filière. Par ailleurs, le gonflement de la production à partir de 1985 à 1989 était dû aux conditions climatiques généralement bonnes parce que les termes de l'échange continuaient de se dégrader¹⁶⁰. Dans la même période, la filière continuait à enregistrer des déficits. Ceux-ci étaient évalués à 2 milliards de FCFA en 1988/1989¹⁶¹. Dans le secteur du riz et du coton, le SAED et la Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX) enregistrent toutes les deux des déficits (2,2 milliards pour la SOTEFITEX)¹⁶².

La mise en application de la NPA n'a permis ni la hausse des prix au producteur ni de la production ni des perspectives de croissance après que l'État s'est désengagé. Pour cela, il fallait, des transferts de fonds vers le monde rural pour la réhausse des prix aux producteurs, la régénération des sols et enfin que les paysans investissent dans l'agriculture, ce qui n'était pas

¹⁵⁷ Mbodji M., *op. cit.*, p. 18.

¹⁵⁸ Duruflé J., *op. cit.*, p. 111.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 113.

¹⁶⁰ Mbodji M., *op. cit.*, p. 20.

¹⁶¹ Duruflé J., *op. cit.*, p. 113.

¹⁶² *Ibid.*

réalisé. Néanmoins, des progrès timides ont été opérés notamment dans la réduction du déficit des sociétés d'État et la progression de la production de céréales pluviales. Il n'en reste pas moins que le secteur agricole n'était pas ajusté¹⁶³. En effet, la production arachidière plafonne en dessous de 900 000 tonnes, l'importation vivrière continue de progresser. A cela se greffe des difficultés de financement.

Quant à la Nouvelle politique industrielle (NPI), elle constituait un autre vecteur des PAS. Elle a prévalu au niveau interne par une détérioration de l'environnement économique intérieur : « déflation, contrainte des finances publiques illiquidité du système bancaire »¹⁶⁴. Cette détérioration s'explique, en partie, par la politique monétaire et financière désastreuse poursuivie par les programmes d'ajustement durant leur première période sans tenir compte des paramètres de croissance économique. En effet, la baisse de la demande enregistrée au Sénégal n'engendre pas la productivité des entreprises. Par contre, cette situation alimentait le marché informel. Celui-ci se fournissait par la contrebande et par l'importation du fait des prix plus faibles sur le marché extérieur qui selon Duruflé tient à :

- La poursuite des gains de productivité dans les pays d'Asie du Sud-Est et l'élargissement de leur gamme de production ;
- La baisse de la monnaie des pays d'Asie du Sud-Est suite à celle du dollar en 1985 favorable aux économies exportatrices ;
- La déflation enregistrée dans les pays CEAO ;
- La fin des mesures préférentielles de certains produits sénégalais dans le marché français notamment la pêche suite à l'achèvement en 1992 du marché européen¹⁶⁵.

Cette situation accrut la concurrence autour des entreprises sénégalaises sur le marché local du fait de l'alourdissement de la dette entraîné par la déflation et des coûts de production. S'ajoute à cela un relèvement très sensible de la fiscalité par l'État, qui a permis en partie la réduction de son déficit budgétaire¹⁶⁶. En outre, elle entraîne la détérioration de la place de l'économie sénégalaise à l'international.

La stagnation du secteur agricole et industriel a abouti à ouvrir les voies vers le secteur informel. Celui-ci crée des contraintes au secteur formel. En effet, il exploite les voies de la contrebande, échappe totalement à l'État et réduit par conséquent l'assiette fiscale.

¹⁶³ Mbodji M., *op cit.*, p. 22.

¹⁶⁴ Duruflé J., *op cit.*, p. 123.

¹⁶⁵ Diouf M. « La crise de l'ajustement », *Politique africaine*, 1992, p. 70.

¹⁶⁶ Duruflé J., *op cit.*, p. 126.

Les contraintes de la NPA et de NPI sont fortement liées à la politique monétaire qui n'était pas un auxiliaire à l'économie réelle. L'ampleur des contraintes autour de la croissance et de la compétitivité a soulevé la corrélation de l'ajustement à la dévaluation. La dévaluation des francs CFA en 1994 a été l'une des réformes les plus importantes de cette période.

2. L'ajustement monétaire ou la dévaluation du franc CFA (de 1994) : quels impacts pour l'économie sénégalaise ?

Le franc CFA est la monnaie de quatorze pays d'Afrique formant la zone CFA. Il s'agit du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, qui constituent aussi l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont l'Institut d'émission est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). D'autre part, la zone est constituée par le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, qui forment la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont l'Institut d'émission est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Dénommée monnaie des « Colonies Françaises d'Afrique », puis monnaie de la « Communauté Financière d'Afrique » pour les pays de l'UEMOA et monnaie de la « Coopération Financière Afrique » pour les pays membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le franc CFA a été créé en 1945 lorsque la France a ratifié les accords de Bretton Woods¹⁶⁷.

La dévaluation est une politique de prix qui consiste à diminuer le prix d'une monnaie sur le marché des changes. Le but de cette politique est tout d'abord la stimulation de la compétitivité. En effet, les crises macroéconomiques au Sénégal et dans la zone franc, exposées au début de ce chapitre, ont entraîné une dégradation de l'économie de la zone débouchant sur une non compétitivité de l'industrie et une stagnation dans l'agriculture. En outre, la chute des matières premières vint se greffer et exacerbe ainsi le problème. A cet effet, les autres pays de l'Afrique, hors de la zone CFA, avaient un bilan économique beaucoup plus sain et plus compétitif que ceux de la zone CFA.

Ce changement de stratégie de la part des institutions de Brettons Woods réside dans l'échec de l'ajustement réel des dix dernières années notamment la non compétitivité de l'économie sénégalaise à l'internationale. C'est ce que révèle Stasavage lorsqu'il souligne que « la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'en finit pas de régresser, le continent

¹⁶⁷ BCEAO, Histoire du Franc CFA.

s'appauvrit et les pays de la Zone franc, loin de s'en sortir mieux que leurs voisins, enregistrent des résultats souvent moins bons que ces derniers »¹⁶⁸.

Outre l'impasse de l'ajustement réel, la dévaluation du franc CFA tient à son caractère surévalué¹⁶⁹ par rapport à l'économie réelle de la zone. En effet, après la chute du dollar le trésor français estime, après une longue opposition, une surévaluation de 30% en 1987 ; la Banque mondiale, quant-à-elle, suppose une surévaluation de 100% du franc CFA au Sénégal¹⁷⁰. Cette situation, corolaire des gains de productivité et de compétitivité des pays de l'Asie du Sud-Est, a eu des impacts négatifs sur la balance commerciale du Sénégal : contraction des exportations (204,6 milliards de francs CFA en 1993 contre 243 milliards de francs CFA en 1990) et stagnation des importations (autour de 315,4 milliards de francs CFA)¹⁷¹. La dévaluation indirecte, subvention à l'exportation et le prélèvement à l'importation, depuis le premier prêt en 1981 pour contourner le taux de change fixe ne suffit plus aux yeux de la Banque mondiale face à l'impasse de l'ajustement réel. L'ajustement monétaire devint alors une nécessité pour la relance de la dynamique de l'économie de la zone.

Néanmoins, la dévaluation du franc CFA a été un sujet de discussions houleuses entre la Banque mondiale, le FMI, le Trésor français et les dirigeants des États africains d'une part, et d'autre part, entre ces derniers et les populations africaines. Celles-ci qualifient la dévaluation comme une suite de l'ingérence que subit l'Afrique depuis la colonisation : « Il y a eu la colonisation, la loi-cadre, les indépendances et la dévaluation. C'est un moment historique¹⁷² » affirme le ministre français de la Coopération, Michel Roussin. Les populations africaines perçoivent l'ajustement de leur monnaie comme un chantage de la part de la Banque et du FMI¹⁷³.

Au demeurant, la dévaluation monétaire a été un véritable tollé entre les décideurs de la Banque, du FMI, du Trésor français et des dirigeants africains. Après dix ans d'ajustement réel, la dévaluation se présentait aux yeux des bailleurs de fonds, Banque mondiale et FMI, comme seule issue pour un ajustement réussi. Le gel des financements extérieurs constituait le levier

¹⁶⁸ Stasavage D., « La chute de la maison CFA », *Politique internationale*, n° 63, printemps 1994, pp. 390-394.

¹⁶⁹ BAD, Sénégal programme d'ajustement structurel II (PAS II) : rapport d'évaluation de performance de programme (REPP), 2001.

¹⁷⁰ Dieng A.-A., « The political context of the structural adjustment in Africa », in *Between liberalisation and oppression*, Mkandawire T., Olukoshi A. (dir.), Dakar, Codesria, p. 104-115.

¹⁷¹ BAD, Sénégal programme d'ajustement structurel II (PAS II) : rapport d'évaluation de performance de programme (REPP), 2001.

¹⁷² Faes G., « Comment on a imposé la dévaluation du franc CFA ? » Témoignage de Géraldine Faes, journaliste, *Jeune Afrique*, Paris, *Ingérence économique*, pp. 109-113.

¹⁷³ *Ibid.*

de coercition pour imposer l'ajustement monétaire de la part de la Banque mondiale. En effet, la suspension des prêts était le risque à prendre pour les États refusant de s'ajuster à la réduction du taux de change de la monnaie de la zone CFA.

La France, devant l'impossibilité de financer, à elle seule, le déficit des États de la zone franc cède enfin à la dévaluation, condition pour le dégel des concours financiers de la Banque mondiale. Au demeurant, l'opposition de la France à la dévaluation tient à des considérations idéologiques qu'économiques. En effet, le maintien de la zone franc constitue une chasse gardée pour la France. Il lui permet de maintenir un lien commercial solide avec ses anciennes colonies en terme surtout en termes d'importation. Le franc CFA n'est pas une monnaie compétitive, du reste. Elle privilégie la stabilité extérieure sur les défis intérieurs à la zone que sont la croissance et le plein emploi.

La pression est d'autant plus soutenue lorsqu'un pays de la zone CFA, la Côte d'Ivoire, se montre enclin à la dévaluation. Le fait est accompli, en dépit de toutes les réticences, le 11 janvier 1994. La mesure est entérinée avec un taux de dévaluation de 50%. Elle a tout de même alimenté la colère des populations africaines d'une part, de l'autre la déception des industriels français et étrangers basés en Afrique qui risquaient de voir leurs capitaux s'effondrer de moitié.

La dévaluation du franc CFA et ses mesures d'accompagnement, la maîtrise de l'inflation, ont eu des résultats sensibles pour l'économie de la zone BCEAO et ont entraîné en même temps l'amélioration de la situation économique et financière du Sénégal, mais juste au-dessus du minimum, donc fragile.

Pourtant, les effets immédiats de la dévaluation sur l'économie du Sénégal étaient limités. Ils étaient caractérisés par un redressement des recettes publiques sans amélioration du déficit budgétaire et par un engourdissement des exportations.

**LES PREMIERS EFFETS DE LA DÉVALUATION AU SÉNÉGAL (DONNÉES
DE 1994)**

De Monchy <i>et al.</i> (1995)	Analyse des données de 1994.	Sénégal	Rigidité de l'exportation. Redressement des recettes publiques sans amélioration du déficit budgétaire.
-----------------------------------	------------------------------	---------	---

Source : Tandian D., « Les suites de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 », *l'Actualité économique*, vol. 74, n° 3, 1998, p : 567.

Dieynaba Tandian s'est attelée à étudier l'Indice d'effectivité de la dévaluation¹⁷⁴ (IED), un critère de mesure de la compétitivité, des États de la zone CFA après l'ajustement monétaire. Elle souligne que « selon Edwards (1989), si l'IED exprimé en pourcentage est supérieur à 30 % trois ans après la dévaluation, cette dernière aura réussi à améliorer la compétitivité du pays en question »¹⁷⁵.

INDICE D'EFFECTIVITÉ DE LA DÉVALUATION (%)

Pays	1993	1994	1995
UEMOA			
Bénin	100,0	53,6	43,0
Burkina Faso	100,0	75,2	70,2
Côte d'Ivoire	100,0	62,6	43,6
Mali	100,0	85,7	83,2
Niger	100,0	49,0	34,5
Sénégal	100,0	54,1	44,1
Togo

Source : Tandian D., *op. cit.*, p : 571

Avec un taux d'IED strictement au-dessus de la moyenne de compétitivité, près 44 % une année après la dévaluation, « le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal devraient exercer plus de contrôle sur l'inflation en 1996 s'ils veulent maintenir les gains obtenus »¹⁷⁶.

¹⁷⁴ Tandian D., « Les suites de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 », *l'Actualité économique*, 74(3), 1998, p : 570-572.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 571.

En outre, la dévaluation a impacté les échanges (importations et exportations) entre les pays de la zone UEMOA. Le Sénégal fait partie des pays de la zone qui a augmenté ses exportations vers les pays membres en 1993 et 1995. Dans la même période, il a aussi vu ses importations en provenance de ces pays fléchir.

**LA PART DES EXPORTATION DU SÉNÉGAL VERS LES PAYS DE
L'UEMOA (EN %)**

Pays	1993	1994	1995
UEMOA			
Bénin	2,93	1,72	2,79
Burkina Faso	4,32	5,49	4,92
Côte d'Ivoire	9,89	9,62	9,07
Mali	5,06	2,88	2,95
Niger	...	0,91	0,60
Sénégal	8,21	11,98	13,77
Togo	6,05	7,56	4,81

Source : Tandian D., op. cit., p : 575.

**LA PART DES IMPORTATION DU SÉNÉGAL VERS LES PAYS DE
L'UEMOA (EN %)**

Pays	1993	1994	1995
UEMOA			
Bénin	4,64	6,5	6,79
Burkina Faso	21,25	22,51	20,4
Côte d'Ivoire	1,53	0,76	0,79
Mali	20,89	23,26	21,61
Niger	8,14	8,65	8,43
Sénégal	4,84	3,85	2,62
Togo	3,77	4,33	4,49

Source : Tandian D., op cit., p. 574.

D'un autre côté, le Sénégal a fait preuve de contrôle de la politique monétaire inhérente à la réussite de la dévaluation¹⁷⁷. En effet, le taux de croissance du crédit intérieur en 1995 est

¹⁷⁷ Tandian D., op cit., p : 574.

inférieur à celui de 1994 et le taux de croissance du crédit au gouvernement ainsi que le ratio de ce crédit baissent en 1995 par rapport à leur valeur en 1994.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET FISCALE DANS L'UEMOA

Pays	Année	Taux de croissance du crédit intérieur	Taux de croissance du crédit au gouvernement	Ratio du crédit au gouvernement sur le crédit intérieur
Bénin	1993	-0,26	-3,08	-0,22
	1994	0,768	-2,86	0,23
	1995	0,196	0,62	0,31
Burkina Faso	1993	-0,06	-0,223	-0,212
	1994	-0,04	-1,16	0,033
	1995	-0,013	-6,639	-0,213
Côte d'Ivoire	1993	-0,034	0,023	0,29
	1994	0,064	0,347	0,369
	1995	0,122	0,005	0,33
Mali	1993	0,116	-2,558	0,044
	1994	0,229	7,3	0,299
	1995	0,133	-0,806	0,051
Niger	1993	-0,171	-0,398	0,166
	1994	0,26	1,06	0,271
	1995	-0,168	0,486	0,485
Sénégal	1993	-0,025	-0,226	0,13
	1994	0,081	1,786	0,334
	1995	0,01	0,006	0,333
Togo	1993	0,017	-0,574	-0,077
	1994	0,209	-2,853	0,118
	1995	0,44	1,764	0,227

Source : Tandian D., *op cit.*, p : 576.

« En Côte d'Ivoire et au Sénégal, le taux de croissance du crédit au gouvernement ainsi que le ratio de ce crédit baissent en 1995 par rapport à leur valeur en 1994. Ceci reflète un effort de contrôle de la politique budgétaire suite à la dévaluation. Cependant, le ratio du crédit demeure élevé dans les deux pays. En Côte d'Ivoire, il baisse en 1995 par rapport à 1994, alors qu'au Sénégal, il reste presque inchangé. [...] Les principaux objectifs de la dévaluation du franc CFA étaient l'amélioration de la compétitivité par la modification des prix relatifs et le retour aux grands équilibres macroéconomiques par la réduction des déficits budgétaires et ceux de la balance des paiements. [...] Les effets positifs de la dévaluation sur la compétitivité se dissipent assez rapidement l'année suivant la dévaluation dans tous les pays, sauf au Burkina Faso et au Mali. Ces gains risquent de disparaître complètement en 1996 au Niger, au Cameroun, au Gabon et au Tchad. Les avoirs extérieurs nets se sont améliorés l'année suivant la dévaluation en comparaison de celle d'avant la dévaluation dans tous les pays sauf au Niger, au Togo, au Cameroun et en Guinée équatoriale. De plus, la dévaluation a un effet positif sur le commerce entre les pays membres de chaque union monétaire »¹⁷⁸.

L'impact de l'évaluation de la dévaluation sur le développement du Sénégal a été atténué. D'une part, la dévaluation a contribué à stimuler les exportations, ce qui a entraîné une augmentation de la production et de la croissance économique. D'autre part, la dévaluation a entraîné une augmentation des prix des importations, ce qui a eu un impact sur la population la plus pauvre. En fin de compte, les effets de l'évaluation sur le développement du Sénégal ont été modérés, car les réformes économiques les plus larges n'ont pas suffisamment favorisé la réduction de la pauvreté et de l'inégalité.

Cet impact positif à moyen terme de la dévaluation dans la zone CFA souligne en outre le caractère surévalué du CFA par rapport à l'économie de la zone. En effet, le franc CFA est depuis sa création surévalué, un aspect qui favorise l'importation au détriment et l'exportation et de la croissance. En outre, le caractère rigide du franc CFA dû à son taux de change fixe, ne permet pas un ajustement pour accompagner les besoins de l'économie réelle.

¹⁷⁸ Tandian D., *op. cit.*, pp. 578-579.

3. Issues et perspectives de l'ajustement

Aujourd'hui, les vagues de critiques adressées aux PAS sont légitimement scientifiques et prouvées¹⁷⁹. Déjà, la première période de l'ajustement, (1980-1984) a été qualifiée de faux départ par Eliot Berg. Jules Duruflé parlait d'une impossibilité de faisabilité macroéconomique en 1992 après douze ans d'ajustement. Amady Aly Dieng, qualifie à son tour les objectifs des PAS de paiement de la dette extérieure. Mohamed Mbodji conclut quant à lui que le secteur agricole était non ajusté. Il en résulte de l'échec des politiques d'ajustement, du reste.

Ces résultats des PAS témoignent, en partie, la croyance à une économie autorégulatrice dans laquelle l'intervention de l'État est perçue comme néfaste, contrairement aux théories keynésiennes. En outre, l'argumentaire concernant la rareté de la monnaie (l'effet d'éviction) pour justifier l'austérité est empiriquement faux¹⁸⁰. Le financement du déficit public par la nouvelle monnaie n'entraînerait pas la baisse du pouvoir d'achat des agents économiques. Pour qu'une telle situation se produise, il faut d'abord prouver l'existence d'un stock de monnaie invariable¹⁸¹. Cela témoigne aussi le grand voile autour de la création monétaire. De même, l'inflation associée à la création d'une nouvelle monnaie dans l'économie ne tient pas non plus à toute épreuve.

Les erreurs techniques et idéologiques susmentionnées ont en partie étouffé toute perspectives de croissance et de compétitivité, tandis que l'ouverture du marché local au global a exposé les agents économiques locaux à une concurrence à laquelle ils n'étaient pas préparés. Cela creuserait les contrastes de développement entre les pays à haute productivité et ceux moins avancés. Les politiques de développement doivent de plus s'inspirer des réalités internes et privilégier les approches endogènes.

Par ailleurs, les institutions financières sont des remparts de souveraineté et des instruments politiques à l'ère du globale. Une entité politique qui aspire à se dépasser, a l'impératif de s'en approprier. La BAD et la BCEAO devraient à ce sens jouer un rôle décisif dans le recouvrement de la souveraineté financière et monétaire de l'Afrique. Si le Sénégal ou la zone UEMOA avait sa souveraineté dans le cadre d'émission monétaire, il semble qu'elle aurait plus d'autonomie à gérer la crise en mettant en avant les intérêts de ses membres. Car,

¹⁷⁹ Coussy J., « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », *Economie politique*, Vol. 4, n° 32, 2006, p. 29.

¹⁸⁰ Mitteau G., *op cit.*, p. 254.

¹⁸¹ *Ibid.*

les politiques financières des PAS véhiculent en même temps des idéologies politiques qui sortent du cadre scientifique. C'est pourquoi, ils ont été perçus comme une ingérence extérieure d'où la résistance à leur application. L'internalisation de l'ajustement demeurait une condition nécessaire à son aboutissement. En effet, les PAS reposaient sur le principe que tous les pays en développement devaient suivre les mêmes politiques¹⁸².

Cependant, se limiter à ces formulations serait une amputation injuste de ce qui a été réellement l'ajustement. Les PAS ont également eu des impacts négatifs sur la société sénégalaise. Les coupes budgétaires dans les dépenses sociales telles que l'éducation, la santé et les programmes de développement ont eu un impact négatif sur les communautés les plus vulnérables au moment où la démographie croît de l'ordre de 3% dans le monde rural et 4% dans le monde urbain. Plus est, les politiques de privatisation et de retombées économiques ont souvent profité aux entreprises étrangères plutôt qu'aux entreprises locales, ce qui a conduit à la dépendance économique et à la faible compétitivité de l'économie sénégalaise. Parce que l'ouverture du marché sénégalais à l'international a induit une concurrence à l'industrie sénégalaise au niveau interne et externe face à la montée en puissance de l'économie de certains États du Sud-Est.

Le resserrement des contraintes a été à l'origine de la misère paysanne et des tensions dans les villes (grèves étudiante et syndicales). La détérioration des terroirs a amplifié la ruée vers les terres fertiles du Fleuve Sénégal et de la Casamance. En ce sens, le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie (1989) et la crise casamançaise (1982) ne sont pas sans lien avec les PAS. En ce qui concerne le conflit casamançais, les PAS ont été mis en œuvre dans une région qui a longtemps été marginalisée sur le plan économique et social. Les programmes ont accentué les inégalités économiques entre le nord et le sud du pays, ce qui a exacerbé les tensions régionales. Le conflit casamançais a été alimenté par des revendications d'autonomie et de développement économique dans une la région qui a été négligée par le gouvernement central¹⁸³.

En résumé, les programmes d'ajustement structurel ont eu des impacts sociaux significatifs au Sénégal, notamment en exacerbant les inégalités économiques entre le nord et

¹⁸² Coussy J., *op cit.*, p. 30.

¹⁸³ Manga M-L., La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontée aux défis du local et du national (1946-2006), thèse de doctorat, Département d'Histoire, U.C.A.D., 2010, pp. 220-221.

le sud du pays. Le conflit casamançais et le conflit avec la Mauritanie sont en partie liés à ces politiques économiques qui ont marginalisé certaines régions et certains groupes sociaux.

En définitive, on ne peut pas affirmer que les programmes d'ajustement structurel ont mis le pays sur la voie du développement. On ne peut pas non plus catégoriquement affirmer qu'ils n'ont rien amélioré. Il demeure néanmoins qu'ils ont été menés avec un coût social élevé non justifié par les résultats non satisfaisants. Toutefois, les leçons retenues à l'issue de la mise en œuvre des PAS devraient constituer un repère de données pour l'élaboration des politiques de développement ultérieures dont il faut s'approprier.

Conclusion générale

L'étude des politiques de développement au Sénégal de 1946 à 1994 fait apparaître le squelette intelligible de l'histoire économique du pays, ainsi que les ruptures et les évolutions tout en apportant des réponses à nos hypothèses de départ. Elle dessine aussi trois phases chronologiques différentes. D'abord, la période 1946-1960 marque la dernière phase de l'économie coloniale, caractérisée par une politique d'intensification agricole sélective, un choix plutôt politique qu'économique et par un recours au capital. Le FIDES a été une simple mis en place de budget, d'organisation harmonieuse de l'exploitation coloniale pour la première fois de son histoire. A cet effet, il n'a pas eu transformation sur l'ossature et la structure économique après une décennie de mise en œuvre. A cet effet, elle se résume en un mis en état de ce qui existait déjà. Même la logique de l'autofinancement n'a pas disparu après 1946. En outre, cette période a vu l'économie du Sénégal maintenir sa place de périphérie dans l'économie capitaliste et relégué comme pourvoyeur de matière première grâce à la rente arachidière. La proportion grandissante de celle-ci dans les recettes du pays a abouti au recul des cultures vivrières. Au niveau territorial, cette structuration économique érige certains milieux en zone polarisante tandis que d'autres sont réduits en périphéries satellites. L'industrialisation enclenchée n'a pas servi à une transformation ou à une révolution agricole, elle s'était réduite à des activités d'extraction. En dépit des réalisations sociales, très timides d'ailleurs, la mise en œuvre coloniale post 1946 était plus une ponction qu'une modernisation.

La chute graduelle de la production arachidière à travers le temps long conjuguée à sa place prépondérante dans l'économie du pays, la dégradation des terroirs, la déconnexion entre milieux de production et revenus, un faible tissu industriel et le processus d'une « périphérisation » achevée dans l'économie internationale constituaient d'ailleurs des inquiétudes chez l'élite politique locale au lendemain de l'indépendance.

La deuxième phase, 1960-1980, a été une perpétuation du modèle d'accumulation coloniale : poursuite de la rente arachidière avec ses conditions inhérentes, la négligence des autres secteurs d'activité économique et le maintien du modèle islamo-wolof comme soutien de base au régime. Elle témoigne l'absence de pragmatisme dans l'élaboration des politiques de développement de type endogène, mis à part l'expérience du bicéphalisme 1960-1962 sous Mamadou Dia. Le caractère du climat national fait de conflits entre les acteurs du développement, une corruption systémique et d'une forte prégnance du passé coloniale dans la gestion économique du pays, caractérise cette période, du reste. Au mépris de toute chronologie, elle est symétrique à l'économie coloniale. Ce temps de l'histoire économique du pays révèle deux maux : l'absence de compromis politique d'une part, et d'autre part, la déficience d'une

culture politique économiquement efficiente et d'un réel politique de développement à long terme. Cette parenthèse de l'économie du pays montre aussi la corrélation qu'il y a souvent entre la poursuite d'une économie de rente et l'absence d'autres secteurs économiquement dynamiques.

En fin, la dernière phase, 1980-1994, atteste un pilotage des affaires économiques et politiques par des organismes extérieurs notamment la Banque mondiale, le FMI et le Trésor français. Le retrait de l'État était précoce tandis que les substituts n'ont pas encore un encrage profond pour aboutir à des résultats satisfaisants. Ainsi, l'agriculture et l'industrie ont manifesté stagnation et contraintes sous les revers de la libéralisation économique instaurée tandis que celle-ci accentue la concurrence au sein du marché interne et externe. Les mesures prises en outre, notamment la politique monétaire restrictive et l'austérité, n'ont pas aidé à désamorcer ces contraintes. A long terme, elles ne pourraient pas aboutir à des résultats efficients. Il témoigne l'intérêt qu'il y a de mener une politique monétaire au service de l'économie.

En outre, cette période a été surtout pour les pays du tiers-monde un essai des modèles libéraux sur un terrain nouveau où toutes les conditions pour son florissement ne sont pas réunies. Les PAS ont été élargis sur des considérations idéologiques plutôt qu'économiques. Une réflexion plus réaliste partant des données empiriques loin de toute théorie et modèle issus des bureaux serait plus susceptible d'amorcer la croissance. L'application des PAS remet en cause, en outre, l'efficacité du modèle néoclassique et néolibérale du développement malgré qu'il soit dominant. Cette domination ne doit pas étouffer les autres possibilités existantes. Le mépris des trajectoires historiques et des réalités des peuples tout en mettant l'accent sur le concept de l'*Homo economicus* et l'exigence mathématique des théories libérales pour ériger l'économie au rang de science universelle ne cessent de heurter aux réalités du terrain.

En dehors de la croyance à des modèles économiques et idéologiques au mépris des spécificités nationales, les obstacles aux politiques de développement dans le cadre des PAS tiennent à de la multiplicité des acteurs au développement et à la contradiction de leurs intérêts (surtout entre la France et la Banque mondiale¹⁸⁴), et de l'incohérence entre politiques sectorielles et objectif macroéconomique. Une politique de développement doit se faire dans un cadre cohérent et instable pour qu'elle ait une issue.

¹⁸⁴ Voir Amady Aly Dieng à ce sujet dans « The political context of the structural adjustment in Africa », in *Between liberalisation and oppression*, Mkandawire T., Olukoshi A. (dir.), Dakar, Codesria, p. 104-115.

Il apparaît donc que sur les cinq décennies que couvre notre étude, le Sénégal n'a eu de pleine main sur son économie que durant deux décennies, 1960 et 1970. Ces dernières étaient non maîtrisées et par ailleurs caractérisées par la continuation d'un modèle économique coloniale. Il a été vu que ce modèle est une pièce de puzzle s'inscrivant dans l'économie coloniale française. Il semble que l'évolution structurelle de l'économie était constante de la colonisation jusqu'aux deux premières décennies qui suivirent l'indépendance. Les essais de transformation structurelle et la mise en œuvre d'une industrie de production en phase avec l'agriculture n'ont pas pu être amorcés et ou aboutis. La mise en place d'une politique économique moins dépendante des fluctuations du marché, avec la souveraineté monétaire au premier rang, demeurait jusque-là à l'horizon.

La spécificité de notre étude tient, d'une part, à sa temporalité, une décennie avant l'indépendance et presque quatre après celle-ci. Tout au long de cette période on a pu voir le dynamisme de la structure économique du Sénégal dans ses transformations ainsi que ses invariabilités. En outre, l'intérêt de cette étude demeure dans son aspect transdisciplinaire qui rapproche l'histoire et l'économie. On estime que, par ces aspects, elle concourrait à la diffusion du savoir sur l'évolution des sociétés d'Afrique et sur le monde contemporain. Toutefois, elle laisse apparaître des perspectives et des marges de progression quant à l'évolution des politiques économique et du développement depuis l'alternance politique à l'an 2000, de surcroît la question du franc CFA qui est de plus en plus contesté aujourd'hui dans certains milieux scientifiques et populaires.

Bibliographie

Archives Nationales du Sénégal (ANS)

Série D : Affaires militaires

10D4/36 : rapports sur l'exécution des programmes FIDES 1951-1952.

Série R : Affaires agricoles, Eaux et Forêts, Élevage, Pêche.

1R/61 : Plan quadriennal de développement économique et social 1953-1957.

1R/62 : Plan quadriennal 1958-1962 : préparations, bilans des deux premiers plans, programme FIDES pour l'agriculture.

Ouvrages

Amin S., *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Ed. de Minuit, 1969, p. 205.

Barry B., *La Sénégambie du XV au XIX siècle : traite négrière, islam, conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 431.

Dévoluy M., *L'économie : une science "impossible" - Déconstruire pour avancer*, Vérone Editions, 2019, p. 410.

Diop M-C., *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, p. 655.

Drufilé J., *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal*, Paris, Karthala, 1994, p. 217.

Hugon P., *L'Économie de l'Afrique (4e éd.)*, Paris, La Découverte, 2003, p. 129.

Mitteau G., *Tout sur l'économie ou presque*, Paris, Payot et Rivages, 2020, p. 444.

O'Brien D-C., Diop M-C., Diouf M., *La construction de l'Etat au Sénégal*, Momar Coumba Diop (Dir.), Paris, Karthala, 2002, pp. 231.

Articles

« Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *Présence africaine*, Déc. 1956 – Jan. 1956, Vol. 6, N°. 11, pp. 47-56.

« Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », *Présence africaine*, Féb. – Mar. 1957, N°. 12, pp. 142-163.

Amin S., « Sous-développement et histoire le cas de l'Afrique », *Itinerario*, Vol. 4, N°. 01 / March, 1980, pp : 137 – 145.

Baré J-F., « L'anthropologie et les politiques de développement », *Terrain*, 28, 1997, pp : 139-152.

Bernard C., « Le socialisme africain : mythes et réalités », *Revue française de science politique*, 15^e année, n°5, 1965. pp. 856-884.

Bouchart P., « F.I.D.E.S. au Cameroun », *Civilisations*, 1956, Vol. 6, No. 3, pp. 393-409.

Copans J., « Paysannerie et politique au Sénégal », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1978, Vol. 18, N°. 69/70, pp. 241-256.

Coquery-Vidrovitc C., « Colonisation ou impérialisme : la politique africaine de la France entre les deux guerres », *Le Mouvement Social*, Avril-Juin, 1979, N°. 107, pp. 51-76.

Coussy J., « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington », *Economie politique*, Vol. 4, n° 32, 2006, pp : 29-40.

Dieng A-A., « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel : pour une stratégie de développement fondée sur des forces populaires », *Afrique et Développement*, 1996, Vol. 21, N°. 2/3, Une alternative à la crise de l'Afrique et du Moyen Orient, pp. 43-65.

Dieng A-A., « The plitical context of the structural adjustment in Africa », in *Between liberalisation and oppression*, Mkandawire T., Olukoshi A. (dir.), Dakar, Codesria, p. 104-115.

Dieng S., « La problématique du travail décent dans l'agriculture au Sénégal », OIT / EMAS – ACTRAV, Mars 2003, p. 59.

Diop A. M., « Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications », *Afrique et développement*, 2016, Vol. 41, N°. 1, pp : 159-189.

Diouf M., « Culture politique et administrative et réformes économiques », in *La construction de l'État au Sénégal*, Momar Coumba Diop (Dir.), Paris, Karthala, 2002, pp. 49-61.

Diouf M. « La crise de l'ajustement », *Politique africaine*, 1992, pp : 62-85.

Dramé P., Niang, B., « Si vous faites l'âne, je recours au bâton ! Mamadou Dia et le projet de décolonisation du Sénégal : lignes de force, limites et perceptions (1952-2012) », *Outre-Mer*, N° 204-403, 2019, pp. 127-150.

Dumez H., « Qu'est-ce que la recherche qualitative ? », *Le Libellio*, Vol. 7, N° 4, 2011, p. 47-58.

Fall B., « Une confrontation d'acteur de la décolonisation : Mamadou Dia et les syndicats au Sénégal », in *Les indépendance en Afrique. L'événement et les mémoires*, Odile Goerg, Jean-Luc Martineau et Didier Nativel (Dir.) Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp : 51-71.

Gastellu J-M., « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », *ORSTOM*, 1981, p. 564-575.

Kathrin H., « Décolonisation et condition humaine » *Relations internationales*, 2008, N° 133, pp. 41-52.

Ki-Zerbo J., « L'Économie de traite : du XV au XIX siècle », *Présence africaine*, N° 11, 1957, pp : 7-31.

Laurence M., « Les hommes d'affaires sénégalais dans les contextes politico-économiques de 1930 à 1996 », *RePec*, 1997, pp : 195-216.

Mbodji M., « La crise trentenaire de l'arachide », in *Sénégal, trajectoire d'un État*, Diop M-C (Dir.), Paris, Karthala, 2002, p. 95-120.

Monjib M., « Mamadou Dia et les relations franco-sénégalaises (1957-1962) », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, N°53, L'Afrique à voix multiples, 2005, pp : 40-53.

Ndiaye S. « Politiques publiques et dynamiques territoriales de développement local : 1960-2012 », in *Pilotage des politiques publiques au Sénégal de 1960 à 2012*, El Hadji Seydou Nourou Touré (Dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, p. 118-125.

O'Brien D-C., « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique africaine*, N°. 45, 1992, pp : 9-20.

Pechant Y., « Les problèmes économiques du Sénégal », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, N° 19-75, 1996, pp. 234-272.

Pellier J., « L'Union française d'Outre-Mer », *Revue d'économie politique*, Vol. 61, No. 2/3, 1951, pp : 206-230.

Pessis C., « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 », *Monde(s)*, Vol. 2, N°. 4, 2013, p. 127-144.

Tandian D., « Les suites de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 », *l'Actualité économique*, vol. 74, n° 3, 1998, pp : 561-581.

Thèses et mémoires

Fall S., « Le fonds d'Investissement pour le développement économique et social dans le territoire du Sénégal », mémoire de Master, Département d'Histoire, U.C.A.D., 2013, p. 77.

Huilery E., « Histoire coloniale, développement et inégalités dans l'Ancienne Occidentale Française », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociale, 2008, p. 241.

Tandjigora A. K., « L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980 », thèse de doctorat, Université Montesquieu, 2012, p. 693.

Manga M. L., « La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal : itinéraire d'une classe politique confrontée aux défis du local et du national (1946-2006) », Thèse de doctorat, Département d'Histoire, U.C.A.D., 2010, p. 379.

Table des matières

Dédicaces	I
Remerciements	II
Sigles et abréviations	III
Introduction générale	1
Problématique	6
Hypothèses	8
Première partie	10
Cadre théorique et contexte de mise en œuvre des Plans du FIDES	10
Chapitre I : Cadre conceptuel et méthodologique	11
I. Cadre conceptuel	11
II. Cadre méthodologique	16
III. Revue critique de la littérature	18
Chapitre II : La politique économique coloniale d'après-guerre (1946-1957)	26
I. La politique économique coloniale de 1885 à 1945	27
II. Les motivations de la nouvelle politique économique coloniale de l'immédiat guerre (1939-1945)	32
III. Le FIDES, une planification de développement colonial (1946-1957)	35
Deuxième partie	52
Planification et ajustement dans une économie sous-développée : 1960-1994	52
Chapitre 1 : Les politiques économiques sous l'État socialiste et africain (1960-1980)	54
I. Les obstacles à la mise en œuvre du socialisme africain	55
II. L'ère du Plan : bilans et perspectives : 1960-1979	63
Chapitre IV : L'ère de l'ajustement structurel (1980-1994)	69
I. Le contexte des programmes d'ajustement structurel : la fin d'une époque	70
II. Libéralisation et dévaluation pour le développement : de l'ajustement réel à l'ajustement monétaire (1980-1994)	74
Conclusion générale	90
Bibliographie	94
Table des matières	98